http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Secours religieux, pour les fidelles catholiques, en l'absence des ministres sacrés, à l'usage du diocèse de...

Auteur :

Date :1799

Cote : SJ A 128/98

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101162068

Droit d'utilisation : Domaine public, Licence Ouverte-Open Licence

SECOURS RELIGIEUX

POUR les Fidelles Catholiques, en l'absence des Ministres sacrés.

A l'usage du Diocese de ***

PREMIERE PARTIE.

Idée générale des fonctions du Saint Ministere. — Distinctions de celles qui continuent dans l'absence des Ministres sacrés, et des moyens ou secours religieux *par lesquels on peut et l'on doit suppléer aux autres.*

I. PLUS le saint ministere est essentiel à la conservation et à la pratique de la religion de Jesus-Christ, plus il importe aux Chrétiens qui n'ont pas son exercice au milieu d'eux de connoître du moins les moyens de salut dont ils sont privés, et les secours spirituels par lesquels on peut et l'on doit y suppléer.

II. Les membres du Sacerdoce, selon les principes sacrés de la Foi, sont *établis pour* conduire *les hommes* et tenir auprès d'eux la place de Jesus-Christ *dans les choses de Dieu.* (1) Leur vocation auguste, telle que la cérémonie même de l'ordination l'explique en peu de mots, comprend cinq genres de fonctions, celles *d'offrir, de bénir, de présider, de prêcher et de baptiser.* (2) Ils sont chargés, 1.° d'*offrir* à Dieu les vœux, les hommages du peuple, (3) et le sacrifice qui renferme Jesus-Christ lui-même (4); 2.° *de bénir* Dieu, de le louer, de le prier *entre le vestibule et l'autel* pour les péchés ou les besoins des hommes (5); d'attirer ensuite, par les rits sacrés,

---

(1) *Omnis Pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.* Heb. 5. v. 1. *Sic nos existimat homo ut Ministros Christi.* 1. Cor. 4. v. 1.

(2) *Sacerdotem opportet offere, benedicere, præesse, prædicare et baptisare.* Pontific. Rom. de ordin. Præsbiteri.

(3) C'est ce qu'on voit pratiqué de toute part dans les Prieres de la Sainte Messe et des Saints Offices.

(4) Ce divin Sauveur leur en a formellement donné l'ordre en le célébrant lui-même devant eux. -- Voyez ci-après, dans la quatrieme partie, l'instruction qui précede l'ordinaire de la Messe.

(5) *Nos autem*, disoient les Apôtres, *orationi*....

sa bénédiction sur les choses destinées à son culte ou bien à l'usage des hommes, et de bénir les hommes eux-mêmes de sa part (6). Il appartient encore au Sacerdoce 3.° de *présider* à tout ce qui regarde le service divin et le gouvernement de l'Eglise (7); 4.° de *prêcher*, ou, comme dit Saint Paul, d'exhorter et d'enseigner la doctrine du salut (8); 5.° enfin d'administrer les biens spirituels et les Sacremens, en commençant par le *Baptême*, le premier de tous. (9)

III. En s'arrêtant seulement à cette courte

Instantes erimus. Act. 6. 4. *Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri domini et dicent : parce Domine, parce populo tuo...* Joël. 2 v. 17, et ailleurs.

(6) C'est ainsi que Melchisedech, qui, figuroit le Sacerdoce de la nouvelle alliance, selon la remarque de Saint Paul, bénit Abraham lui-même le Pere des croyans. Voyez l'Epître aux Hébreux, ch. 7.

(7) *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.* Act. 20. 28. *Hoc præcipio*, disoit Saint Paul aux Corinthiens... *Cùm convenitis... Invicem expectate... Cætera autem, cùm venero, disponam.* 1. Cor. 11. v. 17. 33. 34.

(8) *Attende... Exortationi et doctrinæ.* 1. Thimot. 4. v. 1.

(9) *Sic nos existimet homo ut... Dispensatores mysteriorum Dei.* 1. Cor. 4. v. 1.

idée du saint ministere, on voit bientôt que l'absence de ceux à qui il est confié, n'a pas les mêmes suites par rapport à toutes leurs fonctions. Mais, si l'on veut en considérer avec ordre les différences principales, il faut avant tout distinguer celles que les Ministres sacrés peuvent exercer, plus ou moins entiérement, sans être en présence des personnes qui en sont l'objet ou le but. Un pasteur, par exemple, en quelque pays qu'il se trouve, peut recommander à Dieu ses brebis; il peut lui offrir leurs hommages; et, puisque c'est là réellement un devoir qui le suit par-tout, il ne s'agit, à cet égard, pour les vrais Fidelles, que de pratiquer de loin ce qui de près feroit toute leur consolation; c'est-à-dire de s'unir à ses prieres et d'entrer dans les saintes dispositions dont ils sentent que l'esprit de Dieu l'y doit animer.

IV. Quoique la distance des lieux mette de grands obstacles aux soins du gouvernement spirituel, on sait qu'elle n'empêche point tout-à-fait d'y vaquer, et qu'elle n'en diminue nullement l'autorité (1).

(1) Aussi l'Apôtre Saint Paul en usa-t-il en frappant même d'excommunication, d'Ephèse où il étoit, l'incestueux de Corinthe qui étoit à Corinthe : *ego quidem absens corpore, præsens autem*

L'Histoire, dès les premiers siecles du Christianisme, nous montre des Evêques séparés de leur église, qui ne l'ont pas moins pour cela gouvernée jusqu'à la mort; et jamais la voix d'un Saint Cyprien, par exemple, d'un Saint Athanase, d'un Saint Jean Chrysostome, n'y fut plus respectée que lorsqu'ils la firent entendre de l'endroit dans lequel ils étoient cachés ou exilés pour la cause de Dieu. Il n'est donc pas besoin, non plus sous ce rapport, de chercher des secours extraordinaires. Le Catholique, aujourd'hui comme autrefois, a sa marche assurée et toute simple; c'est de respecter, absens comme présens, les Pasteurs légitimes qui lui sont préposés, ou ceux qui les remplacent, de recueillir précieusement toutes les regles qui lui viennent de leur part, et de ne point écouter ou plutôt de fuir ceux que Saint Paul appelle des *ouvriers trompeurs qui se transforment en Apôtres de Jesus-Christ;* (2) mais que son Eglise ne reconnoît pas, ou qu'elle a même condamnés.

Spiritu, jam judicavi ut præsens cum qui sic operatus est... Tradere satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit. 1. Cor. 5. v. 3. 5.

(2) *Nam ejusmodi pseudoapostoli sunt operarii subdoli, transfigurantes se in Apostolos Christi.* 2. Cor. 11. v. 13.

V. Entre les fonctions qui exigent absolument la présence des personnes, on en remarque d'abord dont l'exercice ne dépend point exclusivement du Sacerdoce. Tel est le Baptême que Dieu, par une Providence spéciale, a voulu pour les cas de nécessité laisser à la disposition de tout le monde. Les Fidelles étant donc autorisés à conférer ce Sacrement au défaut des Pasteurs, il faut seulement qu'ils s'instruisent avec soin de la maniere dont on doit l'administrer (1), et que, l'administrant au besoin, leur respect et leur piété répondent à la Sainteté de ce Ministere (2).

VI. Il est, en second lieu, des fonctions, comme celles de l'exhortation et de l'enseignement, qui, dans un sens, n'appartiennent proprement qu'aux Ministres de Dieu, mais dont on peut, en leur absence, suppléer l'exercice et renouveller en partie les effets. Les secours que la Religion

---

(1) On la trouve ci-après dans la troisieme partie, premiere instruction.

(2) On sait aussi que l'Eglise permet aux Fidelles de se marier sans le ministere de leurs Pasteurs, lorsque, par l'état des choses, ils sont légitimement empêchés d'y recourir; mais on ne peut pas alors compter de même sur la grâce propre au Sacrement. -- Voyez l'Instruction citée dans la note précédente.

V. Entre les fonctions qui exigent absolument la présence des personnes, on en remarque d'abord dont l'exercice ne dépend point exclusivement du Sacerdoce. Tel est le Baptême que Dieu, par une Providence spéciale, a voulu pour les cas de nécessité laisser à la disposition de tout le monde. Les Fidelles étant donc autorisés à conférer ce Sacrement au défaut des Pasteurs, il faut seulement qu'ils s'instruisent avec soin de la maniere dont on doit l'administrer (1), et que, l'administrant au besoin, leur respect et leur piété répondent à la Sainteté de ce Ministere (2).

VI. Il est, en second lieu, des fonctions, comme celles de l'exhortation et de l'enseignement, qui, dans un sens, n'appartiennent proprement qu'aux Ministres de Dieu, mais dont on peut, en leur absence, suppléer l'exercice et renouveller en partie les effets. Les secours que la Religion

---

(1) On la trouve ci-après dans la troisieme partie, premiere instruction.

(2) On sait aussi que l'Eglise permet aux Fidelles de se marier sans le ministere de leurs Pasteurs, lorsque, par l'état des choses, ils sont légitimement empêchés d'y recourir; mais on ne peut pas alors compter de même sur la grâce propre au Sacrement. -- Voyez l'Instruction citée dans la note précédente.

fournit pour cela, consistent dans le souvenir de la Doctrine et des avis déja reçus par avance, dans la lecture des écrits où ils se trouvent, et dans la bonne volonté des Fidelles qui se font un devoir de communiquer ces moyens d'instruction.

Des laïques, à la vérité, quelque éclairés qu'on les suppose, ne doivent jamais oublier qu'ils n'ont, auprès de leurs freres, ni le caractere ni l'autorité de Docteurs et d'Apôtres (1); mais ces qualités ne sont point nécessaires pour leur faire part des ouvrages que les supérieurs leur mettent eux-mêmes dans les mains; pour répéter ce qu'ils ont appris des Pasteurs reconnus; et pour proposer, lorsque la circonstance le demande, les pratiques ou les réflexions dont l'esprit de la foi fait aussi-tôt comprendre la sagesse à tout bon Chrétien. On voit qu'ainsi de simples Fidelles, sans avoir d'ailleurs une capacité extraordinaire, peuvent servir, en quelque sorte, de guides au troupeau; et c'est là un service essentiel que l'Eglise attend de tous ceux qui sont en état de le rendre.

Chacun sans doute est tenu principalement de pourvoir aux besoins spirituels

(1) *Numquid omnes Apostoli?... Numquid omnes Doctores?* 1. Cor. 12. v. 29.

des personnes qui sont à sa charge, et qui forment son *Eglise domestique*, suivant l'expression de Saint Paul (2); mais lorsque les Pasteurs viennent à manquer, ce devoir acquiert certes une toute autre étendue. Ce qui auroit pu n'être auparavant que de conseil, devient dès-lors d'une obligation plus étroite. Cependant, la plupart de ceux que regarde plus directement le précepte d'instruire ne paroissant que trop peu disposés à le remplir, les vrais Fidelles qui ont à cœur la loi de Dieu, doivent y suppléer. Leur zele et leur charité deviennent l'unique ressource de la multitude; et, s'il ne leur est pas donné de remédier à tous les maux que l'ignorance et la dépravation produisent de nos jours; il dépend d'eux d'en arrêter en grande partie les progrès, et de conserver, au moins dans les ames droites, la semence de la Foi et des autres vertus Chrétiennes.

VII. Troisiemement enfin; il est des fonctions qui réquierent essentiellement le caractere sacré du Sacerdoce; et ce sont les plus essentielles comme les plus augustes de toute la Religion. Aux Prêtres seuls appartient d'offrir au nom des Fidelles et

(2) Voyez l'Epître aux Rom. ch. 16. v. 5. -- Et la premiere aux Corinth. ch. 16. v. 19.

conjointement avec eux la victime sainte pour *les péchés du peuple*; seuls dépositaires de la source des graces célestes, ils peuvent seuls aussi nous en ouvrir les canaux par l'administration des Sacremens. La privation de cette partie capitale du Saint Ministere est vraiment de nature à tenir de vrais Fidelles dans l'inquiétude et le trouble. Loin de leur promettre des expédiens faciles pour n'en point souffrir, le premier conseil à leur donner est celui de rechercher, de saisir avec ardeur les occasions de recourir aux hommes de Dieu (1); c'est de tendre constamment, par des prieres toujours plus ferventes, à obtenir

---

(1) Sans parler de ce que peut prescrire la reconnoissance envers les Ministres sacrés qui se dévouent au salut des ames dans les lieux de persécution, la Religion même et l'intérêt propre avertissent assez les Fidelles des soins et des secours qu'ils doivent à leur zele; mais, comme ce petit ouvrage suppose leur absence, on se contente d'y sous-entendre ce devoir. Si quelqu'un veut s'instruire plus particuliérement là dessus, il n'a qu'a lire, entre autres, l'*Instruction pour les* Chefs *de Villages et pour les* Catéchistes, *qui se dévouent, par zele, pour la propagation de la Foi, et le bien des missions* (en date du 8 Février 1796) et la *Lettre d'un Prêtre déporté à Rochefort*, (datée du 8 Mai 1798) dans l'Art. VI et les suivans.

le retour et la liberté de ceux que l'Eglise a établis pour eux. La crainte même qu'ils ne meurent sans que personne leur succede, cette crainte malheureusement trop fondée, doit faire sentir à chacun combien il importe de procurer à l'Eglise des sujets qui soient dignement formés pour le Sacerdoce, et qui soutiennent du moins l'espérance d'en voir un jour les fonctions rétablies.

Mais après tout, quoique éloignés des ressources les plus excellentes de la piété, les Fidelles ne sont pas absolument hors d'état d'y participer, de maniere à se rendre tout aussi agréables à Dieu. Il ne tient qu'à eux de l'honorer, comme il le demande lui-même, par un sacrifice d'amour et de louange (2); de lui offrir les hosties spirituelles (3) de la mortification et des bonnes œuvres. Dans l'impuissance de s'approcher réellement des Saints Mysteres, ils peuvent le faire d'esprit et de cœur: ils peuvent s'exciter aux sentimens qui en préparent les effets; et, pourvu que

---

(2) *Sacrificium laudis honorificabit me.* Ps. 49. v. 23.

(3) *Ipsi super ædificamini.... Offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum.* Premiere lettre de Saint Pierre, ch. 2. v. 3.

d'ailleurs ils s'appliquent en tout ce qui dépend d'eux, à mériter, de la part de Dieu, les secours d'une providence extraordinaire, ils les obtiendront infailliblement. Leurs desirs et leur bonne volonté leur tiendront lieu de tout auprès de lui : il daignera lui-même remplacer invisiblement ses Ministres pour eux. Il leur appliquera les fruits de cet adorable sacrifice, de ces divins Sacremens vers lesquels ils soupirent ; et, quels que soient leurs besoins, ils éprouveront la vérité de ce qui est sans cesse répété dans les livres Saints : que ceux qui l'aiment et qui mettent leur confiance en lui, ne seront jamais confondus. *(4)*

VIII. Les vérités exposées jusqu'ici doivent, ce semble, rassurer des ames qui croiroient leur salut impossible, parce qu'elles n'en ont plus les moyens ordinaires. Si l'on y a remarqué la nécessité indispensable des fonctions du Sacerdoce pour ceux qui sont à portée d'y recourir, on y a vu en même temps que, dans l'absence des Ministres sacrés, il n'en est aucune

(4) *Si quis diliget me, sermonem meum servabit, et pater meus diliget eum, et ad eum veniemus....* Joan. 14. v. 23. *Non est confusio confidentibus in te.* Daniel. 3. v. 40.

dont on ne puisse remplacer l'exercice pour l'essentiel, ou du moins espérer l'effet des bontés de Dieu. Mais ce seroit peu pour ces Fidelles affligés de savoir qu'il existe des ressources accommodées à leur position ; plusieurs de ces ressources supposant une provision, pour ainsi parler, de connoissances Chrétiennes, il s'agit encore de leur fournir, du moins en substance, les lumieres qui en font la base ; il s'agit de leur expliquer les unes, de leur faciliter l'usage des autres, en un mot de les mettre toutes à la portée de tous, autant qu'il se peut : et voilà quel est l'objet des *secours Religieux* qu'on va successivement rapprocher dans les Parties suivantes.

IX. Afin de commencer par établir le fondement des vertus et de la Doctrine, *la seconde Partie* consiste en des avis que les supérieurs eux-mêmes ont adressés aux Fidelles pour leur apprendre à se former une juste idée des calamités actuelles, et à s'y conduire en vrais Disciples de la Foi.

La *troisieme Partie* renferme, en deux Instructions, l'abrégé des principes de la Foi et de la morale Chrétienne. Ces Instructions ayant été préparées pour servir, par intervalles, de Prônes dans les assemblées Religieuses, la lecture qu'on en fera représentera encore naturellement la voix

du Pasteur qui rappelle à son troupeau les vérités principales du Salut.

La *quatrieme Partie* offre la suite des exercices à pratiquer dans les assemblées de Religion. On y donne, entre autres, l'exercice qu'on peut appeler de la *Messe spirituelle*, c'est-à-dire un *Ordinaire de la Messe* adapté à la position des Fidelles privés de la célébration réelle du Saint Sacrifice. Quant aux Vêpres, la crainte de grossir le volume a empêché d'y insérer celles des diverses Fêtes de l'année ; mais, afin de les rendre commodes pour les cas les plus ordinaires, on y a mis les Vêpres du Dimanche avec une traduction française.

(La pratique de l'administration du Baptême est exposée dans la premiere des deux Instructions que comprend la seconde Partie. Ce qui regarde la *Confession* et la *Communion spirituelle*, se trouve dans la même Instruction, dans les Avis de la seconde Partie, et dans l'Ordinaire de la Messe au temps de la Communion.)

Quoique les différens genres de secours dont on vient de parler, paroissent suffisans pour maintenir, dans les Fidelles, les sentimens et les biens inappréciables de la Religion de Jesus-Christ ; on sent que l'avantage en seroit très-borné s'il ne servoient qu'à ceux qui peuvent y puiser

par eux-mêmes. Cette petite collection annonçant les moyens de remplir, en quelque maniere le vuide allarmant que laisse l'absence des Pasteurs catholiques, il est naturel d'y rechercher un secours général qui mette en œuvre tous les autres, et qui pourvoie encore à des besoins particuliers dont le détail varie à l'infini. Ce dernier secours qu'on a fait appercevoir ci-devant (à l'article *VI*), une *cinquieme Partie* le présente dans l'*Association de zele et de charité*, qui heureusement a déja commencé de s'établir. L'importance d'une telle association est sensible au premier coup-d'œil pour tout homme tant soit peu Chrétien; mais, sans anticiper les réflexions du plan qu'on en remettra sous les yeux, il est bon de remarquer ici que l'esprit auquel elle forme les associés, peut seul suppléer aux soins toujours plus nécessaires de la *sollicitude pastorale*; que, si les Saintes œuvres qu'elle leur propose en certaines circonstances, coûtent plus que de réciter simplement quelques Prieres vocales, elles leur acquierent aussi des mérites plus abondans à proportion; et, qu'en travaillant à la gloire de Dieu et au salut des ames comme les Ministres sacrés, ils peuvent se promettre de partager en conséquence les grâces, les consolations et la gloire du Saint Ministere.

SECONDE PARTIE.

AVIS,

(*Renfermant des Réflexions, des Exhortations et des Regles de conduite.*)

AUX FIDELLES CATHOLIQUES DU DIOCESE DE ***

Salut en Notre Seigneur Jesus-Christ.

VOUS n'êtes donc point, N. T. C. F., vous n'êtes point encore aux termes de votre affliction, ou plutôt vos dangers et vos peines ne font que s'accroître. Gémissez, à la bonne heure, mais gémissez en Chrétiens. Revenez sur vous-mêmes: jugez-vous par les lumieres de la Foi; et gardez-vous de murmurer contre Dieu. Nous savons que vous vous attristez sur notre sort. Pour

nous, nous vous l'avons déja dit, et nous vous le répétons dans la sincérité de notre cœur, ce sont sur-tout vos maux spirituels qui nous allarment et nous remplissent d'amertume. Ah ! s'il nous étoit donné de vous en préserver, que nous essuierions volontiers, à ce prix, des calomnies plus fâcheuses et des outrages plus sensibles ! Que ne pouvons-nous, en supportant les fers et les angoisses des prisons, en répandant pour vous notre sang, vous mériter des jours de Religion et de Paix !...

Mais il s'agit de vous donner, autant qu'il est en nous, des consolations et des secours plus efficaces. Ces vérités et les réflexions que nous vous avons présentées, de la part de Dieu, il y a dix-huit mois (1) sont encore aujourd'hui pour vous, les premiers moyens de salut. Elles ont dû vous faire comprendre que c'étoit l'esprit de relâchement introduit dans tous les états ; la décadence des vertus et des sentimens de l'Evangile, la licence des mœurs, qui avoient allumé la colere de Dieu contre nous ; et notamment que la privation des ressources de notre Sainte

(1) *Aux Fidelles Catholiques du Diocese de* *** Le 21 Mars 1796.

Religion devoit être attribuée au mépris de ses leçons, à l'abandon de ses pratiques et à l'esprit d'impiété répandu même parmi les Chrétiens. Vous y avez vû la nécessité de vous convertir au Seigneur, de réformer votre vie sur les préceptes de sa Sainte Loi, et de faire tous de dignes fruits de pénitence. Les ames fidelles, pour qui l'on peut dire que toutes les calamités ne sont que des épreuves salutaires, y ont apperçu, de leur côté, le bonheur véritable et solide qu'elles peuvent s'en promettre. En un mot nous vous avons donné à tous les instructions et les avis capitaux qu'exigeoit votre position; et n'avons-nous pas maintenant les mêmes choses à vous dire dans des conjonctures malheureusement trop semblables?

Si, après un court intervalle d'adoucissement, le poids de la vengeance céleste continue à se faire sentir, les oracles sacrés que nous avons mis dès-lors sous vos yeux, vous l'avoient suffisamment annoncé. Nous ne vous appliquerons pas à tous les reproches que Dieu fesoit à un peuple que le châtiment n'avoit point corrigé et qu'il prévoyoit devoir un jour persécuter et mettre à mort ses Prophêtes (2). Plusieurs,

(2) *Frustrà percussi filios vestros, disciplinam non*

il est vrai, sont rentrés dans les voies de Dieu : plusieurs ont montré un esprit de zele et de charité qui sans doute n'a pû qu'être admiré de ceux même qui s'en irritoient. Mais hélas ! oserons-nous dire que tel est le grand nombre ? Combien qui s'en sont tenus à pratiquer quelques exercices extérieurs de la piété, sans se mettre en peine de changer de vie, de réparer leurs écarts et de participer au Sacrement de la réconciliation, où même sans s'empresser aucunement d'assister au Saint Sacrifice ? Combien ont comblé la mesure des excès qui avoient déja mérité la perte du Saint Ministere ? Combien, jusques parmi ceux en qui l'on reconnoît des lumieres et des bons principes à plusieurs égards, combien en a-t-on vu *boiter* néanmoins *des deux côtés*, selon l'expression des livres Saints ? comme si l'on pouvoit accorder *la justice et l'iniquité*, *Jesus-Christ et Belial* (3) ? Combien d'imitateurs de ces hommes dénoncés dans les

---

receperunt : devorabit gladius vester Prophetas vestros.... Jérém. 2. 30.

(3) *Usque quo claudicatis in duas partes ?* L. 3. reg. 18. 21. *Quæ participatio justitiæ cùm iniquitate ? Quæ conventio Christi ad Belial ?* 2. Cor. 6. v. 14 et 15.

Lettres de Saint Paul (4), qui, *voulant passer pour Docteurs de la Loi*, et *ne comprenant point* assez *ce qu'ils disent, ni les choses sur lesquelles ils prononcent*, ont donné hardiment pour des regles sages toutes les exceptions et les modifications de leur goût; qui, non contens de se conduire par leur propre esprit ont prétendu encore y assujettir ceux que l'Evangile leur prescrit au contraire d'écouter; ou qui n'ont pas même craint d'autoriser la haine de leurs ennemis, en blâmant ouvertement des ministres qui se dévouoient pour le bien des ames, parce qu'un zele ferme et éclairé leur faisoit suivre, avant tout, l'ordre de Dieu et les regles Saintes de l'Eglise.

Mais nous aimons mieux laisser à chacun de vous le soin d'examiner sa propre conscience, et de voir en quoi il doit se reprocher la prolongation du fléau. Nous ne ferons donc guere ici que vous répéter nos Avis de l'année derniere avec quelques additions dictées par le même esprit. Vous devez sentir, mieux que jamais, combien

(4) *Quidam aberrantes conversi sunt in vaniloquium, volentes esse legis Doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur neque de quibus affirmant.* 1. Tim. 6 et 7.

peu vous serviroit une lecture passagere, si vous ne travaillez sérieusement à les mettre à profit. Nous vous recommandons même d'y revenir d'autant plus assidument que les Ministres de Dieu rencontrent plus d'obstacles à vous porter les paroles et les ressources du salut.

O vous qui, retenus par les funestes liens du péché, n'avez point encore expié les offenses dont vous vous êtes rendu coupables envers Dieu ; *aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs* (5). Souvenez-vous qu'*une terre qui, fréquemment arrosée, ne produit* toujours *que des chardons et des épines, est une terre réprouvée*, et prenez garde que votre impénitence ne fasse bientôt éclater sur vous la malédiction dont elle est menacée (6).

Quant à vous, ames généreuses, que les tribulations n'ont fait qu'attacher avec plus d'ardeur à la Foi et aux vertus Chrétiennes, continuez vos saints efforts pour plaire à celui par qui tous les mouvemens

---

(5) *Hodie si vocem ejus* (Domini) *audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Ps. 94. v. 8.

(6) *Terra sæpè super se venientem bibens imbrem, et... proferens spinas et tribulos, reproba est et maledicto proxima ; cujus consummatio in combustionem.* Heb. 6. v. 7 et 8.

de votre zele, tous vos instans de souffrance sont écris dans le livre de vie. Si Dieu est avec vous, qu'avez-vous à redouter des créatures ? que la considération même de votre foiblesse ne vous trouble pas. C'est à vous sur-tout que s'adresse cette vérité consolante de la Foi : le *Dieu* que nous servons *est fidelle ; il ne souffrira pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces ; mais il augmentera la grâce à proportion de l'épreuve, afin que vous puissiez la soutenir*, et qu'elle contribue même à votre bien (7). Enfin, vous tous, Disciples de Jesus-Christ, montrez son esprit et ses œuvres jusqu'au milieu de ses ennemis. Priez, priez pour son Eglise, pour ses Ministres, pour tous ; et, nous vous y exhortons de nouveau, priez particulierement, comme nous le fesons nous-mêmes, pour ceux qui nous haïssent et nous calomnient (8) ; efforcez-vous de vaincre les méchans en leur rendant de bons offices (9), afin qu'une fois leurs yeux s'ouvrent, qu'ils sortent de l'esclavage où les

(7) Voyez les Avis ci-après art. XXI, note 1.

(8) *Benefacite his qui oderunt vos, benedicite maledicentibus vobis ; orate pro calumniantibus vos.* Luc. 6. v. 27 et 28.

(9) Voyez les Avis ci-après art. XXII, note 2.

tient l'ennemi du salut ; ou bien que, si la passion les entraîne encore, ils apprennent du moins combien la religion qu'ils s'obstinent à combattre, est sainte, bienfaisante et amie des hommes. La protection, les lumieres, la grâce et les consolations de Dieu soient toujours sur vous.

Ce 20 Septembre 1797.

AVIS

AUX FIDELLES CATHOLIQUES DU DIOCESE DE ***

Salut en Notre Seigneur Jesus - Christ.

I. NOUS avons été jusqu'ici, Nos très - chers freres, dans la plus grande réserve à votre égard. Apprenant qu'on avoit intercepté les paroles de salut que nous vous avions d'abord adressées, nous n'avons cessé de gémir des tristes conjonctures qui nous ont empêché de vous faire entendre directement notre voix, au milieu des tribulations dont vous êtes environnés. Craignant de rendre votre état plus dur encore et plus critique, si nous voulions à contre-temps apporter un remede, il a fallu concentrer dans notre cœur les témoignages d'une affection dont nous nous flattons que vous n'avez jamais douté; et quoique nous puissions vous assurer que vos maux nous ont toujours plus affecté que les notres propres, nous nous sommes

vus réduits à porter seulement devant Dieu nos vœux, nos craintes et nos sollicitudes pour vous. Si les circonstances sont toujours fâcheuses, si l'on ne vous a pas rendu encore les Ministres sacrés, ni par conséquent l'exercice de notre Sainte Religion essentiellement dépendant de leur ministere ; ne pouvons-nous pas du moins aujourd'hui, sans vous exposer à des vexations, vous entretenir de notre Dieu, vous rappeller les sentimens et les vertus qu'il exige des hommes, et sans lesquels vous ne pouvez qu'être malheureux ? Tout ce que vous avez vu et ressenti doit sans doute vous attacher plus que jamais, ou vous ramener aux pensées de la Foi, à vos engagemens avec Dieu, et au grand intérêt de votre salut. Nous savons néanmoins que vous attendez de nous quelques secours en ce genre, et nous ne pouvons contenir plus long-temps le désir qui nous presse de vous aider, au moins par quelques avis, dans une position aussi critique et aussi pénible que la vôtre.

II. Vous vous tromperiez assurément, N. T. C. F., si vous n'attribuiez vos maux qu'aux hommes qui vous ont séduits ou maltraités. Ils n'ont été qu'un moyen dont la colere de Dieu s'est servie pour nous

nous châtier ; et, pour peu que vous ayez réfléchi sur la suite des événemens et la réunion de tant de circonstances incroyables, vous l'aurez bien des fois reconnu vous-mêmes. Toutes les conditions avoient péché, les grands et les petits, les savans et les simples, les séculiers, les personnes consacrées, les Prêtres du Seigneur, et ceux mêmes qui ont souffert pour la Foi ; oui, nous le confessons, nous à qui cependant notre divin Maître a fait la grâce de nous distinguer, en permettant que la haine du monde nous poursuive comme lui (1), nous n'étions pas tels que l'auroit demandé la sainteté de nos regles, et nous ne redoutions point assez de participer au relâchement de la multitude. Il n'est donc que trop vrai : toutes les conditions avoient péché ; il falloit qu'elles fussent punies ; toutes en effet l'ont été, elles le sont encore actuellement, et la peine n'a été malheureusement que trop assortie aux égaremens qui l'ont attirée.

Ceux, par exemple, dont les sentimens ne répondoient pas à la supériorité de leur

---

(1) *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.* Joan. 15. 18.

état, ont été déprimés et souffrans en toute manière ; ceux qui se plaignoient d'une heureuse médiocrité, n'ont trouvé en s'abandonnant à l'ambition et à l'envie, que les remords et les tourmens qui en sont inséparables ; ceux qui ne pouvoient souffrir une dépendance, une obscurité salutaire que Dieu leur avoit ménagée pour leur bien, ceux-là, à leur tour, ont porté le poids du fléau ; ils ont appris que, dans aucune forme de société, les conditions ne peuvent toutes être égales, que l'homme doit nécessairement dépendre ; endurer quelque chose ici bas, et qu'il n'y a de bonheur que dans une paisible conformité aux dispositions de la providence... L'indifférence sur-tout, et en quelques-uns une sorte de répugnance et de haine pour notre Sainte Religion a fait prononcer contre nous cette menace formidable : *Vous rejettez la parole de Dieu, vous vous jugez indignes de la vie éternelle ;* eh bien, *le Royaume de Dieu*, l'Evangile *vous sera enlevé et passera à des nations qui en porteront les fruits* (2). Vous né-

(2) *Vobis oportebat loqui verbum Dei ; sed quoniam repellitis illud et indignos vos judicatis æternæ vitæ, -- ideo dico vobis quia auferetur à vobis regnum Dei et dabitur genti facienti fructus ejus.* Act. 13. 46. Math. 21. 43.

gligez de profiter des moyens d'instruction qu'on vous fournit ; vous ne fréquentez pas les Sacremens ; vous faites peu de cas des Saints Mysteres et des exercices publics de la piété : Vous méprisez les Ministres du Seigneur, vous ne profitez pas de leurs avis, vous vous indignez contre leur zele, vous n'en croyez pas à ce qu'ils vous déclarent de la part de Dieu et de l'Eglise... Hé bien ! vous serez privés de toutes ces ressources de salut. Vous comprendrez, mais trop tard, que ces fidelles Ministres vous enseignoient la vérité ; qu'ils n'étoient, hélas ! que trop fondés à vous annoncer de grands maux pour l'Eglise ; que vous ne deviez pas écouter des Novateurs évidemment intéressés à s'excuser, et à soutenir le mensonge. Mais cette expérience sensible à quiconque ne voudra pas tout-à-fait s'aveugler, l'aveu même de vos péchés et de vos erreurs ne vous rendra pas ce que vous aurez perdu par votre faute....

III. Voilà, N. T. C. F., convenez-en de bonne foi, voilà le principe et l'histoire des calamités dont vous êtes affligés depuis long-temps. Faut-il maintenant vous regarder comme étant absolument hors de la voie, sans aucune espérance de salut ? Non ; quand notre Dieu frappe

ici bas, il le fait en Pere, pour nous rendre meilleurs. Vous avez encore un remede à vos maux, remede qui les auroit infailliblement prévenus, qui les eût déjà terminés, qui peut, même à présent, ramener parmi vous la Religion, la Paix, et vous rendre vos plaies salutaires, si vous savez ou plutôt si vous voulez en faire usage. Ce remede est près de vous, il est dans vous même; c'est de mettre au moins à profit toutes les leçons et les moyens de conversion, que la foi vous présente dans tout ce qui vous est arrivé; c'est de vous exciter réciproquement et de vous livrer tous de concert, comme autrefois les habitans de Ninive (v. tout le chap. 3 du Prophète Jonas) à des sentimens d'une véritable componction, et de faire réellement des fruits, mais de *dignes fruits* de pénitence (1).

IV. Gardez-vous bien, N. T. C. F., le ressembler à ces enfans d'Israël, que le Seigneur se plaint d'avoir *frappés inutilement et qui n'ont pas voulu se corriger* (1). Convertissez-vous à lui, comme il

---

(1) *Facite ergo fructus dignos Pœnitentiæ... jam enim securis ad radicem arborum posita est.* Luc. 3. 8. 9.

(1) *Frustra percussi filios vestros, disciplinam non receperunt.* Jérém. 2. 30.

vous le crie par ses Prophètes ; ouvrez les yeux sur vos iniquités sans nombre qui ont excité sa fureur, et qui tiennent encore le bras de sa vengeance étendu sur vous ; rentrez en vous-mêmes ; et jugez combien il a été coupable, combien il est amer pour vous de l'avoir abandonné (1). Vous avez vu ce qu'il en est de toutes les choses de ce monde. L'expérience des autres, ou la vôtre propre, vous a dû faire sentir que réellement les honneurs, les distinctions humaines ne donnent point une gloire solide... que c'est une folie de mettre son bonheur dans une fortune et des commodités dont nous pouvons être dépouillés même avant la mort... que tôt ou tard l'orgueil, l'envie, la cupidité, tous les vices nous deviennent funestes... que,

(2) *Abjecerunt legem Domini exercituum, et eloquium sancti Israël blasphemaverunt, ideo iratus est furor Domini in populum suum... et percussit eum; et... adhuc, manus ejus extenta.* Isai. 5. 24. 25. -- *Non est qui invocet nomen tuum; qui consurgat et teneat te : abscondisti faciem tuam à nobis; et allisisti nos in manu iniquitatis nostræ.* Is. 64. 7. -- *Mementote istud et confundamini : redite prævaricatores ad cor.* Is. 4. 6. 8. -- *Scito et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum.* Jérém. 2. 19. *Convertimini ad me : et convertar ad vos, dicit Dominus exercituum.* Zachar. 1. 3. et alibi.

pour ne savoir pas faire quelques sacrifices, surmonter quelques répugnances, supporter quelques inconvéniens inévitables, on s'expose à des maux incomparablement plus fâcheux... que ceux qui flattent nos passions certainement nous trompent; et que ceux qui nous trompent, nous nuisent... qu'il est imprudent de compter sur la faveur et l'amitié du siecle... qu'il ne faut point non plus trop s'appuyer sur ses lumieres et ses propres forces, parce que la présomption est souvent près de l'erreur et de la chûte, etc. etc.; en un mot, si vous y pensez bien, la Révolution vous fournira, en quelque sorte, dans ses déplorables effets, une preuve sensible et détaillée des maximes de la Foi.

V. Méditez donc habituellement ces réflexions, ou les autres de ce genre qui conviennent mieux à votre position particuliere; et persuadez-vous une fois, que rien n'est sage, que rien n'est vraiment utile que de former ses pensées, ses désirs, ses projets et ses actions en Chrétien. Si l'habitude et la facilité des secours de la Religion en avoient diminué le prix et l'importance à vos yeux, comprenez du moins par la privation, qu'elle n'est pas seulement un devoir indispensable envers Dieu, mais qu'on y trouve encore le

fondement essentiel du bonheur des hommes ; qu'elle est la vraie consolation des malheureux, le premier et souvent l'unique frein des méchans, le principe capital et le garant des vertus, de l'ordre et de la paix soit dans la société, soit dans l'intérieur des familles. Apprenez par conséquent combien vos prieres et vos sollicitudes doivent être instantes, pour obtenir le retour de cette Religion si nécessaire ; avec quelle ardeur vous devez la pratiquer, autant qu'il est maintenant en votre pouvoir ; et, lorsque vous l'aurez recouvrée, quelle fidélité, quel zele vous devez montrer en tout ce qui la concerne, en tout ce qui peut l'intéresser ou propager et soutenir ses bons effets.

VI. Pour en venir maintenant à l'application particuliere des regles sur lesquelles chacun de vous doit former ses sentimens et sa conduite dans les circonstances actuelles, il s'agit d'abord, il s'agit sur-tout de fléchir la colere de Dieu, et de le mettre, pour ainsi parler, dans vos intérêts en vous efforçant par tous les moyens d'expier, de réparer l'injure que vous lui avez faite, d'accomplir sa volonté, et de lui prouver votre amour. Dans cette vue, *humiliez-vous* d'abord, dit l'Apôtre Saint Pierre, humiliez-vous

sous sa main puissante ; n'aggravez pas le poids, ne perdez pas le mérite de vos peines par des impatiences et des murmures inutiles. Soumettez-vous plutôt à lui dans un cœur contrit et paisible ; reconnoissez l'équité, la sainteté de ses jugemens, *afin qu'il vous releve dans le temps de sa visite* (1). Si, après une suite de désordres ou même de scandales, vous différiez toujours de faire pénitence, il falloit bien que, suivant les oracles de ses Prophètes, il vous donnât en proie à vos ennemis, qu'il vous laissât dépouiller, qu'il vous couvrît d'ignominie, qu'il vous mît presque aux portes de la mort, afin de vous contraindre, en quelque sorte, à retourner vers lui, à invoquer son nom et à marcher dans ses voies (2).

VII. Quant à vous, dont les prévarications n'avoient rien de frappant, *mes pensées*, dit le Seigneur, *ne sont pas vos pensées, et mes voies ne sont pas vos*

---

(1) *Humiliamini sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis.* 1. Petr. 5. 6.

(2) *Quis dedit in direptionem Jacob ? et Israël vastantibus ? Nonne Dominus ipse cui peccavimus ?* Is. 42. 24. -- *Cùm occideret eos quærebant eum.* Ps. 77. 34. -- *Imple facies eorum ignominiâ et quærent nomen tuum, Domine.* Ps. 82. 17. et alibi.

voies (1). Comparez seulement votre vie avec les élémens de sa doctrine sainte que vous enseignoit votre simple Catéchisme ; et jugez si vous n'êtes point dans la foule de ces ames à demi-chrétiennes, dont il n'a pu supporter plus long-temps le relâchement et les infidélités. Bénissez ce bon pere qui, pour ne pas vous perdre, s'en tient à vous châtier ici bas, ainsi qu'il l'a toujours fait à l'égard de ceux mêmes qu'il a aimés davantage, et qu'il a regardés comme ses véritables Enfans (2). L'état dans lequel vous vous êtes trouvés, ou dans lequel vous vous trouvez encore, paroît, il est vrai, bien rigoureux à la nature ; mais vous n'avez qu'à réfléchir sur les flammes qui, dans l'autre vie, punissent des péchés plus légers, ou moins multipliés que les vôtres ; et bientôt vous conviendrez que vos peines, quelles qu'elles soient, ne sont au fond, de la part de Dieu, qu'un traitement de miséricorde.

VIII. Vous mêmes, à qui la conscience

---

(1) *Non enim cogitationes meæ cogitationes vestræ : neque viæ meæ viæ vestræ, dicit Dominus.* Is. 55. 8.

(2) *Ego quos amo arguo et castigo.* Apoc. 3. 19. -- *Quem enim diligit Dominus castigat : flagellat autem omnem filium quem recipit... quod si extra disciplinam estis cujus participes facti sunt omnes : ergo adulteri et non filii estis.* Hebr. 12. 6. 8.

n'auroit jamais reproché que les foiblesses des justes, et qu'on n'a peut-être maltraités, que dans le dépit de ne pouvoir vaincre votre attachement aux lois de Dieu et de l'Eglise : vous-mêmes vous devez également, ou plutôt c'est vous sur-tout qui devez nourrir dans votre cœur, et attirer dans celui des autres, par des prieres assidues et ferventes, l'esprit de patience et de componction. Quand vous pourriez vous assurer de n'être redevables d'aucune expiation devant Dieu, vous sentez néanmoins qu'il ne vous conviendroit pas de prétendre à un ordre de chose différent pour vous seuls, ni de vous plaindre de ce que vous êtes dans l'agitation et la douleur, au milieu d'une calamité générale (1). Nous tenons d'ailleurs pour certain que, si vous étiez arrivé à ce point de vertu, vous aimeriez mieux, à l'exemple des Saints, partager l'opprobre du Sauveur et l'affliction de son peuple, que de vivre dans l'abondance et la joie

(1) C'est le reproche que Dieu fit faire à Baruch, par le Prophète Jérémie : *Dixisti..... Addidit Dominus dolorem dolori meo.... Et requiem non inveni... Ecce quos ædificavi ego destruo.... Et tu quæris tibi grandia ?* Jérém. 45. v. 3. 4. et 5.

des méchans (2). Mais encore où se trouvent-elles, ces ames sans aucune tache? Il n'est pas besoin de justifier ici la conduite de Dieu; et nous vous parlerons un langage plus utile, en tâchant de vous conserver dans un esprit de droiture et de paix. Nôtre conseil, qui vient d'un cœur saintement jaloux à votre égard (3), est que vous ayez soin de vous garder en même-temps, et des illusions de l'amour-propre et des troubles pusillanimes de la crainte; si vous examinez seulement les infidélités que vous avez peut-être à vous reprocher par rapport aux moyens extérieurs du salut, les privations qui vous désolent ne manqueront pas de vous conduire à bien des retours humilians sur vous mêmes; et vous ne serez pas tenté de vous livrer à la présomption. Mais cet écueil n'est pas l'unique à redouter: il y auroit de même un excès à vous regarder comme malheureux, ou bien à conclure que Dieu ne vous aime plus parce que vous souffrez.

---

(2) *Moyses... Magis eligens affligi cum populo Dei... Majores divitias æstimans, thesauro ægyptiorum, improperium Christi.* Heb. 11. v. 24. 25. 26.

(3) *Æmulor vos Dei æmulatione, despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.* 2. Cor. 11. v. 2.

Autant il est certain que la malice des hommes n'a d'effet que par une secrete disposition de la providence de Dieu, autant l'est-il qu'elle lui sert à remplir des vues toutes différentes. Tandis qu'il l'emploie pour punir les uns, il la permet pour purifier, pour affermir les autres, ou pour leur donner occasion de gagner des couronnes (4). Voyez comme Job et Tobie, comme les Confesseurs et les Martyrs ont été éprouvés.... Considérez la Croix de notre divin Maître... Souvenez-vous que *les souffrances de cette vie ne sont nullement comparables à la gloire* et au bonheur *qui en sont le fruit* dans l'éternité (5); que *bienheureux ceux qui sont pauvres.... qui pleurent....* enfin *qui sont maudits par les hommes et qui endurent des persécutions pour la justice* (6).

---

(4) *Unus quisque malus apud se habet voluntatem nocendi: ut autem possit nocere, non habet in potestate, ut velit, jam reus est; ut possit, occultâ dispensatione providentiæ Dei in alium admittitur ad pœnam, in alium permittitur ad probationem, in alium permittitur ad coronam.* S. Aug. in Ps. 29. enarrat 2.

(5) *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* Rom. 8. 18.

(6) *Beati pauperes spiritu... beati qui lugent... beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint.* Math. 5. 3. 5. 10.

Sans

IX. Sans doute, N. T. C F., vous reconnoissez dans ces leçons et ces sentimens la doctrine invariable de la foi; et comment pensez-vous donc qu'elle juge ces prétendus Chrétiens, qui, loin de s'humilier, et de se livrer du moins à la pénitence en voyant le fléau, ont au contraire ajouté aux anciens écarts de nouveaux excès, plus capables encore de provoquer la vengeance du Ciel? Il n'en est gueres, nous avons lieu de le présumer, il n'en est gueres parmi vous, qui soient entrés de plein gré dans le schisme, et qui n'ayent eu en horreur les projets et les attentats de l'impiété. Mais, sans parler de ceux qui, bien qu'avec répugnance, n'ont pas laissé d'y coopérer plus ou moins, ou d'employer même la force et l'autorité pour les établir et les propager, combien, hélas! qui par intérêt, par crainte, ou par d'autres considérations temporelles, ont coupablement caché, démenti leurs sentimens, et négligé leur devoir à l'égard des personnes confiées à leurs soins; qui se sont permis des discours, des écrits, des actions, des démarches, des communications qu'ils pouvoient savoir, ou qu'ils savoient en effet être contraires à la Loi de Dieu; qui, encourageant ainsi et favorisant les desseins des Novateurs, ont été

peu-à-peu conduits à des excès dont jamais ils ne se seroient cru capables ; et qui, par un genre de séduction réciproque, ou par l'influence fatale de l'exemple, ont égaré une foule d'ames, lesquelles, à leur tour, en ont entraîné d'autres, et peut-être sont déjà précipitées irrévocablement dans l'abîme.

X. Au surplus, c'est à vous de repasser, devant Dieu, dans l'amertume de votre ame des années aussi coupables et aussi funestes (1) ; c'est à vous de sonder au plûtôt la profondeur de tant de plaies qui, avec le temps, ne font qu'empirer, et qui deviendroient peut-être bientôt incurables. Ne pouvant entrer plus avant dans le détail de cet examen, nous nous en tenons à vous avertir en général de peser toutes choses au poids du sanctuaire, et de vous juger de maniere que, suivant la pensée de S. Paul (2), vous puissiez éviter le jugement de Dieu. Nous vous exhortons à chercher un véritable Ministre de réconciliation que, non-seulement vous n'engagiez point à vous flatter en vous

(1) *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.* Is. 38. 15.

(2). *Si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur.* 1. Cor. 11. 31.

dissimulant la Sainteté de la Loi, comme faisoit autrefois un peuple réprouvé (3), mais à qui vous inspiriez la libre confiance de n'écouter d'autres pensées que celles de vous faire réparer pleinement les droits de Dieu, et d'assurer, à quelque prix que ce soit, les intérêts de votre salut. Vous comprenez surtout combien il vous seroit dangereux de rencontrer ces Prophètes aveugles et trompeurs, dont parle l'Esprit-Saint, qui, se conduisant par leurs idées propres, donnent le mensonge pour la vérité, et se disent envoyés du Seigneur, quoique le Seigneur ne les envoie pas; qui, au lieu de contraindre, pour ainsi dire, le pécheur à quitter sa mauvaise voie, l'autorisent, en quelque maniere à la suivre; qui lui font *des oreillers et des coussins* pour se reposer doucement; qui disent *la paix, la paix*, où il n'y a point de paix, et conduisent ainsi les ames à la mort, en leur faisant croire qu'elles vivent (4).

---

(3) V. Is. 30. 10. etc.

(4) *Curabant contritionem filiæ populi mei cum ignominiâ, dicentes, pax, pax, et non erat pax.* Jerem. 6. 14. — *Væ prophetis insipientibus quæ sequuntur spiritum suum et nihil vident... vident vana et divinant mendacium dicentes: ait Dominus: cum De-*

XI. Quoique ce soit déjà un grand point de reconnoître nos écarts, et de recevoir avec soumission le châtiment qui nous presse de retourner à Dieu, une véritable pénitence ne s'arrête pas là. Sans attendre que ses Ministres vous le disent, ce Dieu également juste et sage vous l'a depuis long-temps dit par ses Saints. Le pécheur doit se retrancher les plaisirs même innocens, à proportion qu'il s'en est permis de criminels (1). Il doit se convertir à Dieu dans le jeûne, les pleurs et le deuil; mais c'est son cœur sur-tout qu'il doit se déchirer de douleur, renoncer une bonne fois au péché, et former la résolution efficace de pratiquer la vertu (2). Il faut

---

minus non miserit eos... væ quæ consuunt pulvillos sub omni cubito manus et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis... ut interficerent animas quæ non moriuntur, et vivificarent animas quæ non vivunt. Ezech. 13. per totum.

(1) *Quisquis illicita nulla commisit*, (dit Saint Grégoire le Grand, hom. 26. in Evang. ante medium) *huic jure conceditur, ut licitis utatur... at, si quis in culpam lapsus est... tantò à se licita debet abscindere, quantò se meminit et illicita perpetrasse.*

(2) *Nunc ergo, dicit Dominus, convertimini ad me... in jejunio, et in fletu, et in planctu, et scindite corda vestra, et non vestimenta vestra... egrediatur sponsus de cubili suo et sponsa de thalamo suo.* Joel. 2. 12. 13. 16. *Auferte malum cogitationum vestrarum...*

que ses sens qu'il a fait servir aux vues de la corruption et de l'iniquité, servent de même à l'établir dans une justice qui le sanctifie (3) ; qu'autant ses foiblesses l'ont retardé dans les voies de Dieu, autant il se hâte d'y faire des progrès ; et qu'il se livre avec une telle ardeur à toutes sortes de biens, que le mérite de ses œuvres puisse compenser les pertes qu'il a faites et les maux qu'il a encourus par le péché (4). Enfin une derniere condition dont il ne sauroit trop s'inculquer la nécessité, c'est que, si malheureusement il a imité Saul impie et persécuteur, il s'agit désormais, comme Paul converti, de faire ses efforts pour ramener des freres qu'il égaroit auparavent, pour gagner à Jesus-Christ, par l'édification de son zele,

---

quiescite agere perverse, discite Benefacere. Is. 1. 16. 17.

(3) *Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.* Rom. 6. 19.

(4) *Multiplicatæ sunt infirmitates eorum ; postea acceleraverunt.* Ps. 15. 4. --- *Per hoc quod dicitur facite fructus dignos Pœnitentiæ, uniuscujusque convenitur, ut tantò majora acquirat bonorum operum lucra per pœnitentiam, quantò graviora sibi intulit damna per culpam.* S. Grég. hom. 6. ut supra.

un plus grand nombre d'ames qu'il ne lui en a enlevées par le scandale de ses discours et de ses actions, en quelque genre que ce soit.

XII. Peut-être nous direz-vous qu'une telle doctrine est plus capable d'attrister que de fournir des consolations : mais il n'y a que les premiers pas qui effrayent la nature. L'Apôtre vous répond, et l'expérience vous fera sentir que, quand vous vous serez un peu exercés à la pratiquer, elle vous apportera le fruit le plus paisible et le plus doux de la justice (1). Au reste, sans goûter encore tous les biens surnaturels qui, par degrés, vous viendront avec elle, votre seule réconciliation qui en est le principe, ne vous dédommagera-t-elle pas avantageusement de ce qu'il aura pu vous en coûter? Oui, N. T. C. F., qui que vous soyez, n'en doutez point, vos pechés fussent-ils des plus multipliés et des plus énormes, ou, pour copier l'expression du Prophète, fussent-ils *rouges comme l'écarlate*, notre Dieu y a solemnellement engagé sa parole, vous

(1) *Omnis autem disciplina, in præsenti quidem, non videtur esse gaudii sed mœroris. Postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ.* Hebr. 12. 11.

en serez lavés et deviendrez blancs comme la neige (2). Il les oubliera pour toujours ; et, non seulement vous recouvrerez la vie inestimable, la seule véritable vie qui est celle de la grâce (3), mais, en même temps, il vous rendra les années de votre innocence, et les mérites que vous vous étiez acquis avant de la perdre (4).

XIII. Un devoir capital que nous vous recommandons essentiellement à tous, et pour lequel ceux qui l'ont violé, doivent manifester un zele encore plus exemplaire ; c'est celui de professer généreusement votre foi dans l'occasion, de vous attacher plus que jamais à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, comme sachant

---

(2) *Si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur et, si fuerint rubra quasi vermiculus, velut lana alba erunt.* Is. 1. 18.

(3) *Si impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis... et custodierit omnia præcepta mea... vitâ vivet et non morietur, omnium iniquitatum ejus... non recordabor.* Ezech. 18. 21. 22.

(4) Le Prophete Joël, sous la figure des bénédictions temporelles, fait encore entendre cette vérité, que les œuvres *mortifiées* par le péché revivent, quand on est réconcilié avec Dieu : *Nunc ergo dicit Dominus, convertimini ad me in toto corde vestro... et reddam vobis annos quos commedit locusta, bruchus et rubigo, et æruca.* Joël. 2. 12. 25.

que, selon la Doctrine unanime des SS. Docteurs, *celui qui ne l'a pas pour sa mere, ne sauroit aucunement avoir Dieu pour son Pere* (1). *Ne vous laissez point intimider par ceux qui*, avec toute leur malice, *ne peuvent, au plus, que faire mourir un corps* dont la vie également doit bientôt finir : *craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'ame, et, après la mort, les mettre en Enfer* (2). La seule histoire des Confesseurs et des Martyrs, dans tous les siecles, vous prouve sensiblement, et que la violence des hommes n'est pas une raison de leur obéir plutôt qu'à Dieu, (3) et que J. C. est toujours prêt à secourir ses Disciples, lorsqu'ils sont en butte aux ennemis de son nom et qu'ils portent réellement leur Croix après lui (4).

XIV. Il est, à la vérité, certaines lois

---

(1) *Habere jam nom potest Deum Patrem, qui Ecclesiam non habet matrem.* S. Cyprian. de unitª. Eccl. SS. Hieronimus, Fulgentius, etc.

(2) *Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant... sed potiùs timete eum qui potest et animam et corpus perdere... qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam.* Luc. 12. 4. 5. Math. 10. 28.

(3) *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.* Act. 5. 29.

(4) Math. 10, 19. Rom. 8, 17. Luc. 14, 27, etc.

dont ce Dieu plein de bonté suspend l'obligation, lorsque leur accomplissement nous expose à des maux considérables ; mais déjà, quand il s'agirait des regles les moins essentielles ou de choses même indifférentes, les vrais Chrétiens n'ont jamais pensé qu'aucun danger les autorisât à faire ce qu'on exigeoit d'eux, en haine de la Religion, et comme un signe d'abandon et de mépris pour elle : ils ont toujours compris que, céder alors à la crainte, ce seroit devenir complice de l'attentat contre Dieu, et probablement se faire regarder comme lâche et vil aux yeux de ceux mêmes qui l'ordonneroient (1).

A plus forte raison, seroit-il inexcusable de participer à des actions ou de

(1) On peut se rappeller en ce genre, le trait remarquable de Constance Clore, --- ayant ordonné publiquement que tous les Chrétiens de son Palais sacrifiassent aux faux Dieux, sous peine de perdre leurs charges et ses bonnes grâces, cet Empereur, contre l'attente, couvrit de confusion, et chassa pour toujours de sa présenceceux qui préféroient leur fortune à leur Salut ; n'espérant pas, disoit-il, qu'ils lui fussent plus fidelles qu'a leur Dieu. Pour ceux qui refuserent constamment de se prêter à l'impiété, il leur donna la garde do sa personne, et leur témoigna plus que jamais son estime et sa bienveillance.

tenir des propos criminels de leur nature, particuliérement s'ils étoient capables d'annoncer les sentimens, ou de favoriser les desseins de l'impiété.

Vous n'ignorez pas d'ailleurs, que non-seulement on ne peut rien se permettre qui soit directement contraire à la foi, ni qui renferme une communication dans les choses saintes avec des Evêques schismatiques, ou des Pasteurs adhéreus au schisme (2); mais qu'on devroit se reprocher le silence même, lorsque la gloire de Dieu ou l'édification du prochain obligent à parler. Vous concevez enfin que, pour ne point vous égarer en des circonstances aussi difficiles, vous devez rechercher avec soin les connoissances qu'elles rendent nécessaires, et vous garder ensuite généralement de tout ce qui est interdit ou supect en ce genre, de tout ce qui vous exposeroit vous-mêmes ou d'autres personnes à manquer dans la foi; peut-être même devons-nous observer, au besoin, que loin de pouvoir excuser une conduite différente, en prétendant que

(2) Il faut excepter l'article de la mort où, à défaut de Ministre légitime, on pourroit se confesser à un Prêtre schismatique ou même apostat et excommunié.

vos sentimens sont invariables, il y auroit, dans ce cas, un scandale, en quelque sorte, plus dangereux de votre part; puisque la confiance qu'inspireroit la connoissance de vos dispositions Religieuses, ne manqueroit pas de faire envisager comme innocent ce que vous vous seriez permis; et qu'ainsi, votre exemple séduisant les personnes même timorées, vous deviendriez responsables d'une défection presque universelle.

XV. S'il est nécessaire de croire dans son cœur pour arriver à la justice, l'Apôtre nous déclare aussi qu'il faut confesser de bouche pour arriver au salut (1). Notre divin Maître s'est clairement expliqué lui-même à cet egard. *Quiconque manifestera devant les hommes son attachement à ma personne et à mes discours, je lui rendrai moi-même témoignage devant mon Pere qui est dans les Cieux. Celui au contraire qui aura rougi de moi et de ma Doctrine, le fils de l'homme, à son tour, rougira de lui, quand il viendra dans sa Majesté* (2). *Celui*

(1) *Corde creditur ad justitiam; ore autem confessio fit ad salutem.* Rom. 10. 10.

(2) *Omnis qui confitebitur me (et verba mea.* Marc. 8, 38), *coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, qui in cœlis est.* Math. 10. 32.

qui n'est pas avec moi, ajoute-t-il, *est contre moi ; et celui qui ne recueille pas avec moi, ne fait que dissiper* (3).

XVI. Ces oracles ne souffrent ni exception, ni réserve. Vous voyez qu'il ne s'agit pas de dire, qu'on est toujours intérieurement fidelle à Dieu et à l'Eglise ; qu'on ne s'écarte de ses vues qu'en certains articles ; qu'on ne s'unit pas à ses ennemis déclarés..... L'affection même la plus juste pour un Pasteur jusques-là irréprochable, ne justifieroit point le recours à son Ministere, dès que l'autorité légitime a jugé devoir le lui interdire. Un Chrétien sage et instruit a pour regle infaillible de *se tenir*, comme parloit S. Vincent de Paul, *au gros de l'arbre*, qui est le corps des Evêques, et non à des branches fragiles, c'est-à-dire, à quelques particuliers sujets à faillir: Vous devez sans doute compatir au malheur de ceux qui sont tombés, sur-tout lorsque leur chûte n'étant que de surprise ou de foiblesse, ils vous donnent l'exemple d'une soumission entiere à l'Eglise. Vous devez prier fervemment

---

Qui me erubuerit et meos sermones, hunc filius hominis erubescet, cùm venerit in majestate suâ. Luc. 9. 26.

(3) *Qui non est mecum, contrà me est, et qui non colligit mecum, dispergit.* Luc. 9. 23.

le Seigneur, afin de leur obtenir la grâce de reconnoître leurs fautes et de les réparer dignement. Mais, tandis que N. S. P. le Pape, ou ceux à qui il en a donné le pouvoir, ne les ont pas rétablis dans leurs fonctions, si malheureusement quelqu'un d'eux ne craignoit pas de les exercer, et si vous veniez à l'y suivre vous-mêmes, il faudroit nécessairement vous attendre à partager leur condamnation devant Dieu.

XXVII. Au reste la pénitence volontaire est connue de plusieurs d'entr'eux ; les remords de celui-là même qui avoit osé se mettre à la tête du schisme en Savoie ; son recours et ses protestations d'obéissance au Saint-Siége, lorsqu'il étoit encore au milieu de vous ; l'impression salutaire que la voix du souverain Pontife a faite sur son cœur ; enfin l'aveu public de ses égaremens, l'abjuration solemnelle de ses erreurs, et son retour au sein de l'Eglise dont vous devez bénir et remercier la Providence ; tout cela vous prouve assez que la secte introduite au milieu de vous, est forcée elle-même de sentir combien ses nouveautés sont incompatibles avec les principes de la vraie Religion. Aussi espérons-nous, par la grâce de Dieu, que les Ministres sacrés qui n'ont point encore

manifesté le regret de s'y être laissé entraîner plus ou moins, en deviendront plus disposés aux sentimens qu'exige leur état ; fasse le Ciel qu'ils ne tardent pas davantage de sacrifier à leur salut toutes les considérations temporelles ; et que, par la générosité d'un retour non moins édifiant que sincere, ils donnent à l'Eglise la consolation de ne voir dans son sein qu'une même foi, un même ministere, un troupeau et un Pasteur.

XVIII. Quant aux exercices de la Religion, nous avons, N. T. C. F., goûté une joie bien douce, en apprenant votre attention à distinguer les jours consacrés au Seigneur ou au Culte de ses Saints. Nous vous conjurons, non-seulement de persévérer dans une régularité constante à cet égard (1), mais de les sanctifier avec plus d'exactitude, plus de ferveur qu'auparavant ; de ne point imiter ces Chrétiens de peu de foi, dont l'indévotion et les prévarications en plusieurs

(1) Dans les pays même où la secte des Protestans est dominante, comme à Londres, on sait que, malgré son éloignement pour le Culte des Saints, les Catholiques ne laissent pas de sanctifier leurs Fêtes ainsi que le jour du Dimanche.

genres, déshonoroient, pour ainsi dire, jusqu'à nos solemnités, et qui ont fini par nous en priver, en les rendant odieuses et insupportables à Dieu, comme il le disoit autrefois de celles de son Peuple (2).

Si vous n'avez pas le bonheur de pouvoir assister à des offices publics, vous n'en êtes que plus indispensablement tenus de donner au moins à la piété le temps que vous devriez y passer (3), de vous unir en esprit aux sacrifices et aux autres fonctions que célébrent ailleurs les Pasteurs Catholiques; de prier avec eux pour l'Eglise en général, et pour tous ses Ministres, et ses membres en particulier; pour les foibles et les forts, pour les pécheurs et les justes, pour ceux qui souffrent la persécution; et, nous n'hésitons point de le dire, spécialement pour ceux qui nous persécutent, afin que Dieu daigne les éclairer et les toucher; qu'il fasse une fois succéder l'édification aux scandales, et qu'il accorde à tous des grâces proportionnées aux besoins. Vous devez vous appliquer à des lectures, à des réflexions salutaires; et, entre les

(2) V. Isa. I. 13, 14.

(3) Voyez ci-après les *Exercices à pratiquer dans les Assemblées de Religion.*

saintes œuvres auxquelles il est prescrit de vaquer dans les jours de fêtes, nous souhaitons ardemment que vous regardiez, comme une des plus nécessaires et des plus méritoires, l'instruction des personnes confiées à votre charge, et suivant le cas, de beaucoup d'autres qui s'égarent et se perdent par leur ignorance.

XIX. Quelque simples, quelqu'importantes que soient, aux yeux de la foi, les diverses regles que présentent ces avis, elles peuvent à la vérité paroître difficiles à des Chrétiens qui n'ont pas la liberté de participer aux sacremens. Ceux de l'Eucharistie sur-tout et de la Pénitence renfermant les moyens propres établis de Dieu pour nourrir notre ame, pour la préserver ou la guérir de ses blessures, nous convenons qu'ils vous seroient d'autant plus nécessaires, que vos devoirs et vos dangers sont accrus plus visiblement; néanmoins cette situation là même ne doit nullement vous décourager; il ne vous est pas donné de communier réellement au Corps et au Sang de Jesus-Christ, ni de recourir à ses Ministres; mais Dieu connoît votre impuissance et votre bonne volonté, dès-lors il vous a certainement préparé d'autres ressources. Qui sait même si, pour votre salut, il ne falloit pas

que du moins une aussi dure privation vous fît sentir le prix des dons de Dieu, et vous tirât malgré vous de votre engourdissement, en ne vous laissant plus d'espoir que dans une ferveur et une vigilance assidue ? Non, ne craignez point d'envisager le péril de votre position, ou plutôt ayez à cœur de vous en pénétrer ; dites-vous souvent à vous-mêmes : si malheureusement je faisois une chûte, peut-être n'aurois-je pas le Ministre de la réconciliation pour me relever ; son secours pourroit me manquer, au temps même où la mort viendroit me surprendre. Cette idée ne suffira-t-elle pas pour vous déterminer à fuir les occasions du péché, pour fixer dans votre esprit le souvenir des fins dernieres, de la présence, de l'amour de Dieu... en un mot, pour vous inspirer toutes les précautions par lesquelles une ame Chrétienne se maintient dans les voies de la justice ? Hé bien ; faites cela et vous ne pécherez jamais (1). Lorsque vous vous trouvez exposés à des tentations, embarassés par des doutes, sujets à des foiblesses, rappellez à votre mémoire ce que vous a dit l'homme de Dieu ; réflé-

(1) Psal. 10. 5. Eccl. 7. 40 et alibi.

chissez sur ce que vous comprenez qu'il vous diroit en semblable cas : consultez Dieu lui-même que vous aurez toujours à vos côtés : Pénétrez-vous à ses pieds du regret des fautes qui pourroient vous échapper. Enfin cherchez le Seigneur de tout votre esprit, de tout votre cœur, de toutes vos forces ; et ne doutez point qu'il ne supplée à ce qui vous manque et qu'il ne vous soit tout en toutes choses. Il vous assure lui-même que vous ne serez point confondus : que jamais il ne souffrira de vous voir tentés au-dessus de vos forces ; mais qu'il vous donnera des secours dans l'épreuve, de maniere que vous puissiez la soutenir, et que les privations même, les obstacles et tout ce qui sembloit s'opposer à votre salut, ne vous nuise point, ou tourne au contraire à votre avantage (2).

XX. Pour ce qui regarde en particulier les deux Sacremens dont nous venons de parler, vous ne sauriez employer trop

---

(2) *Respicite, filii, Nationes hominum, et scitote quia nullus speravit in Domino et confusus est.* Eccl. 2. 11. *Fidelis Deus est qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.* 1. Cor. 10. 13. *Scimus quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Rom. 8. 28.

soigneusement les moyens pour lesquels la piété supplée à leur défaut, c'est-à-dire la Communion et la Confession spirituelle. Il paroîtroit superflu de nous arrêter à la premiere dont les Chrétiens sont instruits dès long-temps, ou dont au moins ils peuvent aisément trouver ailleurs la connoissance ; mais l'état où vous êtes maintenant semble exiger que nous vous expliquions, en peu de mots, comment se fait la Confession spirituelle.

Cet exercice, d'où proviennent infailliblement les plus solides avantages, consiste à suivre en esprit le même procédé que si l'on s'approchoit réellement du sacré Tribunal. Les Fidelles y examinent d'abord leur conscience : ils s'excitent à une sincere douleur de leurs manquemens, et forment la résolution de s'en Confesser le plutôt possible. Faisant, après cela, leur accusation devant Dieu ; ils se regardent comme étant aux pieds d'un Confesseur plein de zele ; ils tâchent, ainsi que nous l'avons suggéré dans l'article précédent, de se rappeller les grandes vérités de la Foi qu'il leur a déja peut-être inculquées, ou dont ils présument qu'il se serviroit pour les faire marcher et avancer dans le chemin de la vertu. Leur attention se porte également aux

œuvres de Pénitence et aux précautions de salut que demande l'état de leur ame, afin de se les prescrire eux-mêmes à sa place. Ayant ensuite renouvellé toute leur ferveur pour entrer, avec le secours de la grâce, dans une contrition parfaite, ils prient Dieu de vouloir bien avoir égard à leur desir, et leur appliquer lui-même l'effet du Sacrement par avance. Ils se reposent enfin dans une paisible confiance en sa miséricorde : ils le remercient des bons sentimens dont leur cœur est animé, et, ne songeant dès-lors qu'à le mieux servir, ils se mettent en devoir de pratiquer fidellement tout ce qu'il leur a inspiré pour sa gloire, pour l'édification du prochain et pour leur propre sanctification.

XXI. Sans entrer dans le détail de ce que vous devez faire ou éviter à l'égard des hommes, il est deux points essentiels sur lesquels nous ne pouvons nous empêcher aujourd'hui de fixer votre attention. Vous ne devez jamais perdre de vue le précepte de la charité qui vous ordonne d'aimer en général le prochain comme vous-mêmes, et qui vous apprend à le traiter comme vous pourriez désirer qu'il vous traitât si vous étiez à sa place. Mais nous insistons premiérement à vous

recommander les obligations (1) d'un Chrétien à l'égard de sa famille, et nous les recommandons avec d'autant plus d'instance, que la chûte déplorable de l'éducation Chrétienne, nous fait trembler, pour la jeunesse, pour les parens et pour toute la société. Il est vrai que le défaut des moyens accoutumés et la multiplication au contraire des obstacles l'ont rendue incomparablement plus difficile ; mais le devoir des Peres et Meres devient, par-là même, plus urgent et plus indispensable. S'ils considerent que les principes et les habitudes d'un jeune - homme influent d'ordinaire sur ses mœurs jusques dans l'âge le plus avancé (2), ils comprendront bientôt la nécessité de réunir tous leurs soins et leurs efforts pour instruire leurs enfans, pour les garantir de la contagion des mauvais exemples, des discours, des écrits pernicieux, pour les

---

(1) On en voit la pratique dans l'Exercice de la Messe ci-après.

(1) *Diliges proximum tuum sicut te ipsum.* Math. 22. 39. *Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis.* Math. 7. 12.

(2) *Adolescens, juxta viam suam, etiam cùm senuerit, non recēdet ab eâ.* Prov. 22, 6.

former à la vertu, en un mot, pour remplir eux seuls, s'il le faut, une charge que la nature et la Religion leur imposent à eux les premiers, et pour la remplir de maniere à pouvoir en rendre compte au dernier jour.

XXII. L'autre avis, non moins digne de l'attention d'un Chrétien, regarde vos dispositions envers les personnes dont vous avez lieu de vous plaindre. Il n'est ni utile, ni sage de vous irriter contre les instrumens de la justice de Dieu. Ce sont les passions déréglées, c'est la corruption des mœurs, l'esprit de licence et d'impiété, ce sont, nous le répéterons encore, ce sont les péchés, et notamment les vôtres propres, qu'il faut détester, contre lesquels vous ferez bien d'exercer votre zele et votre indignation. Quelque mal que nous fassent des hommes trompés et pervertis, hélas! ils s'en font encore beaucoup plus à eux-mêmes. Plaignez-les donc plutôt, instruisez-les, vous dit l'Apôtre, ramenez-les avec douceur, vous souvenant que vous êtes vous-même sujets à tomber (1), et que suivant la

(1) *Vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans te ipsum ne et tu tenteris.* Gal. 6. 1. *Tu fide stas: noli altum sapere, sed time.* Rom. 11. 20.

pensée de St. Augustin, il n'y a aucun péché commis par un homme, dont un autre homme ne puisse devenir coupable, si par un juste jugement, Dieu l'abandonne à lui-même (2).

Gardez-vous sur toutes choses, quand vous en auriez les moyens, de vous arroger un droit de vengeance qui ne vous appartient pas (3). *Ne vous laissez pas vaincre par les méchans, mais vainquez-les vous-mêmes par votre bienfaisance*, et votre charité (4). Aimez, c'est la loi formelle du Sauveur, *aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin de vous montrer les Enfans*, et de mériter l'affection *de votre Pere qui est dans le Ciel, et qui fait lever son Soleil sur les bons et sur les méchans* (5).

---

(2) *Enarrat in.* Ps. 120.

(3) *Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus.* Rom. 12. 19.

(4) *Si esurierit inimicus tuus, ciba illum... hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus. Noli vinci à malo, sed vince in bono malum.* Ibid. Vers. 20. 21.

(5) *Ego autem dico vobis; diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos: ut sitis filii Patris vestri qui solem suum oriri facit super bonos et malos.* Math. 5. 44. 45.

XXIII. Il nous resteroit bien des instructions à vous donner, soit à l'égard du prochain, soit pour votre conduite relativement à vous-mêmes : mais, nous trouvant déja portés plus loin que nous ne nous étions proposés, il nous suffit de vous avertir du danger auquel vous expose le commerce d'un monde toujours plus dépravé dans ses sentimens aussi bien que dans ses actions. L'Esprit-Saint vous apprend lui-même à examiner par avance quel est l'intérêt de ceux à qui vous parlez. Il vous fait observer l'imprudence ou même le ridicule qu'il y auroit à recevoir, par exemple, le conseil d'un homme irréligieux, injuste, pusillanime ou corrompu, dans ce qui concerne la religion, la justice, le courage ou l'honnêteté (1). Gardez-vous de manquer à vos devoirs ou de faire le mal, parce que la foule se permet de le faire (2). Les ordres de Dieu ne changent pas selon

---

(1) *A consiliario serva animam tuam. Priùs scito quæ sit illius necessitas... Cum viro irreligioso tracta de sanctitate* (ironia est), *et cum injusto de justitiâ... cum timido de bello... cum inhonesto de honestate... non attendas his in omni consilio.* Eccl. 37. v. 9. 12. 13. et 14.

(2) *Non sequeris turbam ad faciendum malum.* Exod. 23. 2.

les

les passions et les caprices des hommes ; quel que soient leur aveuglement et leur présomption, il faudra que sa loi s'accomplisse, sans en excepter un iota ni un point (3) ; toutes les nations ne sont devant lui qu'un néant (4) ; et, si les méchans refusent d'entrer dans ses desseins pour leur bonheur, ils y servent malgré eux pour leur condamnation. Il garde, à la vérité, le silence pendant un temps ; il est patient, mais c'est qu'il a l'éternité pour venger ses injures (5) ; et, loin que vous puissiez vous rassurer sur le grand nombre des exemples, l'Evangile vous déclare en termes exprès que la porte large, la voie spacieuse que suit la multitude, est précisément celle qui conduit à la perdition ; et que, pour arriver à la vie, il faut au contraite tenir le chemin étroit, où l'on ne voit que peu de personnes (6).

---

(3) *Iota unum aut unus apex non præteribit à lege donec omnia fiant.* Math. 5. 18.

(4) *Omnes gentes, quasi non sint, sic sunt coràm deo et quasi nihilum. . Reputatæ sunt ei.* Isa. 40. v. 17.

(5) *Silui, patiens fui, sicut parturiens loquar.* Isa. 42. 14. --- *Patiens quia æternus.* Text.

(6) *Intrate per angustam portam : quia lata porta et spatiosa via est qua ducit ad perditionam, et multi sunt qui intrant per eam. Quàm angusta porta et arcta*

XXIV. Une triste expérience qui nous oblige de vous mettre en garde contre la séduction des ennemis de la Foi, nous fait craindre à nous-mêmes que plusieurs ne continuent peut-être de rejetter nos paroles, et de tourner en raillerie vos exemples. Néanmoins, pour peu qu'il leur reste de sagesse et de lumiere, nous espérons toujours que, pensant une fois à la mort vers laquelle ils savent bien qu'il marchent continuellement ainsi que nous, ils préviendront des aveux que feront trop tard les impies endurcis. Du moins nous nous sentons pressés, soit pour leur instruction, soit pour votre encouragement, d'ajouter encore, en finissant, quelque chose de ce que la parole de Dieu nous annonce là-dessus : *L'enchantement de la bagatelle*, dit le sage, *obscurcit les vrais biens, et l'inconstance de la convoitise renverse un esprit qui ne réfléchit pas... Les impies voyent la mort du sage, et ne comprennent pas les desseins de Dieu sur lui. Ils le voyent et ils le méprisent : mais le Seigneur se moquera d'eux. A leur tour, ils finiront par tomber, entre les morts,*

---

via est, quæ ducit ad vitam; et pauci sunt qui inveniunt eam! Math. 6. v. 13 et 14.

dans un opprobre éternel... Alors les justes se leveront avec une grande force contre ceux qui les ont mis dans l'angoisse et qui leur ont enlevé le fruit de leur travaux. A cette vue, les impies seront troublés d'une frayeur horrible, et s'étonneront de les trouver subitement dans un état auquel ils ne s'attendoient point. Ils diront en eux-mêmes, en se repentant et gémissant, dans la détresse de leur esprit : voilà ceux que nous avons raillés, et à qui nous avons insulté dans un temps. Insensés que nous étions, nous jugions que leur maniere de vivre étoit une folie, et que leur fin seroit sans honneur. Cependant, *voilà comme ils sont placés parmi les Enfans de Dieu, et le sort heureux des Saints est leur partage. Nous nous sommes donc égarés du chemin de la vérité, et nous n'avons point eu d'intelligence. Nous nous sommes lassés dans le chemin de l'iniquité et de la perdition ; nous avons marché dans des routes difficiles, et nous avons méconnu la voie du Seigneur. A quoi nous a servi notre orgueil, et l'opulence dont nous nous faisions gloire? Tout cela a passé comme une ombre... Et nous nous sommes consumés dans notre malice... Ainsi ont parlé les pécheurs dans l'Enfer. Car l'espérance de l'impie ressemble... à l'idée qu'on a d'un voyageur qui ne reste qu'un jour en passant*, et dont

bientôt on ne se souvient plus ; *mais les justes vivront pour toujours ; et leur récompense sera dans le sein de Dieu même...* (1). L'évidence de ces prédictions nous dispense de les appliquer. Nous conjurons seulement les incrédules de nos jours d'y faire à temps leurs réflexions, et de prendre garde qu'on n'en voie pas sur eux le dernier accomplissement.

XXV. Telles sont, N. T. C. F., les vérités et les regles principales auxquelles vous devez spécialement vous attacher dans les conjonctures présentes. Si vous les méditez avec l'attention qu'elles méritent, il vous sera aisé de prendre une juste idée de votre position ; et vous sentirez, comme nous, qu'il s'agit, plus que jamais, de manifester en toute maniere votre dévouement à Dieu, à sa sainte loi, et de faire des efforts extraordinaires pour opérer votre salut et concourir à celui des autres. Nous vous y exhortons donc instamment ; et nous concluons ces Avis en vous priant, avec le chef des Apôtres, de vous regarder comme des étrangers et des voyageurs sur la

---

(1) Voyez le Livre de la Sagesse, depuis le v. 12 du chap. 4, jusqu'à la fin du chap. 5.

terre, de réprimer les penchans déréglés de la nature, et de montrer en tout une conduite irréprochable, afin que ceux qui voudroient vous faire passer pour des malfaiteurs, soient reduits au silence, ou même, que vous jugeant enfin par vos bonnes œuvres, ils glorifient notre Dieu dans le temps de sa visite (1). Qu'ils soient contraints d'avouer que sa Religion est, sans nulle comparaison, au-dessus de tout ce que les hommes ont pu jusqu'ici, ou pourroient désormais établir; et que véritablement le premier vœu de ceux qui gouvernent, aussi bien que de tous les membres de la société, doit être de ne voir par-tout que de constans et véritables Catholiques.

XXVI. Si nous ne parlons point directement ni aux Ecclésiastiques tombés, ni même aux Prêtres fidelles et aux Religieuses de ce Diocese; outre le motif important de la briéveté, ils savent que

(1) *Carissimi, obsecro vos tanquam advenas et peregrinos abstinere vos à carnalibus desideriis... conversationem vestram inter gentes habentes bonam; ut in eo quod detrectant de vobis, tamquam de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis... ut benefacientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam.* I. Petri. 2. 11. 12. et 15.

nous leur avons adressé, dans le temps, les réflexions et les exhortations qui nous ont paru convenir à leur position particuliere. Et nous espérons que, non-seulement ils n'en perdront point le souvenir, mais qu'ils voudront bien nous accorder devant Dieu le secours mutuel de leurs prieres que nous leur demandons avec confiance, ainsi qu'à tous les autres Fidelles. *Les Vic. Gén.*

Le 21 Mars 1796.

TROISIEME PARTIE.

INSTRUCTIONS,

EN FORME DE PRONES,

Contenant un abrégé des principes de la Doctrine Chrétienne.

A l'usage du Diocese de ***

Idée générale et usage des Instructions ou Prônes.

Les Instructions qu'on va voir, présentent la Doctrine Chrétienne divisée en deux tableaux.

La premiere contient les principes de la Foi, et la seconde, ceux de la Morale; mais, comme dans notre Sainte Religion un grand nombre des articles de croyance sont aussi des regles de conduite, on sent

que l'Instruction qui les réunit, doit aussi, plus ou moins devenir pratique ; et, lors même qu'elle se borne à exprimer la vérité spéculative, rien ne contribue plus à nourrir un esprit et un cœur chrétien, que de rechercher, en lisant, les sentimens et les devoirs qui s'y rapportent, et de la rendre ainsi *morale*, en quelque sorte, par la réflexion.

Le genre d'utilité que nous nous sommes proposé dans ces Instructions, nous a déterminés à les resserrer dans la plus courte étendue possible ; mais de maniere cependant qu'elles renferment ou du moins qu'elles fassent entrevoir tous les points de Doctrine dont la connoissance forme ce qu'on peut appeller *un Fidelle instruit.* Il nous a paru nécessaire en même temps d'y chercher, d'un bout à l'autre, le langage le plus simple ; et, non contens d'y suivre l'ordre de l'enseignement accoutumé, nous l'avons presque toujours copié mot à mot, autant que la marche continue d'*un Prône* l'a permis. On pourra donc très-bien les regarder comme étant encore véritablement le catéchisme propre au Diocèse ; à la différence qu'on y a supprimé plusieurs développemens, et qu'on en a changé la forme, soit pour gagner du temps, soit pour menager la

foiblesse de certaines personnes qui montrent de l'éloignement pour les questions et le nom de *Catéchisme.*

Nous croyons ainsi fournir un abregé également commode et utile à tous les fidelles d'un âge mûr, pour peu qu'ils ayent de l'intelligence. Ceux qui malheureusement s'en sont tenus aux instructions de leur jeunesse sont assurés, dans une heure à-peu-près de lecture, de rencontrer, pour l'essentiel, ce qu'ils auront oublié, et de repasser tout le fond des vérités Chrétiennes ; sauf à revenir ensuite aux articles sur lesquels ils sont dans le cas de s'arrêter davantage. Ceux qui ont mieux senti la nécessité de ne point perdre de vue la Doctrine du salut, saisiront peut-être avec encore plus d'empressement un moyen aisé de s'en rafraîchir la mémoire ; et s'ils n'y retrouvent pas tout ce qu'on leur a appris, ils verront qu'on a soigneusement profité des différentes tournures que le changement de forme a exigées, pour y répandre, par occasion, quelques nouvelles lumieres. Ceux enfin qui n'ont nul besoin d'une semblable instruction pour eux-mêmes, mais qui s'intéressent au salut du prochain, y trouveront une ressource que l'esprit de zele leur a souvent fait désirer, et dont

ils se serviront très-avantageusement pour les autres.

Nous avons même eu spécialement en vue de remettre aux Ministres de la parole cette sorte d'abrégé, comme un mémorial uniforme qui puisse, entre leurs mains, opérer les heureux effets d'instruction dont nous venons de parler. Et notre intention, ainsi que nous nous en sommes expliqués (1), notre intention est que ceux qui exercent la charge pastorale, les donnent alternativement, au moins trois ou quatre fois dans l'année; leur laissant au reste la liberté de les diviser, et d'y insérer les développemens, les explications et les réflexions qui, suivant le cas, leur sembleront utiles ou peut-être nécessaires.

Si l'éloignement des Prêtres Catholiques met les Fidelles dans le cas de se trouver seuls aux Assemblées Religieuses, les Prônes y deviendront pour eux un moyen d'instruction plus précieux encore et plus nécessaire. Mais, afin de parer à l'incongruité qu'ils présenteroient en pareille circonstance, et dans la bouche d'un simple laïque, on suivroit alors ce qui est marqué ci-après dans l'Exercice de la Messe après l'Evangile.

---

(1) Dans nos déterminations du 1 août 1797.

PREMIERE INSTRUCTION

Contenant les principes de la Foi Chrétienne.

BEAUCOUP de choses, Mes Chers Freres,, attirent votre attention en cette vie ; néanmois ce que vous devez savoir avant tout, ce à quoi vous devez surtout réfléchir et vous attacher, c'est ce qui regarde votre Dieu et votre ame. Quand vous auriez d'ailleurs toutes les connoissances possibles, quand vous gagneriez le monde entier, tout cela ne vous serviroit à rien, si vous ignoriez l'essentiel, et si vous veniez à vous perdre vous-mêmes. Mais, fussiez-vous ici-bas les plus ignorans, les plus malheureux des hommes, pourvu que vous sachiez ce qu'il faut pour vous sauver ; pourvu que vous suiviez les Lois de Dieu dans les principes de la Foi et les regles des mœurs,

consolez-vous : tout le reste ne fait que passer, et vous êtes assurés d'une gloire et d'un bonheur éternel. Oui, M. C. F. ; voilà pour vous la premiere science, voilà l'unique nécessaire ; et c'est afin de vous en inculquer toujours mieux le souvenir, que je vais aujourd'hui vous rappeller d'abord, en abrégé, l'idée de Dieu, de ses Mysteres, de ses desseins sur vous, des moyens de salut qu'il vous a donnés, en un mot des vérités qui se rapportent principalement à la Foi.

Il y a donc un Dieu qui est le Créateur du Ciel et de la Terre, le souverain Seigneur de toutes choses. Le Dieu Eternel, infiniment parfait, n'a point de corps ; c'est un pur esprit dont la présence embrasse le ciel, la terre, et les enfers ; qui est par-tout auprès de nous, dans nous, ou plutôt dans qui nous sommes nous-mêmes.

Il y a trois personnes en Dieu, le Pere, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois personnes sont égales en toutes choses : chacune des trois est Dieu ; mais elles n'ont qu'une seule et même nature divine, et ne sont ainsi qu'un seul Dieu en trois personnes.

Dieu ayant commencé par créer de purs esprits qu'on appelle les *Anges*, il

a

a rendu pour toujours heureux dans le Ciel ceux d'entre eux qui lui sont restés fidelles, et nous en avons tous un près de nous qui est *notre Ange Gardien*. Les mauvais Anges qui n'ont pas voulu se soumettre à Dieu, ont été dépouillés de leur gloire et condamnés aux peines éternelles. Ce sont *les Démons* qui nous tentent pour nous perdre avec eux.

Après la création des Anges, Dieu a tiré du néant le monde corporel que nous habitons; et finalement, il a créé l'homme composé d'un corps et d'un esprit ou ame faite à son image. Adam le premier homme, créé dans un état de grâce et d'innocence, a été mis d'abord dans le Paradis terrestre; mais, ayant désobéi à son Créateur, il a été condamné à la mort; et c'est par un effet de cette désobéissance de notre Pere commun, que nous naissons tous *enfans de colere*, pécheurs et enclins au péché, sujets à la mort et à toutes sortes de miseres. Malgré cette funeste dégradation, nous ne laissons pas d'être toujours incomparablement au-dessus des animaux. Nous avons une raison qui nous rend capables de discerner le bien et le mal, le vice et la vertu : nous sommes libres dans le choix et la pratique de l'un ou de l'autre.

La mort ne consiste, pour nous, que dans la séparation de l'ame d'avec le corps ; et, si notre corps étant séparé se dissout, notre ame immortelle passe à une autre vie dans laquelle nous devons être récompensés ou punis selon nos œuvres.

Autant les bons trouvent dans cette vie à venir de quoi se consoler, autant le méchant craint l'idée même de la providence qui nous en assure ; mais en vain s'efforce-t-il de ne pas y croire. Celui de qui seul les créatures tiennent l'être, le mouvement et la vie, n'a pu laisser le monde indépendant et livré, pour ainsi dire, à soi-même. Il y conserve toujours, il y gouverne toutes choses : rien n'y arrive que par son ordre ou sa permission ; et, tandis qu'il veille, qu'il pourvoit à nos besoins, il considere en même temps, il juge toutes nos actions, nos paroles, nos pensées et nos désirs.

Vous vous rappellerez ici, M. C. F., les desseins de Dieu sur les hommes ; il ne nous a créés, comme on vous l'a appris dès l'enfance, il ne nous conserve en ce monde, que pour le connoître, l'aimer, le servir en cette vie, et mériter par-là son bonheur en l'autre. Gardons-nous bien de jamais oublier une fin aussi excellente,

de laquelle tout dépend pour nous ; et, puisque c'est la religion qui nous y conduit, ne nous lassons point d'en étudier et d'en suivre les principes.

Quand nous réfléchissons aux perfections infinies d'un Dieu qui est notre premier Maître, notre juge, et la source de tout bien, nous concevons aisément, par là même, l'obligation de l'honorer, de détester devant lui nos péchés si nous l'avons offensé, de le remercier de ses bienfaits passés, et de les lui demander pour l'avenir. La droite raison nous dit également que, les hommes dépendant de Dieu et jouissant de ses bienfaits dans leur corps aussi bien que dans leur ame, ils doivent, outre les hommages intérieurs, lui rendre un culte extérieur et corporel : elle nous fait en même temps remarquer, dans la religion, les avantages les plus importans, soit pour la société en général, soit pour chaque homme en particulier. Néanmoins cette raison naturellement bornée dans ses lumieres, et de plus obscurcie par le péché, n'auroit pu suffisamment nous éclairer en ce genre.

C'est pourquoi la révélation divine est venue à notre secours. Elle nous a fait connoître, d'une maniere aussi parfaite que certaine, et les vérités que nous

devons savoir, et le culte que nous devons pratiquer. Le souverain Seigneur, la vérité, la sainteté même, nous instruisant de nouveau par cette manifestation extraordinaire : tout homme est obligé de croire et d'obéir ; une obligation aussi manifeste n'a pas besoin qu'on la confirme. Si elle semble, en quelque chose, difficile à comprendre, c'est qu'elle suppose que nous sommes rentrés en grâce avec Dieu. En cela vraiment la foi peut seule nous instruire ; et, lors même qu'elle nous explique cette heureuse réconciliation, nous y voyons de quoi nous confondre et nous étonner encore davantage.

Les hommes, après être déchus dans Adam, ne s'égaroient pas seulement par l'ignorance et l'erreur ; leurs péchés multipliés avec le temps ne fesoient qu'ajouter à leur condamnation. On sent d'ailleurs que, la Majesté de Dieu étant infinie, la pénitence même la plus rude et la plus longue de leur part, n'eût jamais pu réparer l'injure qu'ils lui avoient faite. L'œuvre de notre salut paroissoit donc en toute maniere impossible ; mais Dieu lui-même, par une bonté que nous ne saurions assez reconnoître, a bien voulu nous sauver.

Dans cette vue, le Fils de Dieu, la

seconde personne de la Sainte-Trinité, s'est abaissé jusqu'à se faire homme comme nous, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie; et vous savez qu'on l'appelle *Jesus-Christ*. La moindre souffrance de ce Sauveur Dieu et homme, auroit suffi sans doute pour nous racheter; mais comme, pour participer pleinement à ses mérites, il falloit que nous menassions désormais une vie agréable à Dieu; sa miséricorde ne s'en est pas tenue au nécessaire, il nous a instruits, et par ses paroles et par ses actions, de tout ce qui est le plus capable de nous corriger et de nous sanctifier. Il est né, il a vécu dans la pauvreté, l'humiliation et les souffrances. Son zele, sa charité n'ont point eu de bornes; enfin, pour nous faire toujours mieux sentir son amour et l'horreur que nous devons avoir du péché, il a voulu souffrir, jusqu'à la mort de la Croix, pour tous les hommes en général et pour chacun de nous en particulier.

Cependant, on vient déjà de le faire entendre, Jesus-Christ, en prenant notre place et se chargeant de nos péchés, n'a pas cessé d'être Dieu, il n'a donc pu souffrir et mourir que dans son humanité. Il s'est ressuscité lui-même conformément à ses

prédictions ; et, après avoir donné aux Disciples qui s'étoient attachés à lui les dernieres instructions dont ils avoient besoin, il est monté au Ciel, d'où il leur a envoyé le Saint-Esprit, et d'où il descendra, à la fin du monde, pour juger tous les hommes.

Tels sont les Mysteres par lesquels notre Rédemption s'est consommée, et dont notre Sauveur a fait passer les fruits jusqu'à nous, en établissant sa Religion toute divine, c'est-à-dire, en nous laissant sa Doctrine, son Sacrifice adorable et ses Sacremens.

Si l'on vous demande pourquoi vous regardez Jesus Christ comme Dieu, et sa Religion comme Divine, vous trouverez les motifs infaillibles et surabondans de votre Foi dans les vertus sur-humaines qu'il a réunies avec la plus grande perfection, et que ses ennemis même ont reconnues en lui. — Dans sa Doctrine qui est en même-temps d'une simplicité, d'une sainteté et d'une sublimité incomparables ; — Dans les Oracles sans nombre des anciens Prophètes, qui se sont manifestement accomplis en lui ; — Dans l'assurance qu'il nous en a donnée, en déclarant lui-même sa divinité et confirmant la vérité de ses paroles, soit par des pro-

phéties qu'on a vues se vérifier si littéralement, soit par des miracles si incontestables, que ses ennemis les plus acharnés n'ont pu en contester la vérité, soit par sa propre résurrection, par laquelle il a mis le sceau à tous ses autres prodiges; — Enfin dans le miraculeux établissement de son Eglise, fondée et propagée par le moyen des hommes les plus foibles, et malgré les obstacles, les plus forts en tout genre, qu'il étoit impossible humainement de surmonter.

Non, M. C. F., on ne sauroit méconnoître en tout cela l'œuvre de Dieu. Quiconque y réfléchit avec un esprit droit et un cœur pur, se sent porté comme nécessairement à croire et à pratiquer la Doctrine de Jesus-Christ. Et nous, loin d'en rougir devant qui que ce soit, nous pouvons, à juste titre, et nous devons nous faire gloire d'appartenir à la société des fidelles Chrétiens.

Par rapport à cette société de fidelles Chrétiens ou l'Eglise de Jesus-Christ, vous ne devez pas l'ignorer, il n'y en a qu'une seule véritable, hors de laquelle on ne peut être sauvé. Cette Eglise véritable n'est autre que l'Eglise Romaine, laquelle a seule toutes les marques ou les caracteres auxquels Jesus-Christ nous a appris

à reconnoître la sienne. Ce divin fondateur, fidelle à ses promesses, l'a si puissamment assistée, et si constamment soutenue, que, malgré toutes les persécutions de ses ennemis, malgré les erreurs, les passions et les écarts de ses propres membres, elle se trouve encore aujourd'hui Une, Sainte, Catholique et Apostolique, comme vous le voyez expliqué dans le Catéchisme.

Il n'en est pas ainsi des sociétés hérétiques et schismatiques. Aucune d'elles, tant s'en faut, ne réunit ces caracteres essentiels, ou plutôt elles en ont toutes de contraires. En est-il aucune, par exemple, qui puisse se flatter d'être *Catholique* ou *Universelle* ? On sait l'époque et l'origine de chacune; chacune est resserrée dans le pays particulier où elle domine, et ne s'étend pas au-delà. N'est-il pas encore évident qu'aucune d'elles ne peu se flatter d'être *Apostolique ?* Leur dénomination toute seule marque leur nouveauté, et montre qu'elles doivent aussi bien leur origine que leur nom a tel ou tel auteur qui n'a plus voulu dépendre du Pape et des Evêques successeurs des Apôtres; et qu'en formant une nouvelle Eglise, un nouveau Ministere, ses chefs presque toujours ont de même com-

mencé par donner une nouvelle Doctrine différente de celle qu'on reconnoissoit ou qu'eux mêmes enseignoient auparavant?

Assurés de nous trouver dans la véritable société des Disciples du Sauveur, nous devons, entr'autres vérités, faire profession de croire que le Pape, successeur de Saint Pierre, et Vicaire de Jesus-Christ, a une primauté d'honneur et d'autorité dans l'Eglise universelle; que ce premier Chef visible et les autres Evêques envoyés par Jesus-Christ en la personne des Apôtres, ont reçu seuls, et reçu uniquement de lui, les pouvoirs nécessaires dans ce qui concerne la Doctrine du salut, l'administration des biens spirituels et le gouvernement de l'Eglise, et qu'en tout cela, nous devons regarder comme infailliblement vrai et bon ce que le Pape et la plus grande partie des Evêques d'accord avec lui, décident, approuvent et nous enseignent, ou nous font enseigner comme étant la Doctrine de l'Eglise. Il faut ajouter, à l'égard des schismatiques et des autres qui sont hors de l'Eglise, qu'un bon Catholique doit prier et faire tout ce qui est en lui pour les ramener, mais qu'il n'en doit pas être moins exact à éviter de communiquer avec eux dans tout ce qui tient au culte

de la Religion, et même de les fréquenter lorsque les regles de la prudence chrétienne l'interdisent.

Quant aux membres fidelles de l'Eglise, aucun de vous assurément n'aura oublié qu'il existe une communication de biens spirituels entre eux tous, dans le Ciel, dans le Purgatoire et sur la Terre; et, vous rappeller seulement que vous êtes dans la *Communion des Saints*, c'est assez vous avertir de la mettre à profit, et de vous en rendre dignes.

Pour en venir à présent aux moyens de salut, dont est composée, en grande partie, la Religion de Jesus-Christ et qui forment principalement les biens spirituels de son Eglise, la Foi Catholique nous les montre dans la Priere, les Sacremens, le Saint Sacrifice et les Indulgences.

Nos motifs, quand nous prions, doivent être d'honorer Dieu, d'attirer sur nous sa miséricorde, de le remercier de ses grâces et de les lui demander. Il est de foi que la priere peut tout nous obtenir auprès de lui, dès qu'elle est chrétienne et bien faite; mais il faut, pour cela, nous y préparer en détestant nos péchés et nous mettant en la présence de Dieu. Il faut ensuite prier au nom de Jesus-Christ avec attention, dévotion,

humilité et persévérance. Cet exercice nous est tellement nécessaire que le Sauveur nous ordonne de prier toujours ; c'est-à-dire que, outre les prieres réglées pour certains temps particuliers, il veut que nous tâchions de tenir notre *ame* habituellement *élevée à Dieu*, en lui rapportant toutes choses, en nous animant d'un desir constant de lui plaire, et nous exerçant, dans cette vue, à l'usage des saintes aspirations, nommées autrement *Oraisons jaculatoires*. S'il arrive souvent que la circonstance ne nous permet pas de prononcer des paroles, Dieu n'entend pas moins nos désirs ou même nos pensées les plus secretes ; et l'*Oraison mentale* n'est pas seulement une priere très-utile, elle est encore, comme on vous l'a enseigné, le fondement de toute bonne priere.

Au sujet de l'Oraison mentale, plusieurs d'entre vous souhaiteroient peut-être entendre quelque chose de celle qu'on nomme la *Méditation ;* et la maniere dont les livres saints la recommandent prouve assez le besoin d'en être instruit, et de la pratiquer, chacun selon sa portée ; mais, ne pouvant vous expliquer ici tout ce qu'exigeroit ce point important, je passe aussi-tôt à l'Oraison dominicale, qui est en même temps l'Oraison vocale la plus

excellente, et qui seule peut fournir au Chrétien le plus simple, de quoi méditer toute sa vie.

C'est ainsi, nous dit le Dieu Sauveur, c'est ainsi que vous prierez : *Notre Pere qui êtes dans les Cieux, que votre nom soit sanctifié : que votre regne arrive : que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel : donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ; et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous laissez pas succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal.*

Ainsi soit-il.

Qui que vous soyez, accoutumez-vous seulement à réfléchir sur ce peu de mots, vous y trouverez, en abrégé, les vrais biens auxquels vous devez tendre, les moyens que vous avez d'y parvenir; et bientôt vous serez de grands saints, si vous en faites la regle de vos actions et de vos sentimens.

En commençant à le prier, Dieu nous permet, il nous prescrit de lui donner le nom de *Pere* pour exciter notre confiance et notre amour, dans la pensée que nous sommes en effet et qu'il nous regarde comme ses enfants. Il nous apprend à lui dire *notre Pere*, afin que nous n'oublions point que tous les Chrétiens sont

freres, et que nous devons tous prier les uns pour les autres. Il veut enfin que nous sachions qu'il est à nos côtés, prêt à nous entendre et à nous faire du bien ; mais il veut aussi que nous pensions qu'il est dans les *Cieux*, plein de gloire et de majesté ; afin que l'idée de sa grandeur nous tienne dans l'humilité, le respect et le recueillement.

Notre ame étant ainsi disposée à prier, la premiere demande que nous faisons à Dieu, est *que son nom soit sanctifié*, c'est-à-dire qu'il soit reconnu, aimé et honoré de tous les hommes ; nous lui demandons ensuite que son *regne arrive*, c'est-à dire qu'il regne en nous par sa grâce ici bas, et qu'il nous fasse régner ensuite avec lui dans le Ciel. Nous le prions encore que sa volonté *soit faite en la terre comme au Ciel*, ou autrement qu'il nous accorde la grâce de nous soumettre et de nous conformer à tout ce qu'il veut, comme font les Saints dans le Ciel.

Tels sont les désirs que doit former un Chrétien, et c'est pour en obtenir les heureux effets que nous continuons : *donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*. Ce pain se rapporte à toutes les nécessités de notre corps et de notre ame, pour notre ame en particulier, son pain

est tout ce qui nourrit en nous la vertu, comme la parole de Dieu, la Grâce, l'Eucharistie. Vous observerez que les riches et les justes doivent faire cette demande aussi bien que les autres, parce que c'est de Dieu qu'ils tiennent tout, et que bientôt ils perdroient ce qu'ils ont, si Dieu ne le leur conservoit. Nous ferons notre demande pour *aujourd'hui*, parce que nous avons des besoins tous les jours, et que nous devons, sans inquiétude, nous confier en Dieu pour l'avenir. Dans cette demande, *pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, nous apprenons que Dieu nous traitera comme nous aurons traité notre prochain, et que, réciter cette priere sans pardonner à nos ennemis, ce seroit demander et prononcer nous-mêmes notre condamnation. En disant : *ne nous laissez pas succomber à la tentation*, nous prions Dieu de nous préserver des tentations, ou de nous faire la grâce de les vaincre. Nous ajoutons, *mais délivrez-nous du mal*, c'est-à-dire du démon, de l'enfer et du péché qui est le plus grand mal, ou plutôt le seul mal qui soit au monde ; et cette derniere demande renferme, pour ainsi dire, tout le reste ; parce qu'il n'y a que le péché, et sur-tout l'affection

au péché, qui s'oppose à la sanctification du nom de Dieu, à son regne, à l'accomplissement de sa volonté, et qui nous empêche de recevoir de Dieu les secours qu'il nous a destinés pour nous conduire au vrai bonheur. Enfin par le mot *ainsi soit-il*, nous protestons que nos pensées, nos dispositions et nos désirs sont sinceres et conformes en tout à nos demandes.

Quelqu'indispensable que soit la priere dans les voies du salut, quelque certitude qu'elle donne au Chrétien d'obtenir la grâce et l'application des mérites du Sauveur, il faut néanmoins convenir que les Sacremens seuls les lui appliquent par eux-mêmes. Vous voyez donc, M. C. F., que ce sont là pour nous des moyens plus précieux encore, et que par conséquent nous devons, à cet égard, ranimer plus soigneusement notre zele et notre foi. Personne de vous n'ignore, qu'en général un Sacrement est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jesus-Christ pour nous donner sa grâce. Vous savez aussi que, excepté le Baptême et la Pénitence, il y auroit un sacrilege à s'approcher d'aucun autre Sacrement en état de péché mortel. La Foi vous apprend encore que, des sept Sacremens qui sont

dans l'Eglise, il y en a trois, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, qui impriment dans l'ame un caractere inéfaçable, et qu'on ne peut les recevoir qu'une fois. Mais il faut dire briévement quelque chose sur chacune de ces sources de salut.

Le Baptême est un Sacrement qui nous fait Chrétiens, enfans de Dieu et de l'Eglise, en effaçant tous nos péchés et particuliérement le péché Originel. Ce Sacrement où nous recevons la premiere vie de la grâce et qui est le plus nécessaire de tous les Sacremens, est aussi le plus facile; toutes sortes de personnes peuvent l'administrer en cas de nécessité. Il faut seulement, pour cela, verser de l'eau sur la tête de l'enfant, en forme de croix, et dire en même-temps: *Enfant, je te Baptise au nom † du Pere, † du Fils, et du † Saint-Esprit.* (1) Nous ne

(1) Quoiqu'on doive se servir préférablement de l'eau bénite, et la verser, comme il est marqué, en forme de croix, au nom de chacune des personnes de la Sainte Trinité: le Baptême peut-être valide sans cela; mais 1.° il est essentiel de ne se servir que de l'eau naturelle, comme de pluie, de fontaine, et non de vin ou d'autre liqueur. 2.° Il ne suffiroit pas d'en faire tomber quelques gouttes sur les cheveux, il faut qu'elle coule réellement sur la tête. 3.° Ce doit être

saurions assez admirer et reconnoître ici la bonté de Dieu; mais, comme il ne nous a donné les droits et la qualité de ses enfans que pour nous sanctifier, il a exigé de nous les conditions suivantes : Nous lui avons promis 1.° de croire toute la Doctrine de la Foi; 2.° de renoncer au péché, au monde et au démon; 3.° d'imiter Notre-Seigneur Jesus-Christ. Ce sont là nos trois grands vœux : si malheureusement nous y avons manqué, nous avons perdu la gloire et les fruits de notre Baptême : hâtons-nous au moins de les recouvrer.

La Confirmation augmente encore la grâce du Baptême, elle nous fortifie et nous donne le Saint-Esprit, afin que, remplis de ses dons, nous nous disposions à tout faire, à tout souffrir pour Jesus-Christ, et que nous travaillions tous à devenir Saints et parfaits, chacun dans notre état.

---

la même personne qui verse l'eau et qui, en même temps, prononce distinctement les paroles. 4.° Il faut, en baptisant, avoir l'intention de faire ce que fait l'Eglise. 5.° Un pere ou une mere ne peuvent baptiser leur enfant que quand il n'y auroit personne autre en état de le faire; autrement il s'ensuivroit, dans leur mariage, l'empêchement d'affinité spirituelle.

L'Eucharistie est le plus grand et le plus excellent de tous les biens de l'Eglise. D'un côté, c'est un Sacrement qui contient réellement et en vérité, le corps, le Sang, l'Ame et la Divinité de Notre-Seigneur Jesus-Christ, sous les Especes du pain et du vin. Le Chrétien animé d'une vive foi n'a pas besoin qu'on l'exhorte à s'approcher de cette source de grâces; il voudroit ne jamais la quitter; et son exemple peut vous tenir lieu d'instruction. Vous devez, comme lui, faire en sorte de participer fréquemment à cette divine nourriture; mais sur-tout d'y participer dignement et avec fruit; et, lorsque la Communion réelle n'est pas en votre pouvoir, il faut que, par la Communion spirituelle et les visites rendues, au moins de cœur, aux Sacrés Tabernacles, vous tâchiez de mériter les secours et les consolations que le Sauveur nous y a préparés.

Un autre avantage inestimable que nous trouvons dans la Sainte Eucharistie, c'est que Jesus-Christ s'y offre encore tous les jours pour nous, par le ministere des Prêtres, et qu'il y continue véritablement, quoique d'une maniere non sanglante, le sacrifice de la croix. De cette sorte, malgré notre état naturel de bassesse et

d'indigence, quand nous avons le bonheur d'assister à la Sainte Messe, en nous unissant à Jesus-Christ dans les sentimens que demande cet auguste sacrifice, nous sommes assurés d'honorer Dieu parfaitement, de reconnoître dignement ses bienfaits, d'obtenir toutes sortes de grâces, entr'autres le pardon de nos péchés véniels et les grâces nécessaires pour nous disposer à la rémission des mortels dans le Sacrement de Pénitence.

Sentez encore ici, M. C. F., jusqu'où va la bonté de Dieu. Les Chrétiens mêmes qu'il a élevés à la dignité de ses enfans et qui, malgré cela, l'ont outragé, ne doivent point désespérer de leur salut. Il a établi pour eux un nouveau moyen de réconciliation dans la Pénitence, qui remet les péchés commis après le Baptême.

En expliquant ce qui est nécessaire pour recevoir la grâce de ce Sacrement, les principes de la Doctrine Chrétienne rapportent tout en général à quatre choses, la Contrition, la Confession, la Satisfaction et l'Absolution. La Contrition, c'est-à-dire la douleur d'avoir offensé Dieu, doit être intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle. La Confession doit être humble, entiere, simple et prudente. La Satisfaction

consiste à subir la peine temporelle que Dieu exige, en nous rendant son amitié dans le Sacrement de la Pénitence.

Quoique cette peine ne soit rien en comparaison de celles de l'Enfer, il arrive néanmoins souvent que le pécheur, même le plus fidelle à joindre les pénitences volontaires aux sacramentelles, ne peut y satisfaire entiérement en cette vie. Aussi la Doctrine Catholique nous fournit-elle encore une ressource pour cela. L'Eglise a reçu le pouvoir de nous accorder des Indulgences, c'est-à-dire, de nous remettre la peine qui reste due à nos péchés, en nous appliquant les satisfactions surabondantes de Jesus-Christ et des Saints. Personne n'ignore que, dans plusieurs cas, elle nous accorde en effet de ces Indulgences; mais on doit savoir en même temps que son intention n'est, en cela, que de suppléer à notre impuissance; et l'une des conditions dont elle nous inculque la nécessité pour les gagner, c'est *d'expier ses péchés par soi-même autant qu'on peut.*

Par rapport à l'Absolution, vous vous souviendrez que le Confesseur ne peut la donner que selon l'ordre de Dieu et de l'Eglise, et qu'il doit la différer lorsqu'il ne trouve pas le pénitent disposé à la

recevoir. Ce défaut de dispositions se rencontre dans le pénitent, lorsque 1.° il ignore les vérités nécessaires au salut ; 2.° qu'il est dans des habitudes criminelles ; 3.° qu'il reste volontairement dans l'occasion prochaine du péché ; 4.° qu'il refuse de se réconcilier ou de restituer ; 5.° enfin lorsqu'il n'a pas une contrition suffisante, qu'il ne se confesse pas comme il faut, ou qu'il ne veut pas se soumettre à la pénitence que le Confesseur lui impose. Sur quoi il est essentiel de remarquer que, non-seulement le Confesseur se rend coupable s'il absout quelqu'un dans un pareil état ; mais, le pécheur s'y trouvant par sa faute, cette absolution ne sert qu'à lui faire profaner le Sacrement, et souvent à le perdre pour toujours.

Lorsqu'on ne peut avoir un Prêtre approuvé pour faire sa Confession réellement, la Confession spirituelle ou de désir y supplée en quelque sorte, comme la Communion spirituelle supplée à la Sainte Eucharistie ; mais, afin d'obtenir ainsi les grâces du Sacrement de la Pénitence, il n'est que plus nécessaire de s'exciter aux bonnes dispositions qu'il exige ; et particuliérement, on ne peut s'assurer la rémission des péchés mortels que par les

sentimens d'une contrition vraiment parfaite.

L'Extrême-Onction est un Sacrement qui remet aux malades les restes des péchés, qui les fortifie et les dispose à bien mourir, ou leur rend la santé s'il est utile à leur salut. Tout Chrétien qui sent combien de tels effets sont avantageux, peut comprendre, par-là même, l'importance des dispositions requises pour y participer; mais je ne dois pas omettre de vous dire qu'il faut donc y recourir tandis qu'on est capable d'attention et de bons sentimens; et, qu'attendre l'extrémité pour cela, c'est toujours montrer peu de Religion, c'est souvent rendre inutile, quelquefois même profaner ce Sacrement.

Le Sacrement de l'Ordre est celui qui donne le pouvoir et les grâces nécessaires pour exercer dignement les fonctions sacrées. Outre le pouvoir de l'Ordre, il faut savoir que plusieurs fonctions du Saint ministere exigent essentiellement le pouvoir d'autorité ou de *jurisdiction*; mais la maniere dont vous avez toujours vu l'Eglise Catholique envoyer et établir ses Ministres, peut déja vous annoncer suffisamment sa Doctrine là-dessus. Je vous exhorte seulement, d'une part, à réfléchir

sur le respect et la docilité que vous devez à ceux qu'elle charge de vous diriger ; et, d'une autre part, à faire en sorte, par vos prieres et par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, de lui en procurer qui remplissent ses vues de salut et qui se montrent constamment animés de l'esprit de notre divin chef Jesus-Christ.

Le Mariage est un Sacrement qui bénit et sanctifie l'alliance légitime de l'homme et de la femme. Si tant de fois on se perd dans le mariage, au lieu de s'y sanctifier, c'est qu'on ne se dispose pas bien à ce Sacrement ou qu'on n'a pas soin d'en conserver la grâce. Pour faire un mariage saint et béni de Dieu, il est essentiel, avant tout, qu'il ne s'y trouve rien de contraire à aucune Loi de l'Eglise ; et, si quelque Fidelle connoît un empêchement, sur-tout dirimant, à ceux qu'on veut contracter, il est obligé de le découvrir sous peine de péché mortel et d'excommunication. Quant à la difficulté où l'on peut se trouver dans les circonstances actuelles de contracter en présence du propre Prêtre, *lorsque le malheur des temps rend impossible, difficile ou périlleux le recours au Pasteur légitime* ; on sait que, d'après l'autorisation de l'Eglise, les Fidelles peuvent se marier

valìdement et licitement en son absence, pourvu qu'ils contractent en présence de témoins Catholiques; mais ils n'en doivent pas moins ensuite s'empresser de recevoir la Bénédiction nuptiale, aussi-tôt qu'il se peut (1). Les dispositions que demande le mariage sont: 1.° de n'avoir que des intentions Chrétiennes; 2.° de consulter Dieu et ses parens; 3.° de s'y préparer par de bonnes œuvres et une sainte Communion. Pour conserver ensuite la grâce du Sacrement, il faut que les personnes mariées ne perdent point de vue les devoirs de leur état, qu'elles tâchent de vivre ensemble dans une fidelle

(1) Le cas où l'on est privé, malgré soi, de l'assistance du propre Prêtre, peut être comparé au temps où son absence n'étoit point encore un empêchement dirimant; mais, quoique le Saint Concile de Trente ait déclarés, pour lors, valides et indissolubles les mariages clandestins; il n'a point dit qu'ils eussent la grâce et la dignité de Sacrement; ou plutôt il a dit que toujours la Sainte Eglise les avoit détestés et défendus. V. la Sess. 14 *de reform. Matrim. cap.* 1. Quant aux témoins dont la présence est toujours nécessaire lorsqu'on veut se marier, l'Eglise, à la rigueur, n'en exige que deux, et le caractere de *Catholiques* est seulement requis pour que le mariage soit licite, mais non pour la validité du contrat.

et

et sainte union, de travailler à leur salut mutuel, et d'élever leurs enfans en bons Chrétiens.

Instruits de ces vérités qui éclairent notre Foi pour cette vie, il nous reste à en faire usage pour assurer notre sort dans l'éternité. La connoissance de nos fins dernieres, si importante pour nous en tout sens, est, au jugement de l'Esprit-Saint, un moyen infaillible de nous détourner du péché, si nous en avons habituellement la pensée dans la mémoire.

Souvenez-vous donc tous les jours que nous ne sommes sur la terre qu'en passant; qu'à la mort, notre ame paroîtra devant Dieu pour être jugée sur le bien ou le mal qu'elle aura fait; et qu'après ce jugement particulier, elle ira aussi-tôt en Purgatoire, en Enfer ou en Paradis.

Le Purgatoire est un lieu où les justes expient les péchés véniels dont ils sont coupables en mourant, et tous les autres dont ils n'ont pas assez fait pénitence. Nous apprenons des Saints que les peines de ce lieu sont incomparablement plus grandes que toutes celles de ce monde; et vous voyez par là combien vous devez avoir à cœur de ne pas y tomber vous-mêmes. Quant aux ames qui y souffrent,

pourrions-nous ne pas compâtir à leur état ? Nous pouvons et devons les soulager en offrant à Dieu, pour elles, des œuvres de satisfaction.

A la fin du monde nos corps ressusciteront : il y aura un jugement général pour faire éclater la gloire de Dieu, le triomphe des justes, et la confusion des pécheurs. Nous paroîtrons tous à ce jugement ; et dès-lors notre corps ressuscité ira, avec notre ame, en Enfer ou en Paradis.

O ! M. C. F., encore une fois, gardez-vous d'oublier jamais ces vérités immuables qui décideront pour toujours de votre sort. Si malheureusement quelqu'un parmi nous meurt, la conscience chargée d'un seul péché mortel, il n'aura d'autre partage que l'Enfer, c'est-à-dire un lieu de supplices, où les méchans, privés et maudits de Dieu, seront éternellement tourmentés avec les démons. Si nous vivons et mourons en vrais Chrétiens, notre récompense ne sera rien moins que le Ciel, le Paradis, c'est-à-dire un lieu de délices où les bons seront éternellement bienheureux, exempts de tous maux, et jouissant de tous les biens qu'ils peuvent désirer.

Voilà, M. C. F., comme notre sainte

Doctrine instruit les hommes de tout ce qu'ils ont le plus intérêt de savoir : voilà comme elle les conduit sûrement à la Religion et à l'Eglise que Dieu lui-même a établies : Voilà comme ils y trouvent toutes sortes de moyens pour se sanctifier et parvenir au seul véritable bonheur. C'est à vous, M. C. F., de conserver précieusement des instructions aussi nécessaires et de rendre grâces à Dieu qui vous a fait naître Catholiques. Puisque vous gémissez sur l'aveuglement de ceux qui les méprisent, vous devez également sentir que vous seriez vous-mêmes inexcusables de vous perdre en les négligeant.

(L'Alinéa suivant ne se lit que quand on a réellement la célébration du Saint Sacrifice).

Le Saint Sacrifice va maintenant se continuer, vous vous appliquerez, pendant la célébration, à réfléchir sur la Passion et la mort de N. S. J. C. Vous vous unirez à lui d'esprit et de cœur, vous tâcherez de vous exciter à des sentimens d'Adoration, de Contrition, de Reconnoissance et de désir ; et je vous recommande d'y prier avec une sincere dévotion, non-seulement pour vous-mêmes,

mais pour tous les besoins de l'Eglise, pour tous les hommes en général, et pour chacun des Fidelles en particulier.

Au nom du Pere, etc.

SECONDE

INSTRUCTION,

Contenant les principes de la Morale Chrétienne.

IL ne nous suffit pas, M. C. F., pour remplir la vocation d'un Chrétien, il ne nous suffit pas de savoir et de croire les grandes vérités de notre sainte Religion : nous n'en deviendrions que plus coupables si nous n'étions attentifs à la pratique des devoirs qu'elle nous prescrit. La priere même, la fréquentation des Sacremens et l'usage des différens moyens qu'elle nous fournit, tout cela ne nous sauve que par notre zele à nous y disposer comme il faut, à faire fructifier les grâces et à mettre en œuvre les bons sentimens que nous en retirons. Aussi le Sauveur, en déclarant dans l'Evangile que celui qui ne croit pas est déjà condamné, nous y dit de même que, si nous voulons arriver à

la vie bienheureuse, il faut que nous soyons fidelles à garder les Commandemens; c'est pourquoi, après avoir rappellé (*on dit en quel temps, par exemple* Dimanche dernier), les principales instructions que nous devons tirer de la Foi, je vous exposerai maintenant, en abrégé, les principes sur lesquels vous devez régler vos mœurs et diriger toute votre conduite.

Les devoirs auxquels se rapporte toute la morale d'un Chrétien, sont premiérement d'éviter le péché, secondement de pratiquer la vertu.

Le Péché est une désobéissance à la Loi de Dieu. Le Péché actuel dont nous parlons ici, se commet en cinq manieres, par pensée, par désir, par parole, par action et par omission. Il se distingue en péché mortel et en péché véniel, suivant que la désobéissance à la Loi de Dieu est grave ou légere; et cette distinction peut avoir lieu, soit qu'on manque par foiblesse, par malice ou par une ignorance coupable.

La désobéissance est censée grave s'il y a 1.° un objet, une matiere considérable, 2.° une pleine attention, 3.° un entier consentement. Pour lors on nomme le péché *mortel*, parce qu'il ôte à notre ame

la grâce de Dieu qui est sa véritable vie, sa vie surnaturelle ; il nous rend ennemis de Dieu, sujets à l'Enfer, et nous fait perdre tout le mérite de nos bonnes œuvres.

La désobéissance est légere, s'il manque une des trois conditions dont on vient de parler, c'est-à-dire si la chose est peu considérable, si l'attention ou le consentement sont imparfaits. Le péché alors se nomme *véniel*, pour faire entendre qu'on en obtient plus aisément le pardon ; mais nous devons toujours le regarder comme un très-grand mal, parce qu'il offense Dieu, qu'il diminue sa grâce, et conduit au péché *mortel*, lorqu'on néglige de s'en corriger. Il est même important d'observer qu'un péché qu'on croit véniel, parce que son objet est léger, ne laisse pas néanmoins souvent d'être mortel, eu égard, par exemple, au danger, au scandale, au mépris de la loi qui s'y rencontrent, ou bien à d'autres circonstances qui l'aggravent.

Les péchés ou vices nommés *capitaux*, c'est-à-dire *les chefs* et la source des autres, sont l'Orgueil, l'Envie, l'Avarice, l'Impureté, la Gourmandise, la Colere et la Paresse. En réfléchissant un peu sur soi, chacun de nous reconnoîtra qu'il n'est malheureusement que trop porté du moins

à quelqu'un de ces vices ; et, lorsque nous cédons à nos penchans, il s'en forme bientôt en nous une habitude ; en sorte que nous y tombons ensuite presque sans résistance et avec plaisir. Comment donc, M. C. F., réussirons-nous à nous en préserver, ou du moins à nous en corriger si nous y sommes sujets ? Une regle générale, à cet égard, est de veiller exactement sur nous-mêmes, de prier afin de ne pas tomber en tentation, et de faire, autant que nous le pouvons, les actes des vertus contraires ; mais vous serez bien aise d'entendre quelque chose de plus particulier sur des points aussi importans. Voici donc, en peu de mots, la nature des défauts dont il s'agit, et les principales réflexions qui peuvent y servir de remede. L'explication même de chaque vice vous donnera aisément l'idée de la disposition contraire ; et vous saurez, par cela seul, en quoi consiste la vertu qu'il faut pratiquer pour le combattre.

Par le vice ou la passion de l'*Orgueil*, on entend l'estime, l'amour déréglés de soi-même. Pour y rémédier et acquérir en même temps l'humilité, il faut nous souvenir que tout bien vient de Dieu ; que, devant lui, tout homme est notre égal, que celui qui nous paroîtroit mé-

prisable, sera peut-être un jour au-dessus de nous, et que de nous-mêmes nous ne sommes que néant et péché.

L'*Envie* consiste dans le plaisir qu'on a des maux, et la peine qu'on ressent des avantages du prochain. Le moyen le plus propre à nous faire détester l'Envie ou la jalousie, et à nous inspirer les sentimens de la charité, c'est de penser que nous sommes tous freres, et qu'un envieux, en se tourmentant soi-même, se fait encore haïr de Dieu et des hommes.

L'*Avarice*, comme tout le monde sait, est l'amour déréglé des biens de la terre. Pour remédier à ce vice, et devenir ainsi libéral et détaché, il faut réfléchir que les choses qu'on désire ne rendroient pas plus heureux que celles qu'on possede déjà; qu'également il faudra tout laisser à la mort; que souvent on se perd dans les richesses, et qu'elles ne sont un vrai bien qu'autant qu'on emploie en bonnes œuvres ce qui va au-delà des nécessités de la vie.

L'*Impureté* consiste dans l'amour déréglé des plaisirs de la chair, et la *Gourmandise* dans l'amour déréglé du boire et du manger. Le moyen propre à détourner de ces deux vices, et à conserver les vertus de la chasteté et de la sobriété,

c'est de penser à la briéveté des plaisirs sensuels et aux amertumes qui les suivent. C'est, ainsi que je l'ai dit en général, de veiller, de prier, de faire des actes contraires, en pratiquant tous les jours quelques mortifications ; et, comme le danger de ces sortes de passions devient beaucoup plus grand par la présence des objets, on doit éviter, autant qu'il se peut les occasions du péché.

La *Colere* est une haine déréglée de la douleur, qui nous fait rejetter violemment ce qui nous déplaît. Pour combattre ce vice et nous former au contraire à la douceur, il s'agit d'abord de réprimer avec soin les premiers mouvemens. Il faut considérer après cela que nous devons tous souffrir quelque chose ici bas, que l'impatience ne sert qu'à augmenter nos maux, et même à nous priver du fruit de nos souffrances.

Enfin, par la *Paresse*, on entend un amour déréglé du repos, qui nous fait négliger nos devoirs. Pour corriger ce défaut et nous accoutumer à faire toutes choses avec le zele du véritable Chrétien, une réflexion très-utile, c'est que nous n'avons que peu de jours à mériter devant Dieu, et que, plus on néglige

ses devoirs, plus on a de peine quand on veut ensuite les remplir.

En vous représentant les vertus contraires aux vices capitaux, vous venez de voir, par avance, le fruit et l'exercice des quatre grandes qualités qu'on regarde avec raison comme les principales vertus morales, et dont nous avons un besoin continuel. La premiese est la *Prudence Chrétienne*, qui nous fait connoître et choisir les vrais moyens d'aller à Dieu. La seconde est la *Justice*, qui nous fait donner à chacun ce qui lui appartient. La troisieme est la *Force*, qui nous fait surmonter tout ce qui s'oppose à l'accomplissement de nos devoirs. La quatrieme est la *Tempérance*, qui nous fait user avec modération de toutes choses.

Je sens, M. C. F., que des mœurs aussi peu conformes aux penchans de la nature corrompue, ne se soutiennent pas sans des combats et des privations; aussi l'Evangile nous déclare-t-il qu'il faut se faire violence et combattre généreusement pour être couronnés. La peine cependant n'est aucunement comparable à la récompense; et, si l'on peut espérer, dès cette vie même, une paix, une joie pure et solide, elle n'est que pour les vrais

Serviteurs de Dieu qui se conduisent ainsi par la sagesse et qui répriment leurs passions.

Mais avançons. Quelque louables que puissent être les vertus morales, pratiquées seulement par des motifs ou des principes humains, elles ne méritent néanmoins le bonheur du Ciel qu'autant qu'elles deviennent surnaturelles par la grâce et qu'elles ont leur fondement dans les vertus théologales. Ces vertus propres au Chrétien, et qu'on nomme *Théologales* parce qu'elles ont *Dieu* pour objet immédiat, sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

La Foi d'abord, selon qu'on vous l'a inculqué dès l'enfance, est une vertu divine par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé et que son Eglise nous propose de croire. Cette croyance générale suffit aux simples Fidelles à l'égard de plusieurs vérités qu'il leur seroit plus difficile qu'avantageux d'apprendre en détail. Mais elle ne les dispense pas de s'instruire de celles qu'il leur importe de connoître; et, pour ne parler que des points les plus essentiels, il faut au moins savoir en particulier les Mysteres de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, ce qui regarde

regarde la vie à venir et les Sacremens qu'on doit recevoir.

Si ces Mysteres et d'autres articles révélés sont au-dessus de notre intelligence, ils ne sont ni ne peuvent être contre notre raison, et l'on blaspheme notre Sainte Religion quand on dit qu'elle exige une croyance aveugle et sans motifs. On vous a appris au contraire que tout Chrétien doit se mettre en état de rendre raison de sa Foi; et, ce qui doit bien vous consoler, c'est que, ayant le bonheur d'être Catholiques, cette obligation vous est facile à remplir. Tout en effet se réduit pour nous à un petit nombre d'idées également certaines et familieres au Fidelle le plus simple, pourvu qu'il soit attentif et instruit. Je crois, peut-il dire à quiconque l'interroge, je crois, je pratique tout ce qui m'est enseigné, parce que mon Pasteur m'apprend que je dois suivre la Doctrine de la Foi. Je crois à mon Pasteur, parce que, voyant l'union, la subordination qui est entre lui, mon EVÊQUE, (*durant la vacance du Siége, on ajoute :* OU LES VICAIRES GÉNÉRAUX QUI EN EXERCENT L'AUTORITÉ) ET LE PAPE, je sais qu'il me parle au nom et conformément à la Doctrine de l'Eglise Romaine. Je crois à l'Eglise Romaine,

parce qu'elle est seule la véritable Eglise de Jesus-Christ. Je crois à l'Eglise, à la Religion de Jesus-Christ, parce que Jesus-Christ est Dieu et sa Religion toute divine. Enfin je crois à la Religion et à la Doctrine révélée de Dieu, parce que Dieu étant la vérité, la sainteté même, il ne peut ni se tromper ni nous tromper (*a*).

Pour la pratique, il faut bien vous souvenir qu'on péche contre la Foi, lorsqu'on néglige de s'instruire, qu'on s'arrête volontairement à des doutes, qu'on tient ou qu'on approuve des discours et qu'on lit des livres qui lui sont contraires. Mais ce n'est pas tout ; et, puisqu'une Foi simplement d'idée est une Foi morte qui ne peut nous sauver, nous devons en remplir notre cœur aussi bien que notre esprit, et suivre en tout ses leçons comme étant la premiere regle de nos sentimens et de nos œuvres.

L'Espérance est un don de Dieu qui nous fait attendre avec confiance toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour le

---

(*a*) On trouvera, si on le veut, un développement abrégé de ces motifs dans l'analyse de la Foi, placée à la suite de l'*Exposition simple et suivie des principes de la Doctrine Catholique sur la Religion et l'Eglise de Jesus-Christ.*

bien servir ici bas et, ensuite le bonheur éternel en l'autre vie. Cette vertu est fondée sur la bonté, les promesses de Dieu et les mérites de Jesus Christ. Mais on y manque également, soit qu'on se défie des bontés de Dieu, soit qu'on y compte sans travailler à s'en rendre digne.

La Charité qui est la source, pour ainsi parler, l'ame et la perfection de tout bien, et à laquelle en conséquence nous devons principalement nous attacher, la Charité est une vertu divine qui nous fait aimer Dieu de tout notre cœur, et par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. Aimer Dieu *de tout son cœur*, c'est lui consacrer toutes ses pensées, ses désirs, ses paroles et ses œuvres. L'aimer *par dessus toutes choses*, c'est n'aimer rien autant que lui, et préférer de perdre tout plutôt que de lui déplaire.

L'obligation d'aimer Dieu jusqu'à ce point, peut étonner des hommes terrestres; mais, si vous réfléchissez à sa bonté, à ses perfections infinies, aux bienfaits dont il nous a comblés, à ceux que nous recevons encore de lui tous les jours, et qu'il nous destine pour l'éternité; vous sentirez alors que jamais on ne peut assez faire pour lui et qu'on

montre un aveuglement, une ingratitude inexcusables lorsqu'on néglige de penser à lui, qu'on ne lui rapporte pas ses actions, et qu'on se met peu en peine de lui plaire.

En nous pénétrant de l'amour de Dieu, la Charité nous fait aimer tous les hommes, ou notre prochain *comme nous mêmes*; c'est-à-dire qu'elle nous dispose à lui souhaiter et à lui faire, autant que nous le pouvons, tout le bien que nous voudrions qu'on nous fît à sa place.

Les œuvres que cette vertu nous engage à pratiquer selon les occasions et qu'on nomme pour cela. *œuvres de Charité*, autrement *de Miséricorde*, ces œuvres se distinguent en Spirituelles et en Corporelles. Les Spirituelles sont de donner de bons conseils, de reprendre prudemment les pécheurs, d'instruire les ignorans, de consoler les affligés, de pardonner les injures, de supporter les défauts les uns des autres, de prier pour tous et même pour nos ennemis. Les œuvres corporelles sont de visiter les malades, de donner à boire ou à manger à ceux qui ont soif ou faim, de racheter les captifs, de donner des vêtemens à ceux qui n'en ont pas, d'exercer l'hospitalité, enfin d'ensévelir les morts. La Charité

nous fait aimer le prochain *pour l'amour de Dieu*, c'est-à-dire qu'elle nous porte à lui rendre les différens services pour plaire à Dieu, et en vue des qualités qui rapprochent de Dieu, comme d'être son image par la création ou par ses vertus, d'être membres de Jesus-Christ, de participer à son Corps et à son Sang dans l'Eucharistie, et d'être appelé à le posséder dans le Ciel.

Vous voyez, M. C. F., de quelle maniere les vertus de l'Evangile reglent et sanctifient nos penchans et nos actions. Un Chrétien qui a le bonheur d'en être rempli, ne manque pas d'accomplir fidellement tous ses devoirs; mais, loin de s'enrichir de grâces et de mérites, ce seroit marcher à sa perte que de se croire orné de ces excellentes vertus quand on ne les auroit pas réellement. Il s'agit donc de prévenir une erreur aussi funeste; et comme la marque la plus assurée, que donne l'Evangile pour ne point se tromper là-dessus, consiste précisément dans cette fidélité à observer ce qui nous est prescrit; rien n'importe davantage que d'avoir toujours présent à la mémoire ce qui est ordonné ou défendu par les Commandemens de Dieu et de son Eglise.

Les Commandemens de Dieu se rap-

portent presque tous à ceux qu'il nous a donnés par lui-même dans le décalogue.

1.° Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.
2.° Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.
3.° Les Dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.
4.° Tes Pere et Mere honoreras, afin que tu vives longuement.
5.° Homicide tu ne seras, de fait, ni volontairement.
6.° Impudique tu ne seras, de corps ni de consentement.
7.° Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras injustement.
8.° Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.
9.° L'œuvre de chair tu ne désireras, qu'en mariage seulement.
10.° Les biens d'autrui tu ne convoiteras, pour les avoir injustement.

Les principaux Commandemens de l'Eglise sont ceux-ci :

1.° Les Fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.

2.° Les Dimanches Messe entendras, et les Fêtes pareillement.
3.° Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.
4.° Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.
5.° Quatre-Temps, Vigiles jeûneras, et le Carême entiérement.
6.° Vendredi chair ne mangeras, ni Samedi pareillement.
7.° Hors le temps Noces ne feras, payant les Dîmes justement.
8.° Les excommuniés tu fuiras, les dénoncés expressément.
9.° Quand excommunié tu seras, fais-toi absoudre promptement.

L'*Amour* de Dieu exprimé dans le premier précepte du décalogue, renferme nécessairement la Foi et l'Espérance; et, de même, l'*Adoration* qui est le principal hommage religieux fait entendre tous les autres; en sorte que, pour remplir ce précepte, il faut croire en Dieu, espérer en lui, l'aimer, comme il a déja été dit, et lui rendre tous les devoirs de la Religion.

Si l'on demande en particulier ce que c'est que, *adorer Dieu parfaitement*: c'est le reconnoître, d'esprit et de cœur,

comme notre Souverain Maître, et nous porter avec ardeur à tout ce qui peut l'honorer. On péche contre ce devoir lorsqu'on adore des créatures; lorsqu'on murmure contre Dieu; qu'on manque de respect aux choses Saintes, comme aux Sacremens, aux Eglises, aux Prêtres, ou qu'on s'attache à des superstitions.

Vous vous rappellerez, là-dessus, que la superstition consiste, 1.°, à vouloir honorer Dieu d'une maniere qu'il n'approuve pas; 2.° à rechercher des connoissances ou des effets surnaturels sans son secours ou par des moyens qu'il n'a pas établis pour cela.

Quant au culte de la Sainte Vierge, des Saints Anges ou des autres Saints, il se rapporte toujours à la gloire de Dieu: et ce Commandement ne nous défend point de les prier et de les honorer, parce que nous ne les prions, nous ne les honorons point comme Dieu. Nous prions Dieu de nous accorder ses grâces; mais nous prions seulement la Sainte Vierge et les Saints d'intercéder pour nous auprès de Dieu. Nous n'adorons que Dieu seul: nous honorons la Sainte Vierge comme la premiere des Créatures et la Mere de Dieu; nous honorons les Saints comme amis de Dieu. Vous savez

de même qu'il n'est point défendu d'honorer la Croix, les Images et les Saintes Reliques, parce qu'on ne les honore que par rapport à Jesus-Christ, à la Sainte Vierge et aux Saints.

Le second précepte nous défend *de jurer ou prêter serment*, c'est-à-dire de prendre à témoin, ou Dieu, ou ce qui a rapport à Dieu, lorsqu'on le fait contre la vérité, contre la justice, ou sans discernement. Il nous défend encore de blasphémer, c'est-à-dire de parler d'une maniere injurieuse à Dieu ou à ses Saints.

Enfin il nous fait un devoir de bénir le Saint nom de Dieu, de l'invoquer avec respect et d'accomplir nos vœux; soit que le bien auquel nous avons eu l'intention de nous obliger en les faisant, se rapporte directement à son honneur, soit que nous lui ayons promis quelque chose en l'honneur de la Sainte Vierge et de ses Saints.

Le troisieme Commandement de Dieu, le premier et le second de l'Eglise joints ensemble, nous prescrivent de sanctifier les Dimanches et les Fêtes. Le *Dimanche* ou le *jour du Seigneur* est ainsi nommé, parce que c'est le jour assigné aux Chrétiens pour rendre, d'une maniere spéciale, leurs hommages à Dieu, conformément

au précepte qu'il a fait dès le commencement du monde et à perpétuité, de lui consacrer un jour dans la Semaine (1). La sanctification de ces jours nous oblige à deux choses, dont l'une est de ne faire aucune œuvre servile. Par *œuvre servile* on entend, sur-tout le péché qui nous asservit au Démon. On entend aussi le travail des mains, par lequel ordinairement on gagne sa vie et qu'on ne doit point faire ces jours-là, à moins qu'il ne soit vrai-

---

(1) Ce précepte, dans l'ancienne Loi, s'appliquoit au dernier jour de la Semaine, et lequel s'appelloit *Sabbat*, autrement *Repos*, en mémoire de ce que Dieu s'étoit, pour ainsi dire, reposé en cessant les œuvres de la Création. Mais, depuis que le monde a reçu une nouvelle Création spirituelle par Notre-Seigneur Jesus-Christ, le jour du *Repos*, le jour *Saint* a été fixé au premier de la Semaine, parce que c'est en ce jour que le Divin Sauveur a pris son repos glorieux en ressuscitant, que la loi de grâce a été publiée et que le Saint-Esprit est visiblement descendu sur son Eglise. Ceux qui voudront voir ce qui est écrit là-dessus dans les Livres Saints, peuvent entr'autres, lire la Genese, chap. 2. v. 2., l'Exode, chap. 20. v. 8. et suivans, chap. 31. v. 16. etc., Jérémie, chap. 17. v. 27., Ezéchiel, chap. 20. v. 13., le premier livre des Machabées, chap. 1. v. 48. etc., enfin l'Apocalypse où Saint Jean parle déja du Dimanche par son propre nom, chap. 1. v. 10.

ment nécessaire et qu'on en ait obtenu la permission. L'autre obligation est de s'occuper saintement, c'est-à-dire qu'il faut entendre dévotement la Messe, et, autant qu'on le peut, celle de Paroisse: il faut assister aux Instructions, aux Vêpres, et vaquer aux bonnes œuvres; instruire, par exemple, au moins ses enfans, et ses domestiques, soigner les malades, visiter le Saint-Sacrement, faire des lectures de piété, des prieres, de bonnes réflexions et d'autres exercices semblables. Dans les diverses Fêtes de l'année, il faut encore s'appliquer à connoître les motifs ou le but particulier de chacune, et s'exciter aux sentimens de Religion qu'elles sont capables d'inspirer.

Le quatrieme Commandement, d'une part, nous ordonne d'aimer nos Pere et Mere, de les respecter, de leur obéir et de les aider en leurs nécessités corporelles et spirituelles. Il nous prescrit de même l'amour, le respect et l'obéissance envers nos autres supérieurs, tant spirituels que temporels, comme tenant tous leur autorité de Dieu même; sur quoi néanmoins il faut observer que, si quelqu'un d'eux ordonnoit ou défendoit quelque chose contre la Loi de Dieu,

il faudroit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. D'un autre côté, pour remplir ce précepte, les Peres et Meres doivent entretenir leurs enfans, leur donner le bon exemple, les instruire et les corriger. Les autres Supérieurs doivent également aimer leurs inférieurs, les assister, veiller sur leur conduite; et les Maîtres particuliérement doivent faire en sorte que les personnes de leur maison soient instruites de notre Sainte Religion et fidelles à la pratiquer.

Le cinquieme Commandement nous défend de tuer, de nuire au corps du prochain, de lui faire des injures ou de lui souhaiter du mal. Il nous oblige au contraire à rejetter tout sentiment de haine, à nous réconcilier avec nos ennemis et à pratiquer la charité à l'égard de tout le monde.

Le sixieme et le neuvieme Commandemens nous défendent toutes sortes de plaisirs déréglés, et sur-tout les actions, les paroles, les désirs et les pensées déshonnêtes. Ils nous obligent à conserver avec soin la pureté de notre cœur, aussi bien que celle de notre corps; à employer, pour cela, les moyens indiqués ci-devant contre le vice impur, et notamment à fuir tout ce qui pourroit les

blesser, comme les livres dangereux, les tableaux lascifs, les spectacles, les bals, les mauvaises chansons, l'intempérance, les regards indiscrets ou la familiarité avec les personnes de différent sexe. Les personnes mariées elles-mêmes doivent apprendre par ces Commandemens, à ne point oublier la Sainteté du Sacrement de Mariage, et à se tenir en tout dans les regles de l'honnêteté et de la chasteté conjugales.

Le septieme et le dixieme Commandemens, nous prescrivent en général de ne point nuire aux biens du prochain, de ne point les désirer injustement et de réparer les torts que nous pouvons lui avoir fait. Il faut observer que le prochain ayant des biens de différente nature, on peut lui faire tort dans les choses qui regardent son salut, sa santé, sa réputation et sa fortune ou ses richesses.

On nuit à son salut par le scandale, c'est-à-dire en l'engageant au péché ou le détournant de la vertu. Si l'on a ce tort à réparer, il faut prier pour lui, l'engager au bien et le détourner du mal autant qu'on peut.

On nuit à sa santé, par exemple, en la maltraitant ou lui refusant l'entretien

qui lui est dû ; et la justice alors exige qu'on le soigne et qu'on le dédommage.

On peut nuire à sa réputation par la calomnie, par la médisance, par les soupçons et les jugemens téméraires ; et la réparation doit être conforme à l'injure dont on s'est rendu coupable. La maniere de réparer les soupçons et les jugemens téméraires, est de rejetter les pensées désavantageuses et de lui témoigner, dans l'occasion, toute l'estime qu'on lui doit. Si on l'a calomnié, ou bien si l'on a médit de lui en découvrant, sans raison légitime, ses fautes ou ses défauts véritables, mais cachés, il faut rétracter, ce qu'on a dit de faux, détruire, autant qu'on peut, la mauvaise impression de ce qu'on a dit de vrai ; et, si le mal qu'on en a dit lui a déjà causé quelque perte, il faut le dédommager.

En dernier lieu, on peut nuire au prochain dans sa fortune, par action ou par omission. On lui nuit par action, 1.°, lorsqu'on lui dérobe quelque chose, qu'on engage les autres à la dérober, qu'on leur procure des moyens pour cela ou qu'on en profite. 2.° Lorsqu'on lui cause un dommage. 3.° Lorsqu'on se fait payer plus qu'il ne faut pour des ouvrages, par exemple, pour des marchandises ; ou

qu'en prêtant on exige un gain usuraire et défendu. On lui nuit par omission, 1.° lorsqu'on retient injustement ce qui est à lui ; 2.° lorsqu'on reçoit son salaire et qu'on ne travaille pas comme il faut ; 3.° lorsqu'on n'empêche pas ceux qui lui causent des dommages, et qu'on ne l'avertit pas, étant payé pour cela. Si l'on a commis quelqu'un de ces torts, on doit restituer et dédommager sans retard ; ou si réellement on ne le peut pas, on doit retrancher de ses dépenses et prendre tous les moyens possibles pour être en état de le faire au plutôt.

Quant aux dispositions intérieures qu'exige l'esprit de la Loi de Dieu, et qui en assurent l'observation par rapport à la fortune du prochain, ces Commandemens nous prescrivent de n'avoir ni attachement, ni ambition pour les richesses ; et l'on doit appliquer ici ce qui a déjà été dit au sujet de l'avarice.

Le but du huitieme Commandement est d'apprendre au Chrétien à être sincere et de bonne foi dans toute sa conduite ; c'est pourquoi il défend expressément le faux témoignage et toute espece de mensonge. Les hommes condamnent en effet et méprisent assez généralement ceux qui déposent en justice contre la vérité : mais

c'est peu d'éviter un aussi grand crime ; et, quoiqu'on ne soit pas tenu de découvrir au prochain tout ce qu'on pense, ni même d'empêcher toujours qu'il ne se trompe, on ne peut jamais parler ni agir contre sa pensée dans l'intention de tromper.

Viennent enfin les Commandemens de l'Eglise dont les deux premiers se trouvent déja expliqués par avance. Jamais aucun vrai Chrétien ne révoqua en doute l'autorité de cette Eglise Sainte, et des Chefs ou Pasteurs qui la gouvernent. L'obéissance à son égard est même pour nous d'un devoir si étroit que Dieu nous ordonne de regarder comme des païens ceux qui ne lui obéissent pas. Cependant, comme il seroit beaucoup trop long de réunir maintenant sous vos yeux tous ses préceptes, je m'en tiens, pour abréger, aux observations les plus essentielles sur la suite des principaux que je vous ai déjà rappellés.

On sait assez que, par le troisieme et le quatrieme, elle oblige tout Fidelle, en âge de raison, de se Confesser au moins une fois l'an à son Pasteur, et de Communier à sa paroisse, du moins au temps de la Pâque ; si ce n'est que le Pasteur lui donne la liberté de se

Confesser à un autre Prêtre, ou de Communier ailleurs qu'à sa paroisse. Vous comprenez aussi que, loin de satisfaire à son devoir par une Confession ou une Communion sacriléges, on n'en seroit que plus criminel devant Dieu. Mais il se présente deux remarques à faire là-dessus. La premiere est que, si l'on ne peut approcher de la Sainte Table dans le temps, on doit tâcher au plutôt de vaincre les obstacles, de se procurer les moyens et de se mettre dans les dispositions convenables. La seconde remarque est que, ces deux préceptes obligeant, *sous peine d'excommunication*, une telle peine que l'Eglise n'emploie qu'à l'extrémité prouve bien qu'elle ne dispense pas, par-là, de se Confesser ou de Communier plus souvent; et c'est ce que doivent faire tous ceux qui veulent vivre en état de grâce et assurer leur salut.

La Loi du Jeûne et de l'Abstinence, ordonnés en certains jours, méritent encore une sérieuse attention de la part du Chrétien. Celle de l'Abstinence interdit l'usage de la viande, à moins qu'on n'en ait un besoin réel, et qu'on ne soit dispensé par l'Eglise. Le précepte du Jeûne, oblige de plus, dès qu'on a vingt-un ans accomplis, à ne prendre en ces jours

qu'un seul repas. Aujourd'hui, par la condescendance de l'Eglise, on peut avancer ce repas vers midi, et même prendre une légere collation sur le soir. Mais ce seroit manifestement manquer au Jeûne que d'en faire un second repas; et l'on ne doit s'y permettre de nourriture qu'autant qu'il en faut pour conserver les forces nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs. Si véritablement la pratique du Jeûne devient impossible en tout ou en partie, on doit suppléer à ce défaut par d'autres bonnes œuvres, particuliérement en genre de mortification, et observer exactement la Loi, du moins en ce qu'on peut.

Pour ce qui regarde l'Excommunication, sans m'arrêter à l'obligation de fuir ceux qui en seroient frappés, sur-tout après la dénonciation, je vous rappellerai seulement qu'un excommunié n'est plus enfant de l'Eglise, qu'il est exclu des Offices et des Sacremens, en un mot, rejetté de la Communion des Saints. Cela suffit pour vous faire sentir combien vous devez craindre d'encourir une si terrible peine, et quel devroit être votre empressement d'en mériter l'absolution si vous l'aviez encourue.

Telles sont, M. C. F., les regles Saintes

sur lesquelles doit se former la vie d'un Chrétien, et que Dieu nous ordonne de méditer jour et nuit. Les grands moyens que je vous recommande encore ici pour vous soutenir, avec la grâce de Dieu, et pour avancer dans les voies du salut, c'est de ne point perdre de vue les leçons, les sentimens, les exemples et la Passion de N. S. J. C. votre lumiere et votre unique espérance en toutes choses. C'est de vous animer et de vous fortifier en fréquentant les Sacremens de la Pénitence et de l'Eucharistie, avec toute la ferveur dont vous êtes capables. Enfin c'est de marcher en la présence de Dieu, qui vous voit, qui vous entend, qui vous accompagne par-tout; de ne point oublier que les biens ou les maux de cette vie sont bientôt passés, et que la récompense qui vous attend dans le Ciel est infiniment au-dessus de tout ce que vous pouvez faire ou souffrir pour la mériter.

(On ne lit point l'alinéa ci-après, lorsqu'on n'assiste à la Sainte Messe qu'en esprit).

Tandis que je vais (*ou* qu'on va) poursuivre la Sainte Messe, ayez soin de vous tenir dans le respect, l'attention et la dévotion convenables. Offrez-vous, avec

les Justes de la Terre et les Saints du Ciel dans le Sacrifice adorable où Jesus-Christ lui-même veut bien encore s'immoler pour nous, après avoir commencé de le faire sur la Croix. Dans cette union toute Sainte, appliquez-vous à rendre vos hommages à Dieu, à lui témoigner une vive douleur de vos péchés, à le remercier de tous ses bienfaits, à lui demander les grâces dont vous avez besoin et à prendre de Saintes résolutions pour l'avenir. Vous pouvez de même vous unir seulement en général d'intention avec le Prêtre qui tient la place de Jesus-Christ, et le suivre en esprit dans les actions et les prieres qu'il fera à l'autel. Mais, en recommandant à Dieu vos propres besoins, je vous exhorte à prier aussi pour tous les Fidelles des différens états, vivans ou trépassés, particuliérement pour notre St. Pere le Pape, pour M..... notre Evêque (*dans la vacance du siége, on dit:* ou les Vicaires-généraux dépositaires de son autorité), pour tous les Pasteurs ou Ministres de la Sainte Eglise, et pour tous ceux qui sont chargés de l'autorité temporelle, soit publique, soit privée. Si vous n'avez pas le bonheur de recevoir le corps de J. C. à la Sainte Table, vous tâcherez au moins d'y participer en faisant la Communion spirituelle. Ainsi soit-il.

QUATRIEME PARTIE.

EXERCICES

A pratiquer dans les Assemblées Religieuses.

Lorsque les Fidelles, aux jours de Dimanches ou de Fêtes, n'auront aucun Prêtre Catholique pour célébrer le Service divin, ils ne laisseront pas, autant qu'il sera possible, de se réunir pour leurs Assemblées de Religion, dans un lieu préparé décemment, où l'on aura placé du moins une Croix en vue de tout le monde. Celui d'entre eux qui sera chargé de les présider y fera distinctement les lectures ci-après, observant de changer de ton pour les avertissemens qui sont écrits en caracteres italiques semblables à ceux-ci. L'on a distingué en caracteres italiques plus petits et placés entre des crochets ( ), les avis qui ne se doivent point prononcer à haute voix; mais

qui servent seulement à l'avertir de ce qu'il faut lire, réciter ou omettre. Il aura donc soin de les voir par avance, et de préparer les livres dont il pourra avoir besoin, selon le cas, afin de n'être point ensuite arrêté dans le cours des exercices.

S'il arrivoit qu'une Paroisse ne pût se réunir pour le service divin, on en feroit les exercices, en se rassemblant dans chaque village ou du moins dans chaque famille. Il est aisé de comprendre également que ceux qui seroient, par les circonstances, empêchés de se rendre à l'assemblée commune, n'ont qu'à suivre, devant leur Crucifix, le même ordre de prieres. Les personnes pieuses qui feront journellement l'Exercice pour la Sainte Messe, pourront l'abréger dans les jours d'œuvre, en omettant, non-seulement les Prieres pour l'aspersion, le Libera me, *et le pain bénit, ainsi que l'annonce du Prône, et l'instruction qui commence cet exercice; mais encore tous les endroits distingués par une étoile *, et passant immédiatement à ceux qui sont ensuite précédés d'une croix ✝.*

Tous les Fidelles qui le peuvent, sont exhortés à dire chaque jour, au moins, le Veni Creator, le Miserere, *et les autres Prieres qui suivent dans l'exercice de l'après-midi.*

EXERCICES

DU MATIN.

NOUS nous trouvons encore privés de l'assistance du Ministre de Dieu, que notre Sainte Mere l'Eglise Catholique nous avoit envoyé pour remplir les fonctions du Sacerdoce de Jesus-Christ. Il nous seroit toujours plus nécessaire pour nous instruire, pour nous administrer les Sacremens, pour nous célébrer le Saint Sacrifice de la Messe; et nous ne l'avons point auprès de nous..... Adorons, mes Chers Freres, les Jugemens de notre Dieu justement irrité du mépris de sa Religion, de la mauvaise vie et de l'indocilité de ses Enfans. Ce châtiment, à la vérité, n'est que trop capable de nous consterner; et malheur à celui qui s'y montreroit insensible. Cependant, quelques terribles que soient les vengeances du Dieu trois fois Saint, vous savez que jamais il ne rejetta des cœurs pénitens. Nous devons

donc toujours espérer en sa miséricorde et l'implorer avec persévérance.

Mais il nous serviroit peu de désirer ses divins Mysteres et tous les moyens de salut qu'il nous a enlevés, si, en les attendant de sa bonté, nous ne travaillions pas à les mériter. Quoique nous nous voyons séparés, pour ainsi dire, de notre Sauveur, et dès-lors incapables de rendre à Dieu des honneurs vraiment dignes de son infinie Majesté, gardons-nous bien d'interrompre son divin service : il faut au contraire que nous soyons encore plus exacts et plus fervens à l'honorer, du moins autant qu'il nous est possible ; il faut que nous nous rappellions, que nous nous inculquions toujours mieux sa Sainte Loi, afin de la professer en toute occasion sans aucune crainte, et de la suivre désormais plus fidellement que par le passé. C'est à quoi nous allons nous appliquer en ce Saint jour. Et, pour nous conformer aux intentions de ceux que l'Eglise nous a donnés pour conducteurs dans les voies du salut,

Nous commencerons par faire la Priere du Matin.

(*Après avoir récité la Priere du Matin telle qu'elle est dans le Catéchisme du Diocese, on suit les Exercices*

Exercices ci-après. Mais, si c'est un jour de Fête solemnelle, on lit auparavant, dans une vie des Saints, l'histoire abrégée de celui dont on fait la Fête, ou bien l'exposition du Mystere dont on célebre la mémoire).

Nous tâcherons de gagner l'indulgence que notre Saint Pere le Pape a attachée à la récitation de l'hymne *Veni Creator* (Ou bien de la Prose *Veni Sancte Spiritus, et emitte Cœlitus*) ; et, pour cela, nous la dirons dévotement suivant les intentions accoutumées de l'Eglise ; mais sur-tout afin d'attirer les lumieres et les grâces du Saint-Esprit sur tous ceux qui peuvent ou qui doivent contribuer au rétablissement et au plus grand bien de notre Sainte Religion.

Veni Creator Spiritus, mentes tuorum visita : imple supernâ gratiâ quæ tu creasti pectora.

Venez Esprit Créateur, visitez des ames qui vous appartiennent : remplissez de la grâce céleste des cœurs que vous avez formés.

Qui Paracletus diceris, donum Dei altissimi, fons vivus, ignis, Charitas, et Spiritalis Unctio.

Vous qui êtes nommé le don du Dieu très-haut, la source d'eau vive, le feu *sacré*, la Charité et l'Onction Spirituelle, *venez en nous.*

Tu septiformis munere; dextræ Dei tu digitus; tu ritè promissum Patris, sermone ditans guttura.

Vous êtes l'auteur des sept dons de Sainteté ; vous êtes le doigt de la droite de Dieu, *par lequel il opere ses merveilles ;* vous êtes celui que le Pere *Céleste* a envoyé, suivant la promesse *du Sauveur*, et qui mettez des paroles *de Sagesse* dans la bouche *des Confesseurs de la Foi.*

Accende lumen sensibus ; infunde amorem cordibus ; infirma nostri corporis, virtute firmans perpeti.

Eclairez de votre lumiere nos esprits, répandez votre amour dans nos cœurs, soutenez de votre force éternelle la foiblesse de nos corps, *afin que nous ayons la force de souffrir pour vous.*

Hostem repellas longiùs, pacemque dones protinùs; ductore sic te prævio, vitemus omne noxium.

Repoussez loin de nous l'ennemi *du Salut :* donnez-nous au plutôt votre paix : et que, dirigés par votre Sagesse, nous évitions tout ce qui peut *nous* nuire.

Per te sciamus da Patrem : noscamus atque Filium : te utriusque Spiritum credamus omni tempore.

Apprenez-nous à connoître Dieu le Pere : que par vous nous connoissions aussi Dieu le Fils, et que nous croyons constamment en vous qui êtes l'Esprit, l'*Amour* de l'un et de l'autre.

Gloria Patri Domino, Natoque qui à mortuis surrexit, ac Paraclito, in sæculorum sæcula. Amen.

Gloire au Pere le Souverain Seigneur : gloire au Fils qui s'est ressuscité d'entre les morts : gloire de même à l'Esprit consolateur, dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il.

℣. *Emitte Spiritum tuum et creabuntur.*

℣. Seigneur envoyez votre esprit, et vos créatures abattues revivront.

℟. *Et renovabis faciem terræ.*

℟. Et vous renouvellerez la face de la terre.

OREMUS.

PRIONS.

Deus qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione

O Dieu qui avez instruit les cœurs des premiers Fidelles par

docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere, per Christum Dominum nostrum.

℟. *Amen.*

les lumieres du Saint-Esprit, faites qu'animés par cet Esprit nous soyons, *comme eux*, remplis de bons sentimens, et que nous goûtions en tous temps ses consolations, *nous vous en prions* par Jesus-Christ Notre-Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

(*Ceux qui voudront dire la Prose* Veni Sancte Spiritus, etc., *la trouveront après l'Ordinaire de la Messe.*)

Nous réciterons les Litanies des Saints, afin de nous mettre sous leur protection et d'obtenir plus sûrement, par leur intercession, les grâces que nous demandons à Dieu.

LITANIES DES SAINTS.

KYRIE Eleison.
Christe eléison.
Kyrie eleison.
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.

Pater de cœlis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, Miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei Genitrix, ora.
Sancta Virgo Virginum, ora.
Sancte Michaël, ora.
Sancte Gabriel, ora.
Sancte Raphaël, ora.
Omnes sancti Angeli et Archangeli, orate pro nobis.
Omnes sancti beatorum Spirituum Ordines, orate.
Sancte Joannes Baptista, ora.
Sancte Joseph, ora.
Omnes sancti Patriarchæ et Prophetæ, orate.

Sancte Petre,
Sancte Paule,
Sancte Andrea,
Sancte Jacobe,
Sancte Joannes,
Sancte Thoma,
Sancte Jacobe,
Sancte Philippe,
Sancte Bartholomæe,
Sancte Matthæe,

Ora pro nobis.

Sancte Simon, ora.
Sancte Thadæe, ora.
Sancte Matthia, ora.
Sancte Barnaba, ora.
Sancte Luca, ora.
Sancte Marce, ora.
Omnes sancti Apostoli et Evangelistæ, orate.
Omnes sancti Discipuli Domini, orate.
Omnes sancti Innocentes, orate pro nobis.
Sancte Stephane, ora.
Sancte Laurenti, ora.
Sancte Vincenti, ora.
Sancti Fabiane et Sebastiane, orate.
Sancti Joannes et Paule, orate.
Sancti Cosma et Damiane, orate.
Sancti Gervasi et Protasi, orate.
Omnes sancti Martyres, orate.
Sancte Silvester, ora.
Sancte Gregori, ora.
Sancte Ambrosi, ora.
Sancte Augustine, ora.
Sancte Hieronyme, ora.
Sancte Martine, ora.
Sancte Nicolae, ora.
Omnes sancti Pontifices, et Confessores, orate.
Omnes sancti Doctores, orate.
Sancte Antoni, ora.
Sancte Benedicte, ora.

Sancte Bernarde, ora.
Sancte Dominice, ora.
Sancte Francisce. ora.
Omnes sancti Sacerdotes et Levitæ, orate.
Omnes sancti Monachi et Eremitæ, orate.
Sancta Maria Magdalena, ora.
Sancta Agatha, ora.
Sancta Lucia, ora.
Sancta Agnes, ora.
Sancta Cæcilia, ora.
Sancta Catharina, ora.
Sancta Anastasia, ora.
Omnes Sanctæ Virgines et Viduæ, orate.
Omnes sancti et Sanctæ Dei, intercedite pro nobis.
Propitius esto, parce nobis Domine.
Propitius esto, exaudi nos Domine.
Ab omni malo, libera nos Domine.
Ab omni peccato, libera.
Ab ira tua, libera.
A subitanea et improvisa morte, libera.
Ab insidiis diaboli, libera.
Ab ira et odio, et omni voluntate, libera.
A spiritu fornicationis, libera.
A fulgure et tempestate, libera.
A morte perpetua, libera.
Per myterium sanctæ incarnationis tuæ, lib.
Per adventum tuum, libera.
Per nativitatem tuam, libera.
Per baptismum, et sanctum jejunium tuum, libera.

Per crucem et passionem tuam, libera.
Per mortem et sepulturam tuam, libera.
Per sanctam resurrectionem tuam, libera.
Per admirabilem ascensionem tuam, libera
Per adventum Spiritus sancti Paracleti, libera.
In die judicii, libera.
Peccatores, te rogamus, audi nos.
Ut nobis parcas, te rogamus.
Ut nobis indulgeas, te rogamus, audi nos.
Ut ad veram pœnitentiam nos perducere digneris, te rogamus, audi nos.
Ut Ecclesiam tuam sanctam regere et conservare digneris, te rogamus.
Ut domnum Apostolicum et omnes Ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris, te rogamus.
Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus.
Ut Regibus et Principibus Christianis pacem et veram concordiam donare digneris, te rogamus.
Ut cuncto populo Christiano pacem et unitatem largiri digneris, te rogamus.
Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio confortare et conservare digneris, te rog.
Ut mentes nostras ad cœlestia desideria erigas, te rogamus.
Ut omnibus benefactoribus nostris sempiterna bona retribuas, te rogamus.

Ut animas nostras fratrum, propinquorum, et benefactorum nostrorum ab æterna damnatione eripias, te rogamus, audi nos.

Ut fructus terræ dare et conservare digneris, te rogamus.

Ut omnibus fidelibus defunctis requiem æternam donare digneris, te rogamus.

Ut nos exaudire digneris, te rogamus.

Fili Dei, te rogamus, audi nos.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Christe audi nos. Christe exaudi nos. Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison. Pater noster. *Secretò usque ad*

℣. Et ne nos inducas in tentationem.

℟. Sed libera nos à malo.

℣. Salvos fac servos tuos.

℟. Deus meus sperantes in te.

℣. Esto nobis Domine turris fortitudinis.

℟. A facie inimici.

℣. Nihil proficiat inimicus in nobis.

℟. Et filius iniquitatis non apponat nocere nobis.

℣. Domine non secundùm peccata nostra facias nobis.

℟. Neque secundùm iniquitates nostras retribuas nostras.

℣. Oremus pro Pontifice nostro N.

℟. Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus.

℣. Oremus pro benefactoribus nostris.

℟. Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum vitam æternam. Amen.

℣. Oremus pro fidelibus defunctis.

℟. Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

℣. Requiescant in pace.

℟. Amen.

℣. Pro fratribus nostris absentibus.

℟. Salvos fac servos tuos, Deus meus, sperantes in te.

℣. Mitte eis Domine auxilium de sancto.

℟. Et de Sion tuere eos.

℣. Domine exaudi orationem meam.

℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Oratio.*

DEus, cui proprium est misereri semper, et parcere : suscipe deprecationem nostram : ut nos, et omnes

famulos tuos, quos delictorum catena constringit, miseratio tuæ pietatis clementer absolvat.

EXaudi, quæsumus, Domine, supplicum preces, et confitentium tibi parce peccatis : ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus et pacem.

INeffabilem nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende : ut simul nos et à peccatis omnibus exuas, et à pœnis, quas pro his meremur, eripias.

DEus, qui culpâ offenderis, pœnitentiâ placaris, preces populi tui supplicantis propitius respice : et flagella tuæ iracundiæ, quæ pro peccatis nostris meremur, averte.

OMnipotens sempiterne Deus, miserere famulo tuo Pontifici nostro N. et dirige eum secundùm tuam clementiam in viam salutis æternæ : ut, te donante, tibi placita cupiat, et totâ virtute perficiat.

DEus, à quo sancta desideria, recta consilia, et justa sunt opera : da servis tuis illam, quam mundus dare non potest, pacem : ut et corda nostra mandatis tuis dedita, et, hostium sublatâ formidine, tempora sint tuâ protectione tranquilla.

URe igne sancti Spiritûs renes nostros, et cor nostrum, Domine : ut tibi casto corpore serviamus, et mundo corde placeamus.

FIdelium Deus omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum : ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur.

ACtiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni, et adjuvando prosequere : ut cuncta nostra oratio et operatio à te semper incipiat, et per te cœpta finiatur.

OMnipotens sempiterne Deus, qui vivorum dominaris simul et mortuorum, omniumque misereris, quos tuos fide et opere futuros esse prænoscis : te supplices exoramus, ut pro quibus effundere preces decrevimus, quosque vel præsens sæculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore suscepit, intercedentibus omnibus sanctis tuis, pietatis tuæ clementiâ omnium delictorum suorum veniam consequantur. Per Dominum.

℣. Exaudiat nos omnipotens et misericors Dominus. ℟. Amen.

℣. Et fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.

℟. Amen.

EXERCICE

EXERCICE

POUR LA SAINTE MESSE.

* *VÉRITÉS et réflexions importantes sur le Sacrifice en général et sur la Sainte Messe en particulier.*

POUR faire maintenant avec plus de fruit l'Exercice de la Sainte Messe, nous nous appliquerons d'abord à comprendre l'importance de ce grand Mystere, et les dispositions qu'il demande de nous.

(*Il est à propos d'avertir que chacun peut ici se lever ou s'asseoir si bon lui semble : et l'on attend l'intervalle nécessaire avant de reprendre la suite*).

I. Entre les différens actes de la Religion, le principal et le plus indispensable consiste dans le Sacrifice. Nous devons cet hommage à Dieu par toutes sortes de motifs ; parce que ses perfections sont infinies, et qu'il est le Créateur, le

souverain Seigneur de toutes choses ; parce que nous tenons tout de lui pour l'ame et pour le corps ; parce que nous ne pouvons rien espérer que de lui ; et de plus, parce que nous avons eu le malheur de l'offenser. La raison seule, éclairant les hommes là-dessus, leur a fait établir, dans tous les temps, des Autels, des Prêtres et des Sacrifices. Les peuples, même payens, qui se figuroient la divinité dans leurs idoles, ne se contentoient pas de l'adorer intérieurement, ils ont de même senti l'obligation de lui rendre des hommages au-dehors, mais sur-tout de reconnoître leur entiere dépendance, et de réparer, autant qu'ils le pouvoient, l'injure du péché de la façon la plus sensible : c'est pourquoi ils lui offroient diverses choses qu'ils détruisoient en son honneur, comme voulant témoigner la disposition de lui donner jusqu'à leur propre vie. Mais la Foi, ajoutant ses lumieres à celles de notre raison, nous a appris que les Sacrifices imaginés par les hommes, quand ils s'y consumeroient eux-mêmes tous ensemble, seroient incapables d'expier le péché. Elle nous a encore appris que le sang même des victimes dont Dieu avoit ordonné l'immolation au peuple Juif dans l'ancienne

loi, ne pouvoit appaiser sa colere qu'en vue du Rédempteur promis dont elles étoient la figure, et qui devoit répandre un jour son propre sang à la place des hommes.

II. Le temps après lequel on soupiroit depuis tant de siecles étant arrivé, Jesus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, a voulu souffrir en effet : il s'est livré aux opprobres, à la mort de la Croix ; et le prix infini de la vie qu'il a donnée pour les hommes leur est devenu une source inépuisable de grâces et de toutes sortes de biens. Dès-lors ils n'ont dû penser à aucun autre Sacrifice ; et, puisqu'*il n'y a* pour eux *sous le Ciel de salut* (1) que dans ses mérites, ils seroient également insensés et coupables de le chercher ailleurs.

III. Cependant la victime du salut immolée dans un seul lieu, n'auroit pas entiérement vérifié les saints Oracles. S'il étoit prédit que cette victime pure et seule agréable à Dieu lui feroit rejetter toutes les autres de la main des hommes, il étoit dit en même temps qu'elle seroit *offerte en son honneur depuis le levant*

(1) Voyez les Actes des Apôtres. chap. 4. v. 12.

jusqu'au couchant, parmi les nations (1). Aussi notre adorable Rédempteur, ne s'est-il pas borné à l'offrande douloureuse qu'il avoit résolu de consommer sur le Calvaire. Quoique sa mort dût bientôt le conduire à jouir de sa gloire dans le Ciel, quoique son sang une fois répandu, fût plus que suffisant pour sanctifier à jamais tous les hommes, les prophéties qui nous donnoient encore une autre espérance, n'ont pas moins eu tout leur effet; et l'heureux dessein qu'il a conçu pour les remplir, a été de nous laisser le dépôt de notre rédemption sur la terre.

IV. On a donc vu paroître le nouvel ordre de Prêtres qu'annonçoient les anciennes figures, et dont il est le chef éternel, ainsi que le fondateur (2). La bassesse

(1) Voyez le Prophète Malachie. chap. 1. v. 10 et 11.

(2) Une des figures les plus remarquables en ce genre, est celle que le Roi prophète nous indique en appellant Jesus-Christ *Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech*, (voy. ps. 109. v. 4.) On est frappé de voir dans Saint Paul, avec quelle lumiere cette seule figure prouve l'excellence du Sacerdoce de ce Dieu Sauveur; mais plus l'Apôtre fait entendre de grandes choses sur Melchisedech,

de notre nature, ne l'a pas empêché de les revêtir de son propre caractere. Il a commencé par célébrer lui-même, devant eux, la veille de sa mort, l'immolation mystérieuse qu'il vouloit rendre subsistante. Il leur a donné ensuite le pouvoir, et même l'ordre exprès, de la renouveller en mémoire de lui (1); et c'est ainsi, qu'établissant sa Religion Sainte pour durer jusqu'à la fin des siecles, il y a perpétué de même l'oblation du Sacrifice qui en est inséparable (2).

(voyez l'Epître aux Hébreux, chap. 5. v. 11. et chap. 7.) plus il est consolant pour les Fidelles Catholiques, de voir que *le pain et le vin* sont la matiere mystérieuse de son Sacrifice, et qu'ainsi la Sainte Messe se trouve annoncée avec autant de majesté que d'évidence du temps même d'Abraham. V. la Genese, ch. 14. v. 18.

(1) Ce mystere si étonnant, si digne des adorations du ciel et de la terre, est rapporté par les Evangélistes dans ce peu de mots : *Jesus ayant pris du pain rendit grâces; il le rompit et le leur donna* (à ses Apôtres) *en disant : ceci est mon corps qui est donné pour vous : faites ceci en mémoire de moi. Il prit de même la coupe après avoir soupé, en disant : ceci est le calice de la nouvelle alliance dans mon sang qui sera répandu pour vous.* V. S. Luc. ch. 22. v. 19 et 20. S. Matthieu. ch. 26 et S. Marc. ch. 14.

(2) Ce qu'on vient de voir sur la nécessité du

V. Quant à cette oblation toute ineffable que présente son divin Sacerdoce, elle nous manifeste tout ensemble sa puissance, sa sagesse et sa bonté, de la maniere la plus merveilleuse. Il ne s'agit pas d'une simple multiplication de quelques pains ou bien de l'eau changée en vin, comme dans les jours de sa vie mortelle. Ce n'est plus seulement, comme après sa résurrection, son corps glorieux qui se rend invisible, et qui pénetre les portes fermées du cénacle des Apôtres. Jesus-Christ, à la voix du Prêtre qui lui sert d'organe et de Ministre, rend son humanité même et sa divinité réellement et substantiellement présentes sous les especes ou apparences du pain et du vin, et cela tous les jours et en mille lieux à

Sacrifice doit, par une conséquence naturelle, s'appliquer aux Ministres sacrés a qui seul il appartient de l'offrir, mais sur-tout d'offrir un Sacrifice aussi divin que le nôtre. La liaison entre le culte de Dieu et leurs fonctions est tellement essentielle, que suivant les propres termes de l'Apôtre S. Paul. *le Sacerdoce étant transféré, il faut nécessairement que la Loi* (la Religion) *le soit aussi.* (V. l'Epître aux Hebr. ch. 7. v. 12.) Quelles réflexions, quels desirs, quel zele cette vérité capitale n'est-elle pas capable d'inspirer à des ames Chrétiennes!

la fois. Sans éprouver sur l'autel les souffrances du Calvaire, il ne laisse pas de s'y offrir, de s'y dévouer lui-même aussi entiérement que sur la croix. On y voit, en quelque sorte, dans la consécration, son corps et son sang séparés : il y paroît sans mouvement, et dans un état de mort mystérieuse. En un mot, la différence consiste en ce que notre victime adorable jouit maintenant d'un état impassible et immortel ; mais cette nouvelle oblation que nous appellons la *Sainte Messe*, n'en est pas moins un Sacrifice aussi véritable que celui de la croix ; ou plutôt c'est la continuation du même Sacrifice, et toute la vertu des Sacremens et de la priere, tous les mérites et les dons qui nous conduisent au Ciel, ont leur source dans la Sainte Messe comme dans la croix.

VI. Heureux donc, heureux ceux à qui il est donné d'approcher le saint autel, et qui, avec Jesus-Christ, y possedent tous les fruits de sa vie et de sa mort. En lui et avec lui, des hommes tout remplis de miseres, comme nous, sont en état d'honorer Dieu plus parfaitement que les Anges eux-mêmes, et de lui rendre des hommages, à tous égards, dignes de lui. Dans ce divin Médiateur, ils

trouvent le prix d'une satisfaction plus que suffisante pour expier leurs péchés et ceux du monde entier ; l'application même, en quelque sorte, n'en dépend que d'eux ; et, pourvu qu'une sincere piété les anime, ils sont assurés d'y recevoir aussi-tôt le pardon de leurs péchés véniels et la grace de se disposer à la rémission des mortels dans le Sacrement de Pénitence. Enfin, par lui et avec lui, ils peuvent faire à Dieu une offrande qui égale tous les bienfaits dont ils lui sont redevables, et qui ne manque pas de leur obtenir ceux dont ils ont encore besoin pour eux-mêmes, ou qu'ils désirent pour les autres, si le défaut de leurs dispositions n'y met obstacle.

VII. Quand nous considérons un tel Mystere, rien sans doute ne doit nous affliger davantage que le malheur d'en être privés ; et ce seroit nous en montrer indignes que de négliger les moyens de nous en procurer la jouissance ; mais, ne le pouvant absolument pas, ou bien ne le pouvant qu'au mépris des loix auxquelles Jesus-Christ lui-même nous ordonne d'obéir, ce Dieu tout bon, qui voit l'ardeur de nos désirs, nous a préparé encore une ressource. S'il est des avantages particuliers et des consolations

plus sensibles attachées à la présence réelle ; si nos freres qui assistent à la Sainte Messe lui sont recommandés spécialement dans l'intention et les prieres de l'Eglise, son Sacrifice, néanmoins, est offert en général pour tous les fidelles Chrétiens (1). Et, quoique absens de corps, nous sommes assurés d'y participer, en y assistant d'esprit et de cœur, suivant les instructions qu'on nous a données.

VIII. Il s'agit, pour cela, de nous appliquer à deux choses : l'une, qui regarde l'extérieur, est de nous tenir dans le silence, la modestie et le respect. Cette premiere attention, que demande la sainteté d'un tel exercice, nous est encore nécessaire pour suppléer, autant qu'il se peut, aux autres ressources qui nous manquent, en nous édifiant plus sensiblement les uns les autres.

La seconde attention qui regarde la piété intérieure, est de tourner les yeux de la foi vers notre divin Rédempteur qui est le Prêtre invisible et principal, ainsi

(1) On voit la priere générale pour tous les Fidelles dans l'*Offertoire* de la Sainte Messe ; la recommandation spéciale de tous les assistans se trouve également dans l'Offertoire et dans le *memento* des vivans.

que la victime du Saint Sacrifice ; c'est d'entrer dans ses sentimens avec toute la ferveur dont nous sommes capables; comme sachant qu'il nous voit tous, et qu'il entend chacun de nous aussi bien que si nous étions dans le lieu même où il s'immole pour nous. Elle consiste, en même-temps, à nous unir d'intention avec les Pasteurs que l'Eglise à préposés, soit à notre Diocèse, soit à cette Paroisse; et, s'ils se trouvent empêchés, au souverain Pontife lui-même ou bien aux autres Pasteurs et Prêtres catholiques, qui vont, à cette heure, représenter visiblement Jesus-Christ à l'autel.

C'est avec ces dispositions vraiment chrétiennes que nous tâcherons de les suivre dans les actions et les prieres qu'ils y font.

Mettons-nous à genoux.

(*Il faut laisser le temps de s'y mettre, et continuer ensuite. --- Les deux prieres ci-après sont pour les Dimanches ; aux jours de Fêtes on les omettra, passant aussi-tôt au commencement de la Messe.*)

* *Prions suivant l'intention qu'a la sainte Eglise, lorsqu'avant la Messe de paroisse, on fait l'aspersion de l'eau bénite.*

Purifiez-nous, Seigneur, par votre miséricorde, de toutes les souillures du péché. Détournez de nous les tentations, et envoyez-nous votre Saint Ange qui nous inspire des pensées salutaires et de bons sentimens, qui nous protege et nous défende contre tous les dangers que nous avons à craindre.

Délivrez-nous, Seigneur, de la mort éternelle dans ce jour redoutable où, le ciel et la terre étant ébranlés, vous viendrez juger tous les hommes. Nous vous demandons la même grâce pour tous nos freres défunts, et sur-tout pour ceux de cette paroisse, qui souffrent maintenant dans le Purgatoire: daignez leur accorder le repos, la lumiere et le bonheur éternel que vous leur destinez.

ORDINAIRE DE LA SAINTE MESSE.

Prions maintenant comme étant en présence du saint Autel, au commencement de la Messe.

† Au nom du Pere, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Seigneur, Dieu éternel, dont la bonté, la puissance et toutes les perfections sont infinies, nous voici assemblés en votre nom, dans le désir de vous honorer, autant qu'il est en nous, par le Saint Sacrifice. Eclairez notre esprit, animez nos cœurs de votre grâce, et donnez-nous vous-mêmes des dispositions qui rendent notre hommage agréable à vos yeux.

Hélas ! nous avions autrefois avec nous un Pasteur membre de votre Sacerdoce, qui vous présentoit nos vœux à l'Autel, qui vous y exposoit nos besoins, et dont les supplications avoient plus de mérite devant vous,

parce que votre Eglise vous l'avoit spécialement consacré, et vous parloit elle-même en sa personne : nous y voyons votre Fils bien-aimé notre Sauveur qui, par les mains de son ministre, s'offroit lui-même pour nous à votre adorable Majesté, en qui notre offrande devenoit digne de vous, et nos prieres pouvoient tout obtenir devant vous. Maintenant au contraire nous avons perdu tout ce qui faisoit notre consolation et notre force : vous vous êtes retiré de nous, et vous nous avez livré pour ainsi dire, à nous-mêmes qui sommes nos plus dangereux ennemis. Malgré cela néanmoins c'est à vous que notre ame recourt dans son trouble et son affliction, parce que vous êtes seul l'espérance de ceux même que vous semblez rejetter.

Nous le confessons devant vous qui êtes *le Dieu tout-puissant*, notre souverain Seigneur et notre juge ; *devant la bienheureuse Marie toujours Vierge*, la Reine du Ciel et le refuge

des pécheurs ; *devant le bienheureux Michel, Archange*, le zélateur de votre gloire, le protecteur de toute votre Eglise ; *devant le bienheureux Jean-Baptiste*, le prédicateur de la Pénitence et le précurseur de votre fils notre Sauveur ; *devant les Saints Apôtres Pierre et Paul*, qui nous ont instruit de votre loi, *devant tous les Saints*, qui nous ont appris, par leur exemple, comment il falloit vous servir. Nous confessons *que nous avons* péché et beaucoup *trop péché.*

(*On se frappe trois fois la poitrine en disant*)

c'est notre faute, c'est notre propre faute, c'est notre très-grande faute. Vous nous aviez, préférablement à tant d'autres nations, donné les plus pures leçons de la vertu et de la vérité ; vous nous aviez environnés de tous les moyens de salut ; et, non-seulement nous avons négligé d'en produire les fruits, mais tout cela n'étoit, aux yeux de plusieurs, qu'un joug dur et des leçons importunes. Nous n'avions réellement à cœur que

nos intérêts temporels, notre orgueil et nos plaisirs. Votre Religion, pour un grand nombre de nos freres, consistoit à peine dans les pratiques extérieures qui ne gênoient point leurs mauvais penchans. Nous provoquions votre vengeance par les profanations, par les scandales les plus criminels; et votre patience, à notre égard, ne servoit, pour ainsi dire, qu'à nous enhardir dans notre indépendance. Enfin nous ne portions le nom de Chrétiens et de Catholiques, nous n'étions connus comme votre peuple et vos enfans, que pour vous déshonorer.

Si du moins, lorsque votre main nous a frappé, nous fussions aussitôt rentrés en nous-mêmes!... La seule soustraction de vos dons spirituels n'étoit-elle pas l'annonce la plus formidable de votre colere, et ne devoit-elle pas nous faire appréhender, en cette vie même, le sort d'un peuple réprouvé!... Cependant, combien parmi nous ont agi comme si leur retour n'eût intéressé que vous

seul ! Loin de pleurer sur nos péchés et de nous montrer une fois Disciples de Jesus-Christ, nos prévarications n'ont fait que se multiplier. Nous avons continué de mépriser encore plus ouvertement les avis de vos ministres, de blâmer, ou même de combattre leur doctrine, et de nous irriter de leur zele. A nos autres égaremens, nous avons ajouté celui de dissimuler, de trahir notre foi, de donner ou du moins d'imiter des exemples inouis de licence. Et combien n'en est-il pas qui, par lâcheté ou par des motifs plus coupables encore, se sont montrés schismatiques, impies, ou qui ont même affecté de se déclarer vos ennemis et ceux de votre sainte Eglise ! Ah ! notre propre expérience nous apprend qu'il est amer et funeste de vous avoir abandonné ; oui, nous le sentons aujourd'hui, voilà les justes causes des privations, des plaies spirituelles et de tous les autres maux que nous éprouvons, comme vos Prophètes nous l'avoient annoncé.

† Mais, Seigneur, nous recourons à vous dans toute la sincérité de notre ame; nous sommes résolus de faire désormais de dignes fruits de pénitence, et de nous présenter, avec la docilité la plus humble, au sacré tribunal, dès que les circonstances nous le permettront. Daignez tourner vos yeux sur nous et sur ceux que l'esprit-malin retient encore dans les voies de la perdition. Nous ne méritons pas de vous parler ni de paroître devant vous. Mais, puisque vous attendez encore notre conversion, nous espérons que vous ne rejetterez pas des cœurs contrits et humiliés. Si nos ingratitudes et nos révoltes ont éloigné de nous la présence réelle de votre divin Fils, il n'a pas cessé pour cela d'être notre Sauveur; souffrez que prosternés à vos pieds et aux siens, nous mettions encore notre confiance en ses mérites, et que nous unissions nos prieres à celles du ministre qui nous tient sa place.

Seigneur ayez pitié de nous; Sei-

gneur ayez pitié de nous ; Seigneur ayez pitié de nous.

Jesus-Christ ayez pitié de nous ; Jesus-Christ ayez pitié de nous ; Jesus-Christ ayez pitié de nous.

Seigneur ayez pitié de nous ; Seigneur ayez pitié de nous ; Seigneur ayez pitié de nous.

Représentons-nous le Prêtre au Gloria in excelsis *et aux Oraisons.*

Gloire vous soit rendue, ô Dieu de bonté ! qui avez aimé les hommes jusqu'à leur donner votre Fils unique pour les délivrer de l'esclavage du démon. Et vous, divin Sauveur, qui vous êtes abaissé jusqu'à vouloir devenir semblable à nous et vous charger de nos péchés, nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous glorifions de même que le Saint-Esprit ; recevez nos actions de grâces et l'humble priere de vos serviteurs. Notre plus ardent désir est que tous les hommes, répondant à

votre amour dans le Mystere de l'incarnation, se rendent dignes de la paix et de tous les biens qui en sont le fruit.

Dieu tout-puissant, notre Créateur et notre souverain Maître, daignez nous accorder, à nous et à tous nos freres, la grace de sentir que toute soumission, que tout honneur vous sont dûs, et que notre unique but, dans cette vie passagere, doit être de vous servir fidellement, afin de mériter le bonheur auquel vous nous appellez, par notre Seigneur Jesus-Christ, votre Fils, qui vit et regne avec vous dans tous les siecles des siecles.

(*L'Assemblée répond* :)

Ainsi soit-il.

Seigneur, Dieu de bonté, qui récompensez si libéralement dans le Ciel ceux qui ne vivent que pour vous ici-bas; nous vous remercions particuliérement de vos bontés envers les Saints dont votre Eglise célebre aujourd'hui la mémoire. Ayez égard aux prieres qu'ils vous font eux-mêmes en

notre faveur ; afin que les Mysteres de notre Sainte Religion étant de nouveau célébrés parmi nous, nous puissions vous honorer dignement avec eux, par notre Seigneur Jesus-Christ, votre Fils, qui vit et regne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siecles des siecles.

(*L'Assemblée répond :*)

Ainsi soit-il.

Poursuivons comme assistans à l'Epître et à l'Evangile de la Messe.

Nous ferons une lecture tirée des Epîtres de Saint Paul.

« Mes Freres, la grace de Dieu » notre Sauveur s'est montrée à tous » les hommes, pour nous apprendre à » ne point suivre l'impiété et les » desirs du siecle, mais à vivre en » ce monde dans la tempérance, la » justice et la piété. Celui qui n'a » pas l'esprit de Jesus-Christ, ne lui » appartient point. Si vous vivez selon

» la chair, vous mourrez. Mais si vous
» mortifiez, par l'esprit, les actions
» de la chair, vous aurez la vie. Les
» œuvres de la chair sont l'impureté,
» les inimitiés, les disputes, les ja-
» lousies, la colere, les homicides,
» l'ivresse et autres choses semblables
» dont je vous ai dit, et je vous
» répete que ceux qui s'en rendent cou-
» pables n'arriveront pas au Royaume
» des Cieux. Ni les avares, ni ceux
» qui disent du mal, ni les ravisseurs
» du bien d'autrui, ne le posséderont
» point *non plus*. La cupidité est la
» racine de tous les maux ; en sorte
» que, quelques-uns s'y étant livrés,
» ils ont fait naufrage dans la foi, et
» se sont attiré, *même en ce monde*,
» une multitude de peines. Je vous en
» prie donc : réformez-vous dans des
» sentimens nouveaux ; revêtez-vous,
» comme des élus et des bien-aimés
» de Dieu, des entrailles de la misé-
» ricorde, de la bonté, de l'humi-
» lité, de la modestie, de la patien-
» ce ; conservant, autant qu'il est en

» vous, la paix avec tous les hommes.
» Sachez que, dans les derniers jours,
» il y aura des temps périlleux ; et
» tous ceux qui veulent vivre pieu-
» sement en Jesus-Christ, souffriront
» la persécution. Mais ne vous y
» trompez point, *et* ne vous laissez
» point séduire : il n'y a qu'un Sei-
» gneur, une Foi, un Baptême. Obéis-
» sez à vos Supérieurs et soyez leurs
» soumis ; car ils veillent *à vos besoins*
» comme devant rendre compte de
» vos ames. Ne quittez point notre
» Assemblée. Il y a des ouvriers trom-
» peurs qui se transforment en Apôtres
» de Jesus-Christ, et dont la fin sera
» selon leurs œuvres. Mais, quand
» nous-mêmes, ou bien un Ange du
» Ciel vous annonceroit un autre
» Evangile, *une Doctrine différente*
» de ce que nous vous avons appris,
» qu'il soit anathême. Soyez donc
» fermes dans le Seigneur, mes très-
» chers Freres ; attachez-vous à la
» priere ; priant en même temps pour
» nous, afin que le Seigneur nous

» donne une ouverture pour parler
» du Mystere de Jesus-Christ. Ne fai-
» sons point le mal afin qu'il en arrive
» un bien. Abstenez-vous de toute
» apparence *même* de mal ; *et sou-*
» *venez-vous que* le temps est court,
» *que* la figure de ce monde passe,
» *et que* nous devons tous paroître
» devant le Tribunal de Jesus-Christ,
» afin que chacun reçoive ce que mé-
» rite le bien ou le mal qu'il aura
» fait. »

* Dieu de sagesse et de sainteté, nous vous remercions de nous avoir appellés à la connoissance de votre Sainte Loi. Faites, par votre grace, que nous n'en perdions jamais le souvenir, et qu'aucun motif temporel ne nous empêche de la suivre en tous les points.

Cette Doctrine salutaire auroit dû jusqu'ici nous sanctifier et nous rendre heureux ; mais les hommes souffrant d'y voir la condamnation de l'amour-propre et de tous leurs vices, les hommes, suivant la prédiction de votre Apôtre, ont détourné les oreilles

de la vérité, et se sont empressés d'écouter des Maîtres qui leur parloient selon leurs desirs. Nous-mêmes qui tenons à gloire d'être vos Disciples, nous nous sommes trop souvent conduits par les illusions de notre propre sens. Mais les vertus et les sentimens que vous nous recommandez seront désormais notre unique regle; et nous mettrons notre soin principal à nous en instruire toujours mieux. Si nous avons mérité de perdre les Ministres sacrés qui nous expliquoient votre parole, notre docilité maintenant vous est connue, et nous espérons que vous daignerez nous communiquer intérieurement, par vous-même ou par vos Saints Anges, toutes les lumieres dont nous aurons besoin pour nous préserver de toute séduction.

† *Nous ferons une lecture de l'Evangile selon Saint Luc.*

« En ce temps-là, Jesus disoit à tout

» tout le monde : si quelqu'un veut
» être mon Disciple, qu'il se renonce
» soi-même, qu'il porte sa croix cha-
» que jour, et qu'il me suive. Efforcez-
» vous d'entrer par la porte étroite.
» Quel profit l'homme a-t-il de gagner
» tout le monde s'il se perd soi-même?
» Cherchez premiérement le regne de
» Dieu et de la justice, et toutes les
» choses *dont vous avez besoin* vous
» seront données par surcroît. Il est
» impossible qu'il n'arrive pas de
» scandales. Mais malheur à celui par
» qui ils arrivent! Rendez à César ce
» qui est à César, et à Dieu ce
» qui appartient à Dieu. Celui qui
» n'est pas pour moi est contre moi.
» Celui qui m'aura confessé devant
» les hommes, le Fils de l'homme
» aussi le reconnoîtra. Mais celui qui
» rougira de ma Doctrine, le Fils de
» l'homme rougira de lui *également*,
» lorsqu'il viendra dans sa Majesté.
» Ne soyez point intimidés par ceux
» qui tuent le corps et qui ensuite
» ne peuvent rien faire de plus; mais

» craignez celui qui, après avoir donné
» la mort, a le pouvoir d'envoyer en
» Enfer. Heureux, vous qui êtes pau-
» vres, parce que le Royaume des
» Cieux est à vous ; heureux, vous
» qui pleurez maintenant, parce que
» vous serez dans la joie. Vous serez
» heureux lorsque les hommes vous
» haïront, lorsqu'ils vous insulteront,
» qu'ils vous chasseront et qu'ils rejet-
» teront votre nom comme mauvais,
» à cause du Fils de l'homme : ré-
» jouissez-vous en ce jour et soyez
» dans l'allégresse ; car voilà que votre
» récompense est grande dans le Ciel.
» Malheur à vous qui êtes riches.
» Malheur à vous lorsque les hommes
» *méchans* vous applaudiront ; car
» leurs peres en faisoient de même
» aux faux Prophêtes. Aimez vos en-
» nemis, faites du bien à ceux qui
» vous haïssent : bénissez ceux qui
» vous donnent des malédictions ;
» priez pour ceux qui vous calom-
» nient. Et tout ce que vous souhai-
» tez que les hommes fassent pour

» vous, faites-le vous-même à leur
» égard. Après cela, il disoit *encore*
» à ses Disciples : la moisson est abon-
» dante, mais les ouvriers sont en
» petit nombre ; priez donc le maître
» de la moisson, afin qu'il envoie des
» ouvriers dans sa moisson. »

(*La priere ci - après pour le pain bénit et l'annonce des Fêtes ne se font que les jours de Dimanche.*)

* *Entrons dans les vues qu'à l'Eglise lorsqu'on bénit le pain après l'Evangile.*

Divin Sauveur, qui vous êtes vous-même appellé le Pain vivant, et qui avez voulu nous représenter dans ce Pain, l'union de la Foi et de la Charité qui doit régner entre nous : faites que, comme plusieurs grains se mêlent et deviennent une même substance pour former le pain, nous n'ayons tous qu'un cœur et qu'une ame en votre présence ; et que, sanctifiés par votre bénédiction, notre union soit en vous, avec vous et pour vous.

(*Ici l'on annonce les Fêtes ou les jeûnes lorsqu'il s'en trouve dans la Semaine qui commence.*)

* *Vous allez maintenant entendre un des*

Prônes dans lesquels on a renfermé, pour nous, un abrégé de toute la doctrine chrétienne; et, afin que chacun reçoive cette instruction comme de la bouche du ministre de Dieu, vous l'entendrez sans aucun changement, et tel qu'il pourroit le prononcer lui-même.

(*On s'arrête à la fin des Prônes en omettant ces mots :* le Saint Sacrifice va maintenant se continuer, etc., tandis que je vais poursuivre la Sainte Messe, etc.)

(*L'instruction se tire ainsi, du moins par intervalles, de l'un des deux Prônes; mais on peut aussi la prendre dans la lecture de l'*Exposition des principes de la Doctrine Catholique, sur la Religion et l'Eglise de Jesus-Christ, *des* Avis aux Fidelles *imprimés ci-devant, ou bien, selon le cas, de quelque autre ouvrage qui sera indiqué.*)

* *Faisons la profession de notre Foi, et disposons-nous à mourir plutôt que de jamais la démentir en aucun point.*

Je crois en Dieu, le Pere tout-puissant, Créateur du Ciel et de la Terre: et en Jesus-Christ son Fils unique, notre Seigneur : qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie: qui a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli : qui est descendu aux Enfers ;

le troisieme jour est ressuscité des morts : qui est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant, d'où il viendra Juger les vivans et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la Sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints, la rémission des péchés ; la résurrection de la chair ; la vie éternelle. Ainsi soit-il.

(*En place du Symbole des Apôtres, on récitera, de temps en temps, la Profession suivante. On pourra même alterner si l'on veut, en disant un Dimanche le Symbole, et l'autre cette Profession de Foi.*)

* Je crois et je professe généralement tout ce que Dieu a révélé, et que son Eglise croit et me propose de croire; notamment tous les points de Doctrine expliqués et décidés de nouveau par notre Saint Pere le Pape, Pie VI avec le consentement formel ou tacite des autres Evêques Catholiques. — Je crois en particulier, qu'après cette vie, il y en a une autre où les bons sont récompensés et les méchans punis éternellement. — Je crois que Jesus-Chsist

est vraiment Dieu ; qu'on ne peut être sauvé que par ses mérites, et en suivant la Religion qu'il nous a donnée ; que la seule véritable Eglise instituée par lui, est l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ; qu'il a donné au Pontife de Rome, notre Saint Pere le Pape, en la personne de S. Pierre, un plein pouvoir de régir l'Eglise universelle ; que l'Esprit-Saint a encore établi les Evêques, successeurs des autres Apôtres, pour le gouvernement de son Eglise ; et que, comme il n'est aucun d'eux qui ne dépende du Pape, le premier Chef visible, ils sont, après lui, les premiers Pasteurs, les Chefs des Eglises particulieres, des Dioceses qui leur ont été confiés, et que tous les Prêtres y dépendent d'eux. — Je crois que l'Eglise, c'est-à-dire, ce Corps formé du Pape et des Evêques, a reçu de Dieu une autorité suprême et infaillible dans les choses du Salut ; et qu'elle a seule le droit de communiquer les pouvoirs spirituels, et d'en étendre ou d'en restreindre l'exercice ;

je crois, par conséquent, que les Pasteurs quelconques, ainsi que les simples fideles, doivent se soumettre à ses jugemens, se conformer aux regles de sa discipline, observer ses commandemens ; et qu'il n'y a de vrais Pasteurs, de Ministres légitimes, que ceux qu'elle reconnoît, et autant qu'ils sont envoyés et approuvés par elle. — Je crois qu'on est hors de l'Eglise lorsqu'on tombe dans le schisme en méconnoissant l'autorité de ses légitimes Pasteurs, et sur-tout du Souverain Pontife. C'est dans cette ferme croyance que je veux leur rester uni, leur obéir en tout ce qui concerne la Religion, et que je suis résolu de ne communiquer, dans les choses spirituelles, qu'avec les Ministres sacrés qui sont ou qui seront, dans la suite, autorisés par le Pape et l'Evêque, ou par les Vicaires-Généraux, vivants en Communion avec lui, et légitimement revêtus de la Juridiction Episcopale dans le Diocese. Je prie le Seigneur de m'affermir tellement dans ces dispo-

sitions, que je les conserve inviolablement jusqu'à la mort, et que rien ne me les fasse jamais dissimuler en aucune maniere.

† *Unissons-nous au Prêtre depuis l'Offertoire jusqu'à la Préface.*

Nous n'avons, Seigneur, nous n'avons rien à vous présenter de nous-mêmes qui puisse aucunement égaler, ni vos grandeurs, ni vos bontés, ni nos besoins ; mais notre adorable Rédempteur veut bien renouveller encore aujourd'hui son Sacrifice en plusieurs endroits ; et nous nous empressons de vous l'offrir, afin de vous honorer ainsi parfaitement, d'obtenir le pardon de nos péchés, de reconnoître dignement vos bienfaits, et d'attirer, non-seulement sur nous, mais sur tous les fideles vivans ou trépassés, les secours spirituels ou temporels qui nous sont nécessaires. S'il faut des mains plus Saintes que les nôtres pour vous faire une telle offrande, nous

nous unissons d'intention aux Ministres Sacrés qui vous la font au nom de votre Sainte Eglise. Nous nous unissons à Jesus-Christ lui-même qui est notre Pontife Saint par excellence aussi bien que notre Sacrifice. La droiture de nos cœurs nous donne lieu d'espérer que, malgré la distance des lieux, vous nous accorderez quelque part à ses mérites infinis ; et que, nous trouvant unis à ce divin Fils, le digne objet de vos complaisances, nous ne saurions être rejettés.

* Tout misérables que nous sommes, nous avons donc la confiance de vous faire, avec lui et par lui, l'offrande de nous-mêmes. Dès ce moment, nos biens et nos personnes sont à vous. Et, comme nous nous estimons trop heureux d'entrer véritablement dans son Sacrifice, aussi n'avons-nous rien plus à cœur que de vous présenter les sentimens dont il est animé. Recevez, de notre part, dans son union et dans ses vues, la soumission et les adorations les plus profondes, une amere

contrition de toutes nos infidélités, une vive reconnoissance de toutes vos bontés à notre égard, enfin, le desir le plus sincere de ne penser, de ne parler, de n'agir et de ne vivre désormais que pour vous.

* *Jesus notre divin Maître a lui-même daigné laver les pieds à ses Apôtres avant la Cène, il veut encore que son Ministre se lave réguliérement les mains à l'Autel; et c'est pour nous avertir sensiblement de l'innocencé et de la pureté que nous devons apporter à la célébration des Saints Mysteres. Suivons son intention, mes très-chers Freres, en demandant de nouveau pardon à Dieu dans notre cœur, et renonçant à toute affection au péché, supplions-le d'en effacer en nous toutes les taches. Prenons garde que nos défauts ne démentent point les dispositions dans lesquelles nous venons de nous offrir à lui; et montrons-nous prêts à détruire, avec sa grace, tout ce qui peut lui déplaire en nous. C'est ainsi que notre Sacri-*

fice lui deviendra agréable ; et non-seulement nous en profiterons pour notre salut, mais il en reviendra de la gloire à tous les Saints dont nous faisons mémoire sur la terre, comme amis de Dieu ; ce qui nous méritera encore qu'ils intercedent pour nous dans le Ciel.

† Dieu de grandeur et de miséricorde, nous vous en supplions, rendez à notre Diocese et à cette paroisse, le très-saint Sacrifice de la Messe, dont l'excellence puisse suppléer aux imperfections, relever la bassesse du nôtre, et par lequel nous vous rendions le culte que mérite votre souveraine Majesté. C'est-là une grace que nous ne cesserons de vous demander jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue : mais, en attendant ce jour heureux, veuillez bénir les efforts que nous faisons pour la mériter ; et, puisque nous vous sommes dévoués entiérement, purifiez-nous de plus en plus ; réformez, perfectionnez nos sentimens, et disposez librement de nous selon

votre Sainte volonté. Quand les ennemis de notre salut viendroient nous tenter d'être infideles, ne souffrez pas qu'ils pervertissent des ames qui vous appartiennent ; donnez-nous la force de les combattre généreusement, et de faire servir leurs attaques mêmes à votre gloire. Mettez-nous du moins dans l'heureuse nécessité de leur résister et de tout perdre, de tout souffrir, s'il le faut, plutôt que de jamais rétracter notre offrande.

Ranimez, Seigneur, dans le cœur de tout votre peuple ces dispositions salutaires que vous nous avez inspirées. Conservez-les sur-tout dans vos fideles Serviteurs, qui, de concert avec nous, sollicitent vos bontés paternelles ; afin que, nous montrant tous comme des Hosties Saintes et vivantes, nos vœux aient leur effet devant vous, et que nous soyons tous sanctifiés et consommés dans un même Sacrifice, avec notre divin Chef Jesus-Christ votre Fils, qui vit et regne avec

avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siecles des siecles.

(L'Assemblée répond :)

Ainsi soit-il.

Nous arrivons maintenant à la Préface ; et cette partie de la Messe nous annonce que bientôt le Dieu-homme doit descendre sur l'Autel. Elevons donc nos esprits et nos cœurs : oublions les choses de la terre ; et que notre ame, redoublant d'attention et de ferveur, soit toute pénétrée du Mystere ineffable qui s'approche.

Il est juste, Maître tout-puissant, Dieu Saint et Eternel, il est raisonnable, il est avantageux pour nous de vous rendre hommage en tout temps et en tout lieu, et de nous unir, pour cela, à Jesus-Christ notre Seigneur, par qui les Anges, les Dominations et les Puissances tremblent de respect, louent et adorent votre Majesté ; par qui les Séraphins, tous les Saints et les Esprits bienheureux vous glorifient unanimement avec des transports d'admiration et de joie. Ordonnez, nous vous en conjurons, que nous

soyons admis à mêler nos voix dans leurs Cantiques célestes, et que, reconnoissant humblement vos perfections, nous puissions vous dire avec eux :

Saint, Saint, Saint est le Seigneur notre Dieu. Tout l'Univers est rempli de votre gloire ; que nos invocations et nos cris de louange s'élevent dans les Cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; que ses louanges retentissent au plus haut des Cieux.

Continuons de joindre nos vœux à ceux que forme le Prêtre depuis la Préface jusqu'à la Consécration.

C'est donc, ô Pere infiniment miséricordieux ! c'est par les mérites et la médiation de Jesus-Christ, votre Fils, que nous vous supplions d'avoir pour agréable et de bénir le Sacrifice pur et sans tache qui se prépare sur le Saint Autel. Nous vous l'offrons, premiérement, pour votre Sainte Eglise Catholique, afin qu'il vous plaise de lui donner la paix, de la conserver par

votre protection, de ramener ses membres égarés, et de les réunir dans son sein; en un mot, de pourvoir à tous ses besoins généraux ou particuliers, et de montrer que c'est vous-même qui, suivant vos promesses, la gouvernez dans toute la terre. — Nous vous l'offrons, en même-temps, pour notre Saint Pere le Pape N. que vous avez établi le Chef visible et le Vicaire de Jesus-Christ sur la terre; pour notre Evêque, N.

(*Durant la vacance du Siege, on peut dire*: POUR NOS VICAIRES GÉNÉRAUX.)

pour tous les Pasteurs et les Ministres sacrés, envoyés par eux, et chargés du soin de nos ames; afin que vous les remplissiez de votre Esprit, que vous les souteniez, que vous les assistiez dans leur travaux, et que vous donniez à leur zele des fruits abondans de salut. Daignez encore recevoir notre offrande pour nos Supérieurs dans l'ordre temporel, et généralement pour tous les fideles des divers pays qui sont atta-

chés, comme nous, à la Doctrine Catholique et Apostolique.

Souvenez-vous, Seigneur, en particulier de vos serviteurs et servantes, pour qui les liens de la parenté, la reconnoissance, la charité, le zele, la Religion, la justice ou l'obligation de notre charge, doivent nous intéresser davantage. Nous vous recommandons également chacun de nos Freres qui composent cette Assemblée, ou qui desireroient s'y trouver, et dans qui vous voyez les sentimens d'une Foi et d'un dévouement sinceres; qui vous offrent avec nous ce Sacrifice de louange, pour eux-mêmes, et pour les personnes qui leur appartiennent, afin d'y trouver les secours dont ils ont besoin; et qui vous rendent leurs hommages comme au seul Dieu éternel, vivant, et véritable.

(*Ici l'on reste quelques momens en silence, afin que chacun puisse repasser en sa mémoire les personnes qu'il veut plus spécialement recommander à Dieu.*)

Ayant, dans votre Eglise, l'avantage de communiquer avec les Saints

du Ciel, nous vénérons la mémoire et nous nous unissons aux vœux, sur-tout de la glorieuse Marie, toujours Vierge, Mere de Jesus-Christ notre Seigneur et notre Dieu ; ensuite de Saint Jean-Baptiste, de Saint Joseph, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, de Saint François de Sales, de Saint N. N.

(On nomme ici le Patron de la Paroisse et le Saint dont on a fait la Fête.)

nos Pâtrons et nos protecteurs, de de tous les Saints Apôtres, des Saints Martyrs, des Saints Confesseurs, et de tous les Saints et Saintes qui regnent avec vous.

Cette oblation ne vient donc point seulement de nous qui ne sommes que vos misérables serviteurs, elle est celle du corps entier de votre famille. Tous vos enfans ensemble vous conjurent de vouloir bien accepter en notre faveur, le prix infini qu'elle renferme, et de disposer les choses de maniere que, durant les jours de notre vie, nous goûtions votre paix

qui réunit tous les dons, que nous soyons délivrés de la damnation éternelle, et qu'à notre mort nous nous trouvions heureusement dans l'assemblée de vos élus.

Daignez, Seigneur, exaucer les prieres que vous adresse votre Eglise dans cette intention. Faites que le pain et le vin de l'Autel deviennent la victime de bénédiction dont nous avons déja voué l'offrande à votre gloire; et qu'ils nous soient en même temps le gage de votre bienveillance, en se changeant, pour nous, au Corps et au Sang de votre Fils bien-aimé notre Seigneur Jesus Christ.

C'est lui qui, la veille de sa Passion, a commencé lui-même à vous offrir ce mystérieux Sacrifice, et qui, ayant ordonné à son Eglise, en la personne de ses Apôtres, de le célébrer en mémoire de lui dans la suite des siecles, va le continuer à ce moment par l'organe du Ministre sacré qu'il fait agir et parler en son nom.

Reconnoissons Jesus - Christ rendu présent sur l'Autel par les paroles de la Consécration ; et prosternons-nous devant lui, comme devant notre Dieu et notre unique espérance.

O Jesus ! vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, nous croyons d'une ferme foi que, sans quitter le Ciel, vous êtes véritablement sous ces foibles especes. Nous l'avons appris de vous-même, et votre parole est infaillible : oui, nous croyons que vous vous y trouvez réellement en corps et en ame, le même qui êtes né de la Vierge Marie, qui avez souffert, qui êtes mort pour nous, élevé sur une Croix. Ah ! qui sommes-nous et quels doivent être nos sentimens à votre égard ? Nous vous adorons de tout notre cœur, et, jusqu'au dernier soupir, nous mettrons notre gloire à vous adorer et à vous servir comme notre Seigneur et notre Dieu. Nous vous demandons mille fois pardon de nos ingratitudes passées ; nous bénirons sans cesse

votre amour : ne permettez pas qu'il devienne inutile pour nous. Eclairez, convertissez par la vertu de votre divin Sacrifice, ceux d'entre nous qui s'aveuglent, qui se perdent malheureusement, et qui s'efforcent de perdre les autres avec eux. Secourez ceux dont le salut est en danger ; protégez, affermissez, enflammez d'un saint zele ceux qui veulent être tout à vous. Que la voix de votre Sang intercede pour nous tous et nous obtienne grâce ; toute notre espérance est en vous seul : ayez pitié de nous.

En suivant la Sainte Messe, profitons sur-tout des momens précieux où notre Sauveur demeure sur l'Autel, pour nous pénétrer de ses bontés, pour en tirer avantage et nous exciter à des sentimens qui y répondent.

Le voilà donc ; ô Pere Saint, le divin Fils que vous nous avez donné dans votre amour. Il a voulu nous rappeller à jamais le souvenir de ses bontés et de ses merveilles ; et nous

voyons en effet tous ses mysteres, mais particuliérement celui de sa Passion, se renouveller, en quelque sorte, sur l'Autel. Vous l'y voyez vous-même, cette hostie toute pure dans un état bien capable de toucher votre cœur et de nous réconcilier avec vous. Vous y voyez son obéissance, son humilité, son dévouement pour vous, sa disposition à tout souffrir de nouveau pour votre gloire et pour notre salut. Il y a les mêmes perfections, les mêmes vertus, les mêmes sentimens que sur la Croix; et, puisque c'est pour nous qu'il vient de s'immoler, nous croyons pouvoir disposer de ses mérites; et nous continuons de les offrir à votre souveraine Majesté.

Daignez, Seigneur, jetter un regard de bonté sur notre oblation, comme vous l'avez fait sur celle des anciens Patriarches. Nous n'osons pas dire que nous soyons aussi parfaits qu'eux dans nos sentimens; mais nous avons cependant un grand desir de vous ho-

norer ; et notre sacrifice est sans comparaison plus précieux que les leurs. Nous vous en supplions donc, soyez-nous propice en considération de la victime adorable dont les mérites deviennent les nôtres sur l'autel ; et que, nos vœux arrivant jusqu'à vous par le ministere de votre Saint Ange, nous soyons remplis de sa grace et de toutes les bénédictions du Ciel, nous et tous ceux pour qui nous avons demandé la participation aux mysteres du sacré corps et du sang de votre Fils.

Nous vous prions encore en particulier pour nos freres qui nous ont précédé avec les marques d'une vive foi, et qui reposent paisiblement, assurés de leur salut en Jesus-Christ, mais qui achevent d'expier leurs fautes dans le Purgatoire. Souvenez-vous, Seigneur, sur-tout de ceux qui ont souffert pour votre cause, qui sont morts privés des secours de votre Eglise, ou qui d'ailleurs étoient plus bas au nombre de ceux que nous vous avons spécialement recommandés.

dés. Veuillez bien leur donner à tous du soulagement, et les appeller au séjour de la lumiere et de la paix, par le même Jesus-Christ notre Seigneur.

(*Ici l'on fait une courte pause comme au* Memento *des vivans.*)

Quoique nous vous ayons beaucoup offensé, et que les plus justes entre nous doivent eux-mêmes s'avouer pécheurs, nous voulons tous être désormais vos serviteurs fidelles, et nous espérons de vos miséricordes que vous nous ferez la grâce de participer à la Communion et aux vertus des Saints les plus dévoués à votre honneur et à votre sainte Foi. Délivrez-nous, par leur intercession, de tous nos maux passés, présens et à venir; donnez-nous la paix au dedans et au dehors; afin qu'aidés de votre secours, nous n'ayons plus le malheur de pécher, au moins griévement, pendant le cours de cette vie, et que, dans l'autre, nous soyons admis à la société bienheureuse de ces Saints que nous nous

ferons désormais un devoir d'imiter, chacun selon notre position.

Tels sont, Dieu tout-puissant, nos désirs et nos humbles demandes pour lesquelles nous mettons notre confiance, non dans nos propres mérites, mais dans votre indulgence et dans les mérites inépuisables de notre Seigneur Jesus-Christ par qui, avec qui, et en qui vous recevez tout honneur et gloire, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siecles des siecles.

(*L'assemblée répond :*)

Ainsi soit-il.

Excitons-nous aux dispositions que nous a recommandées Jesus-Christ en nous enseignant à prier, et récitons l'Oraison Dominicale avec le Prêtre, dans de grands sentimens de zele, de confiance et d'amour.

Notre Pere, qui êtes dans les Cieux: que votre nom soit sanctifié: que votre regne arrive: que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel:

donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour : et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés : et ne nous laissez point succomber à la tentation : mais délivrez-nous du mal.

Ainsi soit-il.

Faisons la Communion spirituelle.

* O Jesus, le véritable pain du Ciel ! que ne puis-je me nourrir de votre propre substance ! dans le tems même de votre vie mortelle, il suffisoit de toucher le bord de votre robe, et l'on étoit guéri des maux les plus invétérés par la vertu qui sortoit de vous. Quel bonheur ce seroit pour moi, si je pouvois maintenant m'incorporer à vous et posséder réellement la source de la vie, en recevant votre corps et votre sang ; mais les choses saintes sont pour les Saints : et qui suis-je devant vous, sinon un serviteur inutile et coupable ? Je me garderai bien cependant de vivre tout-à-fait séparé

de vous. Plus je vous vois éloigné, plus mon cœur soupire vers vous. Je déteste sincérement tous les péchés par lesquels j'ai contribué moi-même à votre éloignement. Ma résolution pour l'avenir est de contribuer au contraire autant qu'il me sera possible, à obtenir votre retour au milieu de nous. Je tâcherai pour cela non-seulement de ne vous déplaire en quoi que ce soit, mais encore de procurer votre gloire en toute occasion; et dès que votre miséricorde me procurera les moyens d'approcher de votre sainte table, je ne négligerai rien pour en profiter et pour le faire avec des dispositions plus pures et plus ferventes que jamais.

† Adorable Sauveur, daignez suppléer à l'impuissance où je suis maintenant d'aller à vous; ayez égard à mes foiblesses et à mes miseres; tout mon désir est de m'unir à vous et de vous plaire. Venez à moi du moins intérieurement; que votre esprit sanctifie le mien, et qu'il produise en

moi les mêmes effets que si vous y veniez par la Communion sacramentelle : non, Seigneur, je ne suis pas digne que vous veniez dans mon corps; mais dites seulement une parole et mon ame sera sauvée.

Recueillons-nous dans une disposition de désir et de dévouement, comme si nous étions sur le point de Communier.

(*Pause de quelques momens.*)

Divin Jesus, que vous êtes bon! * Non, vous ne m'avez point rejetté; votre parole nous apprend que vous frappez vous-même à la porte, et que, si quelqu'un se rend attentif et vous ouvre, vous entrez aussi-tôt en lui, et que vous lui préparez un festin spirituel avec vous; c'est ce que j'éprouve maintenant par vos bontés. Il ne m'est pas, à la vérité, donné de participer réellement à votre chair adorable; mais l'état intérieur de mon ame me fait connoître l'ar-

rivée de votre esprit, et la présence toute miséricordieuse de votre divine Majesté. Oui, je reconnois votre voix qui me dit au fond du cœur que vous voulez bien y demeurer et vous donner à moi, si, de mon côté, je veux demeurer en vous et vivre pour vous; je sens en même temps l'effet de votre grâce qui me console et me remplit de bonne volonté.

† Je suis à vous, ô mon Seigneur et mon Dieu! je suis à vous et je veux être à vous pour toujours. Continuez, je vous en supplie, et consommez en moi l'œuvre que vous y avez commencée. Puisque mon cœur est votre sanctuaire, je vous y offre mes hommages; qu'il vous soit à jamais consacré; rendez-vous le maître absolu de tous ses mouvemens; fortifiez-moi de plus en plus, et donnez-moi les secours dont j'aurai besoin pour montrer désormais, en toute occasion, une conduite et des sentimens dignes de vous.

(*Afin de mettre plus aisément les Fidelles plus ins-*

truits en état de faire, par eux-mêmes, l'exercice important de la Communion spirituelle, au lieu des deux Oraisons précédentes, il sera bon, plus ou moins souvent selon le cas, de réciter, avant et après la Communion, les simples Actes qu'ils ont appris dans le Catéchisme. On y changera seulement ce qui ne peut convenir qu'à la Communion réelle; et l'on substituera les idées ci-après, dont les ames attentives et dociles ne manqueront pas de sentir la vérité par leur propre expérience.

Avant la Communion.

Acte de Foi.

Mon divin Jesus, vous êtes en tous lieux la source des grâces; si je ne puis recevoir votre Corps et votre Sang, vous pouvez me donner votre esprit et produire en moi les effets de la Communion sacramentelle.

Acte de Confiance.

Puisque vous le voulez, je ne négligerai rien pour m'approcher de votre sainte Table le plutôt possible; j'y vais dès maintenant en esprit et j'attends.....

Après la Communion.

Acte de Joie.

O divin Jesus, que vous êtes bon! vous ne m'avez point rejetté. Il ne m'est pas donné de participer à votre chair adorable; mais ce que j'éprouve au fond de mon cœur m'annonce la présence et les dons de votre Majesté.

Acte d'Adoration.

Mon Dieu, je vous possede donc véritable-

ment en esprit, et mon ame est votre sanctuaire. Recevez-y...

Acte de Demande.

Divin Jesus faites sentir de plus en plus votre présence...)

Unissons-nous aux Prieres que fait le Prêtre à la fin de la Messe.

Dieu saint et éternel, qui, dans votre colere même, vous souvenez de vos miséricordes, nous vous remercions très-humblement de la bonté avec laquelle vous venez de nous admettre à la participation intérieure du saint sacrifice et du sacrement de l'Autel. Pardonnez-nous les distractions, ou les autres fautes qui nous sont échappées; et daignez ajouter à vos dons celui de nous les conserver, et de nous apprendre à les faire fructifier dans nos cœurs; par les mérites et la grace de N. S. J.C. qui vit et régne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siecles des siecles.

(*L'assemblée répond* :)

Ainsi soit-il.

Vous nous voyez tous à vos pieds, * divin Sauveur, fermement résolus de ne jamais vous manquer de fidélité, quoiqu'il nous puisse arriver. Nous renouvellons avec joie la promesse de ne point rougir de votre Evangile, d'éviter ce qu'il nous défend, de pratiquer exactement ce qu'il nous ordonne, et de nous conformer en tout aux intentions et aux regles de votre Sainte Eglise : mais c'est uniquement en vous que nos espérances se fondent. Soyez toujours notre lumiere et notre force. Préservez-nous sur-tout de notre inconstance; et confirmez tellement nos résolutions, que, loin de nous relâcher à l'avenir, nous fassions constamment de nouveaux efforts pour vous mieux servir, et que nous vous soyons d'autant plus attachés, que nous voyons un plus grand nombre de vos disciples vous abandonner; Ô vous, qui vivez et régnez avec Dieu le Pere, en l'unite du Saint-Esprit, dans tous les siecles des siecles!

(*L'Assemblée répond :*)

Ainsi soit-il.

✝ Très-Sainte Trinité, nous vous en supplions encore avant de nous retirer : daignez, recevoir favorablement nos hommages ; exaucez les vœux que nous avons formés pour votre gloire et pour le salut de nos freres ; affermissez-nous dans les sentimens que vous nous avez inspirés ; et que votre bénédiction descende et demeure sur nous.

(*L'assemblée répond :*)

Ainsi soit-il.

Nous allons faire une lecture de l'Evangile selon S. Jean.

« En ce tems-là Jesus disoit aux » Juifs : je suis la lumiere du monde. » Celui qui me suit ne marche pas » dans les ténebres ; mais il aura la » lumiere de vie. Si je vous dis la » vérité, pourquoi ne m'en croyez-» vous pas ? Celui qui n'entre pas par » la porte dans le bercail des brebis,

» celui-là est un voleur et un larron.
» Mais celui qui entre par la porte
» est *le véritable* Pasteur des brebis.
» *Il parloit ensuite à ses Disciples:*
» En vérité, en vérité je vous le dis:
» Celui qui reçoit mon envoyé, me
» reçoit *moi-même*; et celui qui me
» reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.
» Le caractere auquel on reconnoîtra
» que vous êtes mes Disciples, ce
» sera, si vous avez de la charité
» les uns pour les autres. Si vous
» m'aimez, observez mes comman-
» demens. Pour moi, je prierai mon
» Pere; et *lorsque je vous aurai quitté*,
» il vous donnera un autre conso-
» lateur, afin qu'il demeure pour
» toujours avec vous. Si le monde
» vous hait, sachez qu'il m'a haï,
» moi le premier. Souvenez-vous de
» ce que je vous ai dit: le serviteur
» n'est pas au-dessus de son maître.
» S'ils m'ont persécuté, ils vous per-
» sécuteront aussi. Mais, *ce qui doit*
» *vous consoler*, c'est pour mon nom
» qu'ils vous feront tout ce mal. Je

» vous en avertis par avance, afin » que, quand l'heure sera venue, » vous vous rappelliez que je vous » l'ai dit. Vous pleurerez et vous serez » dans l'affliction : le monde, de son » côté, se réjouira ; et vous, vous » serez dans la tristesse ; mais votre » tristesse se changera en joie : et » cette joie, personne ne pourra vous » l'enlever. »

† Au nom du Pere, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

PROSE
AU SAINT-ESPRIT.

Venez, Esprit Saint, et jettez sur nous, du haut du Ciel, un rayon de votre lumiere.

Venez, ô le Pere des pauvres ! vous qui distribuez *si libéralement* vos bienfaits, vous qui éclairez les cœurs, venez *en nous.*

Veni Sancte spiritus, et emitte cælitùs lucis tuæ radium.

Veni Pater pauperum, veni dator munerum, veni lumen cordium.

Vous qui êtes le consolateur par excellence, vous dont la présence est *si* douce à *notre* ame. Vous qui la rafraîchissez *si* agréablement *dans la soif de ses desirs.*

Consolator optime, dulcis hospes animæ, dulce refrigerium.

Vous êtes son repos dans le travail, vous tempérez l'ardeur de *ses passions*, vous la soulagez dans ses peines.

In labore requies, in æstu temperies, in fletu solatium.

O bienheureuse lumiere ! remplissez, jusqu'au fond du cœur, des serviteurs qui vous sont dévoués.

O lux beatissima ! Reple cordis intima tuorum fidelium.

Si votre divine Majesté ne l'assiste, il n'est dans l'homme rien de salutaire : il n'est rien qui ne lui devienne nuisible.

Sine tuo numine, nihil est in homine, nihil est innoxium.

Purifiez *en nous* ce qui est souillé : arrosez *de votre grace* l'aridité de nos cœurs : guérissez-en *toutes* les blessures.

Lava quod est sordidum; riga quod est aridum, sana quod et saucium.

Rendez-nous flexibles *à vos mouvemens intérieurs* ; réchauffez, *par votre amour*, la froideur de nos sentimens ; et redressez *en nous* tout ce qui s'écarte de vos voies.

Flecte quod est rigidum; fove quod est frigidum; rege quod est devium.

Accordez a des ames

Da tuis fidelibus

qui vous sont fidelles, et dont la confiance est en vous, accordez-leur vos sept dons sacrés.

in te confidentibus sacrumseptenarium.

Enrichissez-les du mérite des vertus, consommez leur salut *par la persévérance* ; et donnez-leur enfin le bonheur éternel *avec vous.*

Ainsi soit-il.

Da virtutis meritum ; da salutis exitum ; da perenne gaudium. Amen.

EXERCICES
DU SOIR.

VENEZ, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidelles, et allumez en nous le feu de votre amour.

VENI Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

℣. Seigneur, envoyez votre esprit, et vos créatures abattues revivront.

℣. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur.

℟. Et vous renouvellerez la face de la terre.

℟. Et renovabis faciem terræ.

Oremus.

Prions.

O Dieu qui avez instruit les cœurs des *premiers* Fidelles par les lumieres du Saint-Esprit ! faites qu'animés par cet Esprit nous soyons, *comme eux*, remplis de bons senti-

Deus qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione

A VÊPRES.

Pseaume 109.

LE Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.

Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance : régnez souverainement au milieu de vos ennemis.

Toute puissance est à vous pour l'exercer au jour de votre force, lorsque vous paroîtrez avec tout l'éclat de sainteté : je vous ai engendré dans mon sein avant l'aurore.

Le Seigneur l'a juré, et il ne rétractera pas son serment : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.

DIXIT Dominus Domino meo : * Sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos * scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum : * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : * Tu es Sacerdos in æternum se-

cundùm ordinem Melchisedech.

Le Seigneur est à votre droite : il brisera les rois au jour de sa colere.

Dominus à dextris tuis: * confregit in die iræ suæ reges.

Il jugera les nations et les détruira : il brisera sur la terre la tête de plusieurs.

Judicabit in nationibus implebit ruinas : * conquassabit capita in terra multorum.

Il boira dans le chemin de l'eau du torrent; et c'est par-là qu'il élévera sa tête.

De torrente in via bibet; * propterea exaltabit caput.

Ant. Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite.

Ant. Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis.

Pseaume 110.

SEIGNEUR, je vous louerai de tout mon cœur dans les assemblées des justes.

CONFITEBOR tibi, Domine, in toto corde meo, * in concilio justorum et congregatione.

Les ouvrages du Seigneur sont grands, et toujours proportionnés à ses desseins.

Magna opera Domini, * exquisita in omnes voluntates ejus.

Tout ce qu'il a fait, publie ses louanges et sa

Confessio et magnificentia opus ejus :

grandeur : sa justice demeure éternellement.

* et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Le Seigneur qui est plein de miséricorde et de tendresse, a éternisé la mémoire de ses merveilles : il a donné la nourriture à ceux qui le craignent.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus : * escam dedit timentibus se.

Il se souviendra de son alliance dans la suite de tous les siecles : il a fait connoître à son peuple la puissance de ses œuvres,

Memor erit in sæculum testamenti sui : * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo ;

En leur donnant l'héritage des nations : la vérité et la justice éclatent dans les ouvrages de ses mains.

Ut det illis hæreditatem gentium : * opera manuum ejus veritas et judicium.

Toutes ses ordonnances sont stables et fidelles : elles sont immuables dans tous les siecles : elles sont fondées sur la vérité et la justice.

Fidelia omnia mandata ejus : * confirmata in sæculum sæculi, facta in veritate et æquitate.

Il a envoyé à son peuple un Sauveur pour le racheter : il a établi son alliance pour jamais.

Redemptionem misit populo suo ; * mandavit in æternum testamentum suum.

Son nom est saint et

Sanctum et terri-

redoutable : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

Tous ceux qui reglent leur conduite sur les mouvemens de cette crainte salutaire, ont la vraie intelligence : la louange du Seigneur subsistera à jamais.

Ant. Les ordonnances du Seigneur sont stables et fidelles : elles sont immuables à jamais.

bile nomen ejus : * initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum : * laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Ant. Fidelia omnia mandata ejus : confirmata in sæculum sæculi.

Pseaume 111.

HEUREUX l'homme qui craint le Seigneur, et qui met toute son affection dans ses ordonnances.

Sa postérité sera puissante sur la terre : la race des justes sera comblée de bénédictions.

La gloire et les richesses sont dans sa maison ; et sa justice demeure éternellement.

La lumiere se leve sur les justes au milieu des ténebres : le Seigneur est

BEATUS vir qui timet Dominum, * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terra erit semen ejus : * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus ; * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis :

plein de miséricorde, de tendresse et de justice.

Heureux celui qui donne et qui prête, et qui regle ses discours selon l'équité ; parce qu'il ne sera jamais ébranlé.

La mémoire du juste sera éternelle : il ne craindra pas qu'elle soit ternie par des discours injurieux.

Son cœur est préparé à tout, parce qu'il s'appuie sur le Seigneur : son cœur est inébranlable, et il ne craint rien : il attend que le Seigneur le venge de ses ennemis.

Il répand ses dons, il est libéral envers les pauvres : sa justice demeure éternellement ; il sera élevé en puissance et en gloire.

Le méchant le verra, et il frémira de colere ; il grincera des dents, il séchera de dépit : les désirs des pécheurs périront.

* misericors, et miserator, et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat ; disponet sermones suos in judicio ; * quia in æternum non commovebitur.

In memoria æterna erit justus : * ab auditione mala non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus : * non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit, dedit pauperibus : * justitia ejus manet in sæculum sæculi ; cornu ejus exaltabitur in gloria.

Peccator videbit, et irascetur ; dentibus suis fremet, et tabescet : * desiderium peccatorum peribit.

Ant. Celui qui craint le Seigneur, met toute son affection dans ses ordonnances.

Ant. Qui timet Dominum, in mandatis ejus cupit nimis.

Pseaume 112.

LOUEZ le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs: louez le nom du Seigneur.

Que le nom du Seigneur soit béni, depuis le moment présent jusque dans l'éternité.

Que le nom du Seigneur soit loué depuis l'orient jusques à l'occident.

Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations : sa gloire est élevée au-dessus des cieux.

Qui est semblable au Seigneur notre Dieu, qui s'éleve dans ce qu'il y a de plus haut pour y placer son trône, et qui s'abaisse pour considérer ce qui se passe dans le ciel et sur la terre!

Qui tire les plus vils de la poussiere, et qui

LAUDATE, pueri, Dominum: * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum, * ex hoc nunc, et usque in sæculum.

A solis ortu usque ad occasum * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes, Dominus, * et super cœlos gloria ejus.

Qui sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat, * et humilia respicit in cœlo et in terra?

Suscitans à terra inopem, * et de ster-

fait sortir le pauvre de son fumier,

Pour le placer avec les princes, avec les princes de son peuple :

Qui donne à celle qui étoit stérile, la joie de se voir dans sa maison la mere de plusieurs enfans.

Ant. Que le nom du Seigneur soit béni à jamais.

core erigens pauperem ;

Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui :

Qui habitare facit sterilem in domo, * matrem filiorum lætantem.

Ant. Sit nomen Domini benedictum in sæcula.

Pseaume 113.

LORSQU'ISRAEL sortit de l'Egypte, et la maison de Jacob du milieu d'un peuple étranger,

Juda fut consacré au Seigneur, et Israël fut son empire.

La mer le vit, et prit la fuite : le Jourdain retourna en arriere.

Les montagnes bondirent comme des béliers, et les collines comme des agneaux.

IN exitu Israel de Ægypto, * domûs Jacob de populo barbaro,

Facta est Judæa sanctificatio ejus, * Israel potestas ejus.

Mare vidit, et fugit : * Jordanis conversus est retrorsum.

Montes exultaverunt ut arietes, * et colles sicut agni ovium.

Pourquoi donc, ô mer, fuyois-tu ? et toi, Jourdain, pourquoi retournois-tu en arriere

Quid est tibi, mare, quòd fugisti? * et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsùm?

Montagnes, pourquoi sautiez-vous comme des béliers ! et vous, collines, comme des agneaux!

Montes, exultastis sicut arietes? * et colles, sicut agni ovium?

La terre entiere fut ébranlée à la vue du Seigneur, à la vue du Dieu de Jacob,

A facie Domini mota est terra, * à facie Dei Jacob,

Qui changea la pierre en des torrens d'eau, et le rocher en d'abondantes fontaines.

Qui convertit petram in stagna aquarum, * et rupem in fontes aquarum.

Ce n'est point à nous, Seigneur, ce n'est point à nous qu'appartient la gloire : donnez-la seulement à votre nom, à cause de votre miséricorde, et de la fidélité de vos promesses.

Non nobis, Domine, non nobis, * sed nomini tuo da gloriam super misericordia tua et veritate tua ;

Comment les nations pourroient-elles dire maintenant : Où est leur Dieu ?

Ne quando dicant gentes : * Ubi est Deus eorum ?

Notre Dieu est dans le ciel : il fait tout ce qu'il lui plaît.

Deus autem noster in cœlo : * omnia quæcumque voluit, fecit.

Les dieux des nations ne sont que de l'or et de l'argent, et l'ouvrage des mains des hommes,

Simulacra gentium, argentum et aurum, * opera manuum hominum.

Ils ont une bouche et ne parlent point : ils ont des yeux, et ne voyent point.

Os habent et non loquentur : * oculos habent, et non videbunt.

Ils ont des oreilles, et n'entendent point, ils ont des narines, et ne sentent point.

Aures habent et non audient : * nares habent, et non odorabunt.

Ils ont des mains, et ne touchent point : ils ont des pieds, et ne marchent point : ils ont un gosier, et n'ont point de voix.

Manus habent, et non palpabunt : pedes habent, et non ambulabunt ; * non clamabunt in gutture suo.

Que ceux qui les font, deviennent semblables a eux ; et que tous ceux qui esperent en eux leur ressemblent!

Similes illi fiant qui faciunt ea, * et omnes qui confidunt in eis.

La maison d'Israël a mis sa confiance dans le Seigneur : c'est lui qui est son appui et son protecteur.

Domus Israel speravit in Domino : * adjutor eorum, et protector eorum est.

La maison d'Aaron a mis sa confiance dans le Seigneur : c'est lui qui est son appui et son protecteur.

Domus Aaron speravit in Domino : * adjutor eorum et protector eorum est.

Ceux qui craignent le Seigneur, ont mis leur confiance en lui : c'est lui qui est leur protecteur et leur appui.

Qui timent Dominum, speraverunt in Domino : * adjutor eorum et protector eorum est.

Le Seigneur s'est souvenu de nous, et nous a bénis.

Dominus memor fuit nostrî, * et benedixit nobis.

Il a béni la maison d'Israël, il a béni la maison d'Aaron.

Benedixit domui Israel : * benedixit domui Aaron.

Il a béni tous ceux qui le craignent, grands et petits.

Benedixît omnibus qui timent Dominum, * pusillis cum majoribus.

Que le Seigneur vous comble de nouveaux biens, vous et vos enfans.

Adjiciat Dominus super vos, * super vos et super filios vestros.

Soyez bénis du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Benedicti vos à Domino, qui fecit cœlum et terram.

Les cieux sont pour le Seigneur, et il a donné la terre aux enfans des hommes.

Cœlum cœli Domino : * terram autem dedit filiis hominum.

Les morts ne vous loueront point, Seigneur, ni tous ceux qui descendent dans le tombeau.

Non mortui laudabunt te, Domine, * neque omnes qui descendunt in infernum. Mais

Mais nous qui vivons, nous bénirons le Seigneur, depuis le moment présent, jusques dans la suite des siecles.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, * ex hoc nunc et usque in sæculum.

Ant. Nous qui vivons, nous bénirons le Seigneur à jamais.

Ant. Nos qui vivimus, benedicimus Domino.

CAPITULE. *Cor.* I. 3.

BÉNI soit Dieu, et le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, qui est le Pere des miséricordes, et le Dieu de toutes consolations, qui nous console en toutes nos afflictions.

℟. Rendons graces à Dieu.

HYMNE.

O Créateur excellent de la lumiere, qui produisez celle des jours, préparant l'origine du monde par le commencement d'une clarté nouvelle.

LUCIS Creator optime,
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ
Mundi parans originem.

Vous avez ordonné qu'on appelleroit jour, le matin joint avec le soir, débrouillant l'horrible confusion des

Qui manè junctum vesperi,
Diem vocari præcipis,

choses ; entendez nos prieres qui sont accompagnées de larmes.

Tetrum cahos illabitur,
Audi preces cum fletibus.

De peur que l'esprit opprimé par les crimes, ne soit privé des biens de la vie, tandis que ne songeant point à mériter les choses éternelles, il se précipite dans les liens du péché.

Ne mens gravata crimine,
Vitæ sit exul munere,
Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Qu'il pousse ses desirs jusques dans le ciel, qu'il emporte le prix de la vie : évitons tout ce qui lui peut être contraire, et par une sainte pénitence purgeons notre ame et toutes ses iniquités.

Cœlorum pulset intimum,
Vitale tollat præmium,
Vitemus omne noxium,
Purgemus omne pessimum.

Faites nous cette faveur, Pere très-saint, vous, son Fils unique, et vous, Esprit consolateur qui régnez à perpétuité.

Præsta, Pater piissime,
Patrique Compar Unice,
Cum Spiritu Paracleto,
Regnans per omne sæculum.

Ainsi soit-il.

Amen.

CANTIQUE DE LA S.TE VIERGE. *Luc* I.

MON ame glorifie le Seigneur,

MAGNIFICAT * anima mea Dominum,

Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur ;

Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo ;

Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante : et désormais je serai appellée heureuse dans la suite de tous les siecles.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ ; * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Car il a fait en moi de grandes choses, lui qui est le Tout-puissant, et dont le nom est saint.

Quia fecit mihi magna qui potens est ; * et sanctum nomen ejus.

Sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Et misericordia ejus à progenie in progenies * timentibus eum.

Il a déployé la force de son bras : il a renversé les superbes, en dissipant leurs desseins.

Fecit potentiam in brachio suo : * dispersit superbos mente cordis sui.

Il a fait descendre les grands de leur trône, et il a élevé les petits.

Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.

Il a rempli de biens

Esurientes imple-

ceux qui étoient affamés, et il a renvoyé vides et pauvres ceux qui étoient riches.

vit bonis, * et divites dimisit inanes.

Il a pris en sa protection Israël son serviteur, se souvenant de la bonté,

Suscepit Israël puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ,

Qu'il a eue pour Abraham et pour sa race à jamais, selon les promesses qu'il a faites à nos peres.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in sæcula.

Oraison.

FAITES, s'il vous plaît, Seigneur, que le cours des choses humaines soit tellement réglé par l'ordre de votre providence, qu'il soit paisible pour nous, et que votre Eglise jouisse d'une piété tranquille; par Notre Seigneur Jesus-Christ.

(S'il ne se trouve pas un nombre suffisant de personnes en état de dire les Vêpres comme il faut; ou, quoique même on pourroit les dire, si on le juge quelquefois plus à propos, cet exercice est remplacé d'abord par une lecture édifiante de demi-heure environ, qui se fait sur le Catéchisme, ou bien (lorsque l'on a fait celle de l'un des deux Prônes le matin) sur quelqu'autre livre qui pourra être désigné; on dit ensuite la Couronne de notre Seigneur, laquelle s'annonce comme il suit:)

Nous allons dire la Couronne ou le Chapelet (1) de notre Seigneur, dans l'intention d'honorer les trente-trois années de sa vie mortelle. Pour réciter avec fruit cette priere et gagner les indulgences qui y sont attachées, nous nous appliquerons sur-tout à nous bien pénétrer des sentimens contenus dans l'Oraison Dominicale.

(*La Couronne étant finie, on fait les prieres ci-après.*

Quand on fait ces prieres les jours d'œuvre, on peut, non-seulement omettre l'Avis qui précede, mais s'en tenir, pour les annonces, à ce qui se trouve écrit en caracteres italiques. On ne fait même, si l'on veut, qu'une annonce générale disant, avant de commencer,

Nous réciterons dévotement, selon nos intentions accoutumées, les prieres que Dieu nous a inspiré de lui adresser chaque jour pour nos propres besoins et pour ceux des différentes classes de personnes que nous avons à lui recommander.)

AVIS.

LA pensée de l'état où nous sommes réduits en ce qui regarde notre sainte

---

(1) La Couronne ou le Chapelet de notre Seigneur commence par trois dixaines de *Pater*, précédées chacune de l'*Ave Maria*. On y ajoute un *Ave Maria*, trois *Pater* et un *Ave Maria* (en sorte qu'on y dit trente-trois fois l'Oraison Dominicale, cinq fois la Salutation Angélique) et l'on finit par le Symbyle des Apôtres.

Religion, nous rappelle continuellement des motifs de gémir ; mais il serviroit peu, M. T. C. F., de nous livrer seulement à la tristesse : l'essentiel est de chercher auprès de Dieu les remedes à nos maux. Il ne faut jamais oublier que ces maux étant une juste punition de sa main, nous ne devons en attendre la cessation que de lui-même. Plus l'impénitence du grand nombre nous donne lieu de craindre la durée du châtiment, plus nous devons redoubler nos efforts pour appaiser la colere du Ciel, ou du moins pour ne pas mériter le reproche d'avoir nous-mêmes, par notre négligence, retardé les effets de sa miséricorde. D'ailleurs, notre position ne nous fait que trop sentir, par elle-même, la nécessité de lever continuellement nos yeux vers celui qui seul peut nous y soutenir. Qu'en sera-il de nous et de tous ceux qui nous intéressent, s'il n'a la bonté de suppléer par lui-même aux moyens de salut dont nous sommes privés, s'il ne nous garantit des discours séducteurs, des mauvais exemples et de tous les périls qui nous environnent ; enfin s'il ne nous aide à supporter chrétiennement nos peines de tout genre ? Ce sont là autant de secours extraordinaires dont nous avons

un besoin continuel ; et rien ne nous importe autant que de les solliciter, pour ainsi dire, sans relâche ; mais nous devons, particuliérement les saints jours, nous attacher à le faire avec des sentimens qui nous en rendent dignes.

(*On se met à genoux*)

Implorons donc, avec toute la ferveur de notre ame, implorons la miséricorde de Dieu pour nous et pour nos freres qui l'ont offensé : supplions-le d'éclairer, de convertir ceux qui l'offensent encore : renouvellons nous-mêmes le ferme propos de vivre dans la pénitence, de le servir fidellement, et d'employer tous les moyens que nous pourrons avoir de procurer sa gloire.

Nous lui offrirons d'abord, à cette intention, une Amende honorable, en la personne de notre Seigneur Jesus-Christ. Afin de nous mieux exciter aux sentimens de la piété, il sera bon de le considérer sur cette Croix, ou même de porter les yeux de notre foi vers les saints Tabernacles où il repose en corps et en ame dans son Sacrement.

Amende honorable à Notre-Seigneur Jesus-Christ.

DIVIN Rédempteur, qui avez embrassé tant de travaux, tant de douleurs pour l'amour des hommes, et qui voulez encore habiter avec eux sur les saints Autels; notre ame est pleine d'amertume, en pensant aux outrages que vous avez au contraire si souvent reçus de leur part. Mais nous vous faisons sur-tout amende honorable des excès sans nombre, dont nous-mêmes ou nos freres, nous sommes rendus coupables dans ces derniers tems. Nous avons péché, oui, nous avons péché contre le Ciel et contre vous. Ne sentant ni vos grandeurs ni le bonheur de ceux qui vous servent, nous avons négligé également vos promesses, vos menaces, vos instructions et vos préceptes. Nous avons résisté à vos

grâces, abusé de votre patience, et laissé sans effet les moyens de salut que vous nous prodiguiez : nous avons traité sans respect vos Sacremens et votre Sacrifice. Vos dogmes ont été méconnus ou contredits, votre Sainte Eglise déchirée, combattue en toutes manieres, vos Temples profanés, vos Sanctuaires souillés, vos Autels renversés, vos Fêtes abolies, oubliées pour ainsi dire ; et tout ce qui appartenoit à votre culte, avili, dispersé ou détruit. On a finalement porté des mains sacrileges aux reliques de vos Saints, à vos images mêmes, et jusqu'à votre Corps et à votre Sang..... Falloit-il, adorable Sauveur, que vous trouvassiez un tel degré de licence, de scandale et de révolte dans des hommes connus sous le nom de Chrétiens ! Il est vrai que, pour le plus grand nombre, nous n'avons pris aucune part aux œuvres de l'impiété ; mais nos infidélités et notre indifférence n'ayant contribué que trop visiblement au

mépris de la Foi, n'avons-nous point encore quelque reproche à nous faire par rapport aux attentats qu'on a vu s'ensuivre? Et, parmi ceux mêmes qui les détestoient en secret, combien qui, par ambition, par intérêt, ou par respect humain, n'ont point osé se déclarer pour vous?

Ah! Seigneur, si vous avez retiré vos dons; si vous persistez à demeurer éloigné de nous, vous êtes juste, nous le confessons, et vos jugemens sont équitables; mais vous nous le dites vous-même; ce sont des pécheurs que vous êtes venu appeller à la pénitence; et vous promettez de les recevoir dès que leur cœur se convertira à vous. Nous voici donc, prosternés à vos pieds, la componction dans le cœur, effrayés, confus de nos péchés, et nous confiant néanmoins en vos miséricordes. Que n'avons-nous des torrens de larmes à répandre sur une ingratitude aussi énorme, aussi déplorable que la nôtre! Que ne pouvons-

nous, en sacrifiant pour vous mille vies, réparer toutes les injures que nous avons eu le malheur de vous faire! De grâce, suspendez les derniers effets de votre colere; et ne rejettez pas l'hommage sincere de vos serviteurs.

Nous le croyons, nous le professons, et nous le professerons hautement jusqu'à la mort; vous êtes véritablement notre Seigneur et notre Dieu. Il n'y a pour personne de salut qu'en vous seul; et, comme toute obéissance, tout honneur vous sont dûs, on ne peut vous honorer dignement que par la Religion divine que vous prescrivez. Nous vous supplions de nous pardonner tous les manquemens que nous avons commis ou occasionnés en nous écartant de ses saintes regles: et nous acceptons humblement, pour les expier, toutes les peines auxquelles vous nous soumettez. Ce ne sont pas tant nos tribulations dont nous souhaiterions arrêter le cours, c'est la multiplication

du péché, l'oubli de vos justices, et l'insensibilité qu'on montre pour vos intérêts; ce sont les impiétés et les blasphêmes sans cesse répétés; c'est le nombre de vos adorateurs diminué chaque jour, qui rendent notre affliction chaque jour plus amere.

O Dieu de majesté! Sauveur tout saint et tout aimable! les Anges et les Bienheureux, dans le Ciel, ne se lassent point de vous contempler et de vous bénir; comment se peut-il que tous les hommes ne s'appliquent pas à vous bénir de même sur la terre? Vous avez au milieu même de vos ennemis, des disciples fideles dont les cœurs sont enflammés de votre amour; et nous joignons nos vœux les plus ardens aux leurs; mais ne souffrez pas que tant d'ames continuent à vous offenser. Eclairez, ranimez la foi des Chrétiens foibles qui ne vous ont abandonné que par séduction, par ignorance ou par crainte: ramenez ceux que l'amour-propre ou l'attache aux choses de

ce monde, ont égarés. Réprimez, convertissez, pour l'honneur de votre nom, les impies eux-mêmes, les hérétiques, les schismatiques et tous ceux qui n'ont pas craint de s'élever contre vous et votre doctrine : dissipez leur aveuglement ; frappez-les d'une crainte salutaire ; touchez-les de votre amour, afin qu'après avoir détourné les autres de vos voies, ils leur donnent une fois l'exemple de vous rendre les hommages que vous méritez. Enfin, puisque vous nous avez déjà fait sentir à nous-mêmes ce que nous vous devons, daignez agréer la promesse solemnelle que nous vous renouvellons ici, d'être à vous désormais sans partage, et de nous exposer à tous les maux, plutôt que de transgresser vos ordres ou ceux de votre Sainte Eglise. Au défaut des Ministres sacrés, nous n'en serons que plus soigneux à conserver du moins et à mettre à profit les moyens qui nous restent pour vous servir et vous honorer. Veuillez bien nous secourir dans tous

nos besoins ; et faites que, nous réunissant tous dans ces dispositions de fidélité, de pénitence et de zele, nous ne vivions tous que pour votre gloire, et que nous puissions tous ainsi, trouver à jamais grace devant vous.

(*L'assemblée répond :*)

Ainsi soit-il.

Nous réciterons à présent le Pseaume *Miserere*. (Ceux qui ne le savent pas feront divers actes, comme de Contrition, de Demande, d'Adoration et de Charité.)

(*On omet la Parenthese précédente, lorsque, eu égard aux assistans, elle paroîtroit déplacée. -- Le Pseaume* Miserere, *selon le cas, peut se chanter sur le ton usité dans les prieres de pénitence.*)

Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde.

Miserere meî, Deus, secundùm magnam misericordiam tuam.

Et, par un effet de l'indulgence dont vous avez usé tant de fois, daignez effacer mon iniquité.

Et secundùm multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam.

Lavez-moi, de plus en plus, de mes fautes ; et purifiez-moi de mon péché.

Ampliùs lava me ab iniquitate mea : et à peccato meo munda me.

Car je reconnois que j'ai transgressé votre loi; et je me reproche continuellement mes offenses.

C'est vraiment contre vous que j'ai péché, et j'ai fait le mal sous vos yeux; en sorte que, *si vous me rejettez*, vous devez être reconnu véritable dans vos paroles, et juste dans vos jugemens.

Jamais vous ne me dûtes vos faveurs; car j'ai été vicieux dès l'instant de ma formation; et ma mere m'a conçu dans le péché.

Cependant vous aimez *qu'on suive* la vérité; et, *malgré mes offenses*, vous m'avez révélé les lumieres et les desseins cachés de votre sagesse.

J'espere donc, que, pour m'y ramener, vous suppléerez vous-même à vos Ministres absens. Vous m'arroserez *vous-même* avec l'hyssope *de votre grace*, et je serai purifié: vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco; et peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi, et malum coram te feci: ut justificeris in sermonibus tuis et vincas cum judicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum: et in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti: incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi.

Asperges me hyssopo et mundabor: lavabis me, et super nivem dealbabor.

Vous ferez entendre à mon ame des paroles de consolation et de joie ; et mes sens abattus tressailleront d'allégresse.

Oui, *Seigneur*, détournez vos yeux de mes péchés ; et veuillez bien effacer *de mon ame*, toutes les souillures de mes crimes.

Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu ! rectifiez, renouvellez mon esprit jusqu'au fond de mes entrailles.

Ne me rejettez pas de votre présence ; et ne retirez pas de moi votre Esprit Saint.

Rendez-moi la joie de sentir que vous me sauvez ; et donnez-moi un esprit de force qui m'affermisse dans le bien.

Pour réparer mes égaremens, j'instruirai les méchans à marcher dans vos voies ; et les impies *eux-mêmes* reviendront à vous.

O mon Dieu ! ô le Dieu de mon salut ! *délivrez*-moi du sang que j'ai répandu, *pardonnez*-

Auditui meo dabis gaudium et lætitiam: et exultabunt ossa humiliata.

Averte faciem tuam à peccatis meis : et omnes iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in me Deus : et spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie tuâ : et Spiritum Sanctum tuum ne auferas à me.

Redde mihi lætitiam salutaris tui: et spiritu principali confirma me.

Docebo iniquos vias tuas : et impii ad te convertentur.

Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ :

moi tous les péchés que j'ai commis : et ma langue publiera avec joie vos justices.

et exultabit lingua mea justitiam tuam.

Maintenant, Seigneur, *je n'ose presque pas parler; mais alors* mes levres s'ouvriront, et ma bouche annoncera vos louanges.

Domine labia mea aperies, et os meum annutiabit laudem tuam.

Si vous vouliez des sacrifices *matériels et sensibles*, je n'hésiterois pas de vous les offrir ; mais ce ne sont pas des holocaustes *de ce genre* qui vous plaisent.

Quoniam si voluisses, sacrificium dedissem utique : holocaustis non delectaberis.

Le *premier* sacrifice *que doit* à Dieu *le pécheur*, c'est un esprit pénétré du regret de ses offenses : non, mon Dieu, vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus : cor contritum et humiliatum Deus non despicies.

Traitez, Seigneur, selon vos bontés ordinaires, la Sion *spirituelle votre Eglise ;* et faites que les murs de Jérusalem s'élevent *de nouveau.*

Benignè fac Domine in bonâ voluntate tuâ Sion ; ut ædificentur muri Jerusalem.

C'est alors que vous agréerez le sacrifice d'expiation, les oblations et les holocaustes ; c'est alors qu'on offrira sur vos

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta : tunc impo-

autels une victime *digne de votre majesté.*

Gloire soit au Pere, au Fils et au Saint-Esprit ; gloire leur soit maintenant et toujours, et dans tous les siecles des siecles, comme elle étoit au commencement, *avant tous les temps.*

Ainsi soit-il.

nent super altare tuum vitulos.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto : sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum.

Amen.

Pater Noster, etc. *Gloria Patri.*

(*On repete trois fois le* Gloria, etc.)

Prions, par Notre-Seigneur Jesus-Christ, pour la cessation des maux de la Sainte Eglise : demandons à Dieu qu'il la soutienne contre les attaques de ses ennemis ; qu'il lui rende la paix ; qu'il l'assiste dans tous ses besoins généraux ou particuliers ; et qu'il répande sur elle ses bénédictions. *Pater noster. Ave Maria. Gloria Patri.*

Prions pour les

(*Quand on ne prend, pour les annonces, que ce qui est écrit en italiques, on dit* : NOS)

Supérieurs spirituels, principalement pour notre Saint Pere le Pape, pour l'Evêque

(*Dans la vacance du Siége, on dit* : POUR LES ADMINISTRATEURS)

de notre Diocese, *et* pour tous les Minis-

tres de Dieu qui s'y consacrent au salut des ames. Prions aussi pour les Supérieurs *temporels*, sur-tout pour ceux qui nous gouvernent, ou de qui nous dépendons en quelqu'autre maniere. *Pater. Ave. Gloria.*

Prions pour tous les hommes, spécialement pour nos parens, nos bienfaiteurs, nos amis et nos ennemis; pour ceux qui, comme nous, manquent des secours de la Religion, qui souffrent pour la cause de Dieu, ou qui se livrent aux œuvres du zele et de la charité; *pour ceux* qui dépendent de nous, qui demandent nos prieres, qui prient pour nous, et *dont le salut*, par quelque autre motif, *doit, selon Dieu, nous être plus à cœur. Pater. Ave. Gloria.*

Prions enfin pour les Fideles du Purgatoire, sur-tout pour ceux qui, durant leur vie, étoient au nombre des personnes que nous avons particuliérement recommandées à Dieu; pour ceux qui souffrent davantage, qui souffrent peut-être à cause de nous, ou bien *en faveur de qui nous devons*, d'ailleurs, *offrir préférablement nos prieres. Pater. Ave.*

℣. *Requiem æternam dona eis, Domine;*
℟. *Et lux perpetua luceat eis.*
℣. *Requiescant in pace.* ℟. *Amen.*

(*Les jours de Dimanche et de Fêtes on ajoute le Verset et l'Oraison ci-après.*)

℣. Seigneur n'agissez pas à notre égard selon nos péchés :

℟. Et ne nous punissez pas comme nos iniquités le méritent.

℣. Domine non secundùm peccata nostra facias nobis :

℟. Neque secundùm iniquitates nostras retribuas nobis.

Prions.

O Dieu notre refuge et notre force, vous qui êtes l'auteur de la piété : écoutez, *nous vous en supplions*, les pieuses prieres que vous adresse votre Eglise, et faites que nous obtenions en effet ce que nous vous demandons pour votre service et conformément à votre sainte loi, pâr Jesus-Christ Notre-Seigneur.

Oremus.

Deus refugium nostrum et virtus adesto piis ecclesiæ tuæ precibus, auctor ipse pietatis ; et præsta ut, quod fideliter petimus, efficaciter consequamur, per Christum Dominum nostrum.

(*L'assemblée répond :*)

Ainsi soit-il. Amen.

Afin de profiter de l'assistance spéciale que notre divin Maître promet à ceux qui sont assemblés en son nom,

nous allons faire, en commun, la Priere du Soir.

Au nom du Pere, etc.

(On suit la Priere du Diocese, pour le soir, telle qu'elle est dans le Catéchisme.)

Dans les principales Fêtes de l'année, outre les exercices ci-devant, on dira encore, avant de se séparer, la Couronne de notre Seigneur, (si on ne l'a déja dite selon ce qui est marqué plus haut) ou bien le Chapelet de cinq ou de six dixaines de la Sainte Vierge. — Quant aux autres jours cette priere, ainsi que l'Adoration du Saint Sacrement, la Confession spirituelle, et les autres pratiques particulieres de dévotion, restent au choix des Fidelles qui ont le loisir et la bonne volonté de les faire.)

EXAMEN de conscience pour aider à l'exercice de la Confession spirituelle,

Et pour se rappeller en même temps la maniere de passer Chrétiennement chaque jour de la semaine qui commence.

AVEZ-VOUS donné votre premiere pensée à Dieu, et fait exactement la priere du matin? Ne vous y êtes-vous pas laissé aller à des distractions volontaires, et pendant un tems considérable?

Avez-vous offert votre travail à Dieu,

élevé de tems en tems votre cœur vers lui? Ne vous êtes-vous pas livré aux murmures lorsque votre travail vous fatiguoit, ou qu'il n'alloit pas à votre fantaisie? hélas! c'est en perdre le mérite et le fruit.

Avez-vous prononcé le saint nom de Dieu sans respect? juré par colere, et quelle espece de jurement? Ne croyez pas que les juremens d'habitude soient exempts de péché. Il faut faire tous vos efforts pour vous en corriger, et pour cela imposez-vous une pénitence toutes les fois que vous vous surprendrez à jurer, par exemple: *Mon Dieu! que votre saint nom soit béni!*

Avez-vous eu des difficultés dans votre ménage, sans sujet et par mauvaise humeur? Il faut vous supporter les uns les autres. *Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.*

Avez-vous veillé soigneusement sur vos enfans? C'est là votre principale obligation. Etes-vous exact à leur faire faire la priere, à leur apprendre le catéchisme, ou du moins à le leur faire apprendre par d'autres? Prenez-vous garde qu'ils n'aillent point en mauvaise compagnie? Ne les scandalisez-vous pas vous-même en jurant devant eux, vous

livrant à la colere, à des médisances, à des propos malhonnêtes en leur présence? hélas! vous seriez cause de leur perte. Songez que vous en répondrez ame pour ame.

Avez-vous les mêmes soins de vos domestiques? vous êtes obligé de veiller sur leur conduite, de les reprendre et de les instruire.

Avez-vous dit des paroles trop libres, et devant combien de personnes? Ces paroles n'ont-elles pas excité les autres à en dire aussi? C'est un péché des plus funestes dans ses suites; car non-seulement on peche mortellement quand on dit des paroles d'impureté avec réflexion, mais encore on se rend coupable des mauvaises pensées, des mauvais désirs et des mauvaises actions qu'elles occasionnent.

Avez-vous consenti à quelques pensées déshonnêtes, à quelques regards, à quelque désir, à quelque action contraire à la sainte vertu de pureté? rien de plus délicat que cette précieuse vertu. Pensez toujours que Dieu vous voit, et vous ne ferez rien de honteux: invoquez le saint nom de Jesus, dès qu'il vous viendra quelque tentation, il vous donnera la force d'y résister.

Avez-vous fait connoître sans nécessité les défauts ou les fautes du prochain? ou écouté la médisance avec complaisance? c'est un péché bien grief, et auquel on fait peu d'attention.

Avez-vous eu quelque dispute? dit quelque injure dans la colere? jugé mal du prochain et sans juste raison? ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Avez-vous de la rancune contre quelqu'un? il faut vous réconcilier promptement, autrement Dieu ne vous pardonnera pas.

Avez-vous fait l'aumône selon votre pouvoir, et assisté votre prochain dans son besoin? c'est un précepte sur lequel vous serez jugé rigoureusement.

Avez-vous dit quelque mensonge, et par quel motif?

Avez-vous eu de l'estime de vous-même et du mépris pour les autres? Avez-vous aimé la parure et désiré de plaire? hélas! bientôt vous serez réduit en pourriture et en cendres.

Avez-vous fait exactement le travail qui vous étoit commandé? Avez-vous été fidele à vos promesses, et honnête dans vos marchés? N'avez-vous pas trop d'attachement aux biens de la terre? c'est

c'est ce maudit intérêt qui damne la plupart des hommes ; pensez qu'à la mort il faudra tout quitter.

Avez-vous fait la priere avant et après le repas ? Avez-vous bu ou mangé avec excès ou avec trop d'avidité ? Avez-vous observé les jeûnes de l'Eglise et les abstinences ?

N'avez-vous pas manqué la priere du soir, et l'examen de conscience ? ne vous couchez jamais sans l'avoir fait.

Avez-vous sanctifié le Dimanche et les Fêtes, fait attentivement les prieres de la Messe et des Vêpres ? Avez-vous pensé plus souvent à Dieu, en ces saints jours ? fait ou assisté à des lectures de piété ? N'y avez-vous pas fait des voyages, des marchés, des travaux sans nécessité ? Les péchés mortels qu'on fait dans ces saints jours, sont plus griefs ; et il faut accuser cette circonstance.

Etes-vous allé au cabaret sans nécessité ? Y êtes-vous resté long-tems ? Avez-vous bu au-delà du nécessaire ? Avez-vous pris plaisir aux mauvais discours qu'on y entend presque toujours ? Evitez ces lieux de débauche.

Quand on a parlé mal de la Religion, n'avez-vous pas paru y consentir par

CINQUIEME PARTIE.

ASSOCIATION

DE ZELE ET DE CHARITÉ,

Ou les vrais Chrétiens associés pour la gloire de Dieu et le salut des ames.

JESUS-CHRIST n'est venu [illegible]
il n'y a vécu, il n'est [illegible] pour
sauver les hommes et [illegible]
Dieu son Pere. Tous les [illegible]
en son esprit, ont de même [illegible]
à cœur les intérêts de Dieu [illegible]
des ames. Si de simples [illegible]
voir [illegible] le cas de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

respect humain, par crainte, ou par quelqu'autre motif? Si vous ne vous sentez pas assez habile pour confondre ces mauvais discours, vous êtes obligé d'en montrer de l'indignation, et de vous retirer, s'il est possible : ne rougissez jamais de l'Evangile.

Avez-vous été à la danse, sur-tout dans les saints jours de Dimanches et de Fêtes? l'Eglise a tant d'horreur pour ces sortes de plaisirs, qu'elle imposoit de longues et grandes pénitences à ceux qui s'y livroient ces jours-là. Cet amusement est plus dangereux qu'on ne pense. Combien d'ames à qui il a ôté l'esprit de ferveur et de piété, et qui y ont perdu leur innocence! Souvenez-vous que dans votre baptême, vous avez renoncé aux pompes du monde. Où sont-elles plus étalées!

Domestiques, avez-vous été fideles à vos maîtres, avez-vous veillé sur leurs biens, et été exacts à faire ce qu'ils vous commandent?

Enfans, avez-vous été respectueux envers vos parens, obéissans à leurs ordres, soigneux à les soulager dans leurs besoins? Ne leur avez-vous pas donné occasion de se fâcher?

CINQUIEME PARTIE.

ASSOCIATION

DE ZELE ET DE CHARITÉ,

Ou les vrais Chrétiens associés pour la gloire de Dieu et le salut des ames.

JESUS-CHRIST n'est venu sur la terre, il n'y a vécu, il n'est mort que pour sauver les hommes et rendre gloire à Dieu son Pere. Tous les Chrétiens qui ont eu son esprit, ont de même eu toujours à cœur les intérêts de Dieu et le salut des ames. Si de simples fideles étoient moins dans le cas de manifester cette disposition intérieure pendant que les ressources du saint ministere abondoient, ils ne manquoient pas, dans ce tems-là même, d'en donner, au besoin, des

preuves par leurs œuvres. Cependant leur ardeur ne s'est jamais montrée plus sensiblement, que quand il a été question de porter chez les divers peuples, ou bien d'y rallumer le flambeau de la Foi. C'est alors sur-tout qu'ils se sont fait un devoir sacré de seconder les envoyés de Dieu, et souvent même de leur préparer les voies, de suivre leurs desseins, de maintenir le fruit de leurs travaux, en un mot, de les aider ou de les suppléer autant que leur condition a pu le permettre.

De nos jours, où ce que l'Evangile a prédit de la décadence de la Foi dans les derniers tems, ne commence que trop à se vérifier, il n'est pas étonnant qu'une semblable ardeur paroisse peu commune; mais elle n'en est pas moins encore très-réelle dans les *vrais Chrétiens*; et l'on peut même dire qu'elle devient une marque distinctive à laquelle il est facile de les reconnoître. Voyant tous les principes de la Religion et des vertus chrétiennes ébranlés, les dangers spirituels multipliés de toute part, et les secours ordinaires du salut supprimés presque entiérement en beaucoup d'endroits, chacun d'eux se sent pressé de faire pour le bien des efforts extraordi-

naires. Quoiqu'ils se trouvent incapables d'apporter des remédes proportionnés à l'excès de tant de maux, leur bonne volonté ne se ralentit nullement pour cela. Ils n'en sont que plus attentifs au contraire à ne rien omettre de ce qui est en leur pouvoir. Plusieurs se dévouent sans partage aux saintes vues du zele et de la charité: ils cherchent, comme de concert, des moyens qui leur en assurent les fruits; et c'est afin de leur présenter des moyens aussi nécessaires, qu'on a pensé d'établir la nouvelle Association.

Il ne s'agit donc point ici d'une œuvre de surérogation qui dépende de l'attrait particulier des personnes. Elle peut varier dans sa forme ou dans sa dénomination: tous ne sont pas également en état d'en remplir tous les exercices; mais, d'une maniere ou d'une autre, il n'est pas douteux que tout Fidele ne doive y contribuer. Elle tient même si évidemment au fond essentiel du Christianisme, que, sans autre recommandation, on se contentera d'exposer ici le plan qui, eu égard aux conjonctures actuelles, a paru le plus propre à la soutenir dans la pratique. Outre que tous les Associés participent spécialement aux prieres et aux saintes actions, les

uns des autres, chacun peut juger des avantages inestimables que produit leur Association, par ce qui sera observé dans les lectures du mois et par les Indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées à la plupart des œuvres auxquelles on verra qu'elle engage. (1) Il ne semble guere possible que les Fideles animés des sentimens de Jesus-Christ, la connoissent, et qu'ils n'en sentent pas aussi-tôt le mérite et l'importance sous tous les rapports.

L'esprit de cette Association, comme on le voit, n'est donc autre que celui *du zele et de la charité* chrétienne.

Son but consiste à procurer *la gloire de Dieu et le salut des ames*, autant qu'on le peut.

Les exercices propres des Associés sont, 1.° de lire successivement les Textes de l'Ecriture Sainte, les Réflexions et les

---

(1) Ils en ont accordé, aux Fidelles qui catèchisent particuliérement leur famille, leurs serviteurs et les pauvres; à ceux qui enseignent la maniere de faire l'Oraison mentale; qui visitent les prisonniers et les malades, qui inspirent à ceux-ci les actes de la Religion, (et, s'il en est besoin, le renoncement à leurs erreurs); qui prient pour les pécheurs et pour les besoins de l'Eglise, etc.

Pratiques qu'on trouve ci-après distribuées pour chaque jour du mois. S'ils en ont le loisir, ils donnent, au moins quelques minutes, à se pénétrer de ce qui leur est seulement indiqué dans ces courtes Instructions.

(Ceux qui ne savent pas lire recourent, de tems en tems, à quelque Associé qui leur lit et leur explique le tout à diverses reprises. Lorsqu'ils ont peine à retenir beaucoup de choses, cet Associé s'en tient à leur rappeller les points qu'ils goûtent davantage, ou qui sont plus importans, et s'efforce de les leur inculquer, de maniere qu'ils puissent ensuite en faire le sujet de leurs réflexions journalieres).

2.° Ils se remettent fréquemment devant les yeux le grand but de leur Association, afin d'y travailler dans toutes les occasions qui se rencontrent ; mais sur-tout ils font en sorte de ne passer aucun jour, sans le sanctifier par quelques œuvres de zele et de charité ; s'appliquant, de préférence, à celles qui sont plus adaptées à leur position ; et se réglant habituellement par cette pensée de S. Vincent de Paul : *Quid nunc Christus ?* . . Que feroit maintenant, que diroit Jesus-Christ ? . . Ou

bien, qu'exige-t-il de moi, que desire-t-il dans cette occasion ?

3.° Dans l'intervalle de neuf à dix heures du matin, et de même, entre trois et quatre heures de l'après midi, ils s'unissent aux vœux de l'Association du Sacré-Cœur de JESUS, et disent, au moins intérieurement, l'Oraison Dominicale. En prononçant chaque demande de cette Oraison toute conforme à leurs désirs, ils ont spécialement intention d'en obtenir l'effet pour eux-mêmes, pour leurs Associés, et pour les personnes auprès desquelles ils travaillent.

4.° Afin de tirer un plus grand avantage de l'union que la conformité des sentimens établit entre eux, les Associés, (sous la direction des Pasteurs, Supérieurs Ecclésiastiques, s'ils se trouvent à portée d'y recourir) se fixent des liens extérieurs assortis à leurs vues et aux circonstances. Le principal, dont ceux qui en ont la liberté, se font une regle autant que la prudence le permet, consiste à se réunir, par intervalles, un certain nombre, en variant, s'il le faut, pour le local et pour les personnes.— Dans ces petites assemblées, on commence par proposer chacun ses réflexions sur un des sujets indiqués dans

le cours du mois, ou sur quelque autre vérité chrétienne. On s'entretient, après cela, de diverses choses relatives à l'esprit et au but de l'Association, par exemple, des bonnes œuvres qui se présentent à faire, des difficultés et des obstacles qu'on rencontre, des moyens que la Providence paroît ménager, etc. On se communique amicalement, les uns aux autres, ses observations et ses lumieres; on se prémunit, on s'encourage, on se console mutuellement; et l'on trouve ainsi toutes sortes de soulagemens et de ressources pour le bien.

5. La devise des Associés qui souvent leur sert d'Oraison Jaculatoire, et qui, entre eux selon le cas, mais sur-tout dans les assemblées, leur tient lieu de salut, cette devise est : *Dieu soit loué*; à quoi l'on répond : *Et les ames sauvées.*

Tout Fidele, de l'un et de l'autre sexe, peut s'incorporer de soi-même à cette Association, en prenant devant Dieu la ferme résolution d'en suivre les pratiques, autant que son état le comporte; et c'est sur-tout par la fidélité à les suivre en effet que les autres Associés connoissent qu'on leur est uni.

L'*Association*, en elle-même, non plus

que ses exercices particuliers, n'imposent aucune obligation nouvelle de conscience. S'il y est parlé de devoirs, ce sont des devoirs qui obligent indépendamment de ce qu'elle en dit, et dont elle tend seulement à rendre l'observation plus sûre, plus facile et plus méritoire.

SUJETS de Réflexions et Pratiques pour tous les jours du mois.

CES divers sujets présentent, par ordre, la nécessité, les grands motifs du zele charitable des Chrétiens, et les avantages qu'ils ont lieu d'attendre pour eux-mêmes, aussi bien que pour les autres. Il s'y trouve plusieurs exemples fort propres à l'éclairer et à l'animer. On y voit les œuvres et les personnes qui en sont principalement l'objet, les dispositions qu'il exige, et la maniere dont on doit l'exercer; en un mot, tout s'y rapporte au but général des Associés. Et, si chacun fait bien de revenir fréquemment aux points qui le regardent d'une maniere plus directe, il n'en est certainement aucun dont l'idée ne lui soit toujours fort utile.

LE PREMIER JOUR DU MOIS. *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi; et celui*

qui n'amasse pas avec moi, dissipe, Luc. 11. 23.

Réflexion. Dans la cause de Dieu, il ne s'agit pas de composer avec ses ennemis, c'est-à-dire, de participer en quelque chose au vice et à l'erreur, de paroître y consentir, ou de rester indifférent et comme neutre. C'est lui faire injure, et lui devenir étranger, que de ne pas se décider et travailler pour lui.

Pratique. Loin de démentir ou de dissimuler la Religion de J. C., je m'en ferai gloire; et, dans l'occasion, je prendrai son parti, sans aucun respect humain.

II. JOUR. *Dieu a prescrit à chacun* des hommes *de s'intéresser à son prochain.* Eccle. 17. 12.

Réflexion. Tous les hommes ne composent qu'une grande famille; et, si Dieu notre Pere commun veut que nous assistions nos freres dans les besoins de leur corps, à combien plus forte raison devons-nous les secourir dans les besoins de leur ame?

Pratique. Renouveller le bon propos de ne point manquer à ce qu'on peut faire pour le salut du prochain.

III. JOUR. *Jesus leur dit*: (à Marie et à Joseph) *Pourquoi me cherchiez-vous?*

ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe de ce qui regarde mon Pere ? Luc. 2. 49.

Réflexion. Le Fils de Dieu notre modele, dès l'âge de douze ans, commence à rechercher publiquement la gloire de son Pere : la grâce d'adoption qui nous a élevés à la dignité d'enfans de Dieu, ne nous fait-elle pas un devoir de l'imiter?

Pratique. Ce que vous feriez pour la satisfaction et les intérêts des parens foibles et mortels, faites-le du moins pour votre Pere céleste à qui réellement vous devez tout, et de qui seul vous pouvez tout attendre.

IV. JOUR. *Enfans d'Israël*, disoit Tobie, *Dieu vous a dispersés entre les nations qui ne le connoissent pas, afin que vous leur racontiez ses merveilles.* Tob. 13. v. 3. et 4.

Réflexion. La charge de travailler à la gloire de Dieu n'est donc point étrangere aux Laïques. Les Ministres sacrés ont seuls caractere et autorité pour instruire, sur-tout en public ; mais les simples Fideles qui le peuvent, doivent, au besoin, le faire par les principes du zele et de la charité.

Pratique. Se regarder comme envoyé de

de Dieu pour éclairer les personnes mal instruites, compter sur son assistance, lui demander dans l'occasion, les lumieres dont on a besoin pour cela.

V. JOUR. *Ma nourriture*, disoit le Sauveur à ses Disciples, *est de faire l'œuvre de celui qui m'a envoyé.... Regardez* vous-mêmes *ces régions*, et voyez *qu'elles sont prêtes à moissonner.* Joan. 4. 34. et 36.

Réflexion. O! si l'on considéroit, principalement dans nos régions, combien il y a d'ames à recueillir maintenant, et combien il en est sur le point de périr; on sentiroit alors que rien ne presse davantage, que de venir à leur secours.

Pratique. Après avoir un peu réfléchi sur les pressantes nécessités de l'Eglise, former la résolution de renoncer, s'il le faut, à tout plaisir, et même de négliger quelquefois ses besoins, pour la servir autant qu'on peut.

VI. JOUR. *Je suis venu apporter un feu sur la terre, et qu'est-ce que je souhaite, sinon qu'il s'allume?* Luc. 12. 49.

Réflexion. Le Sauveur parle du zele et de la charité; et, s'il désire en voir tous les cœurs embrasés, c'est que toutes sortes de biens en dépendent.

Pratique. Demander ce feu divin à

J. C. lui-même : prévoir ce qu'on pourra dire ou faire qui réponde à son désir.

VII. JOUR. *Tout le monde cherche ses propres intérêts, et non ceux de J. C.* Philip. 2. 21.

Réflexion. Jesus s'est entiérement dévoué au bonheur des hommes ; et les hommes à peine songent-ils à ce Dieu Sauveur ! . . mais ne lui manqué-je point moi-même de reconnoissance et de fidélité ?

Pratique. Se déterminer à quelques sacrifices temporels, si le service et les besoins de la Religion le demandent.

VIII. JOUR. *Ne cessez point de délivrer ceux qu'on entraîne à la mort.* Prov. 24. 11.

Réflexion. Ceux dont on s'efforce d'altérer la foi ou de dépraver la conduite, sont réellement des hommes qu'on mene à la plus terrible mort, celle du péché et de l'enfer. Ne dépend-il point de moi de sauver quelqu'un d'eux ?

Pratique. Observer si, entre les personnes avec qui on est en liaison, il y en a qui soient déjà perverties ou plus exposées à la perversion ; voir ensuite de quelle maniere on peut s'y prendre pour les ramener ou les préserver.

IX. JOUR. *Mes freres, . . . celui qui aura procuré la conversion d'un pécheur, sauvera son ame de la mort et couvrira la multitude de ses péchés;* — Que *si, ayant annoncé à l'impie* les maux qui le menacent, *il ne se convertit pas, il mourra dans son impiété; mais, pour vous, vous avez délivré votre ame.* Jac. 5. 19. et 20. Ezech. 3. 19.

Réflexion. Le zele est un moyen efficace de salut, pour celui-même qui l'exerce; et, s'il travaille sans fruit pour les autres, il n'en mérite pas moins devant Dieu.

Pratique. J'offrirai à Dieu, en esprit de pénitence, tout ce qu'il m'en coûtera pour concourir au salut du prochain; et, quand tous mes efforts seroient inutiles, je me souviendrai que Dieu attend seulement de moi la bonne volonté.

X. JOUR. *Alors. . . ceux qui en forment plusieurs à la justice, brilleront comme des astres pendant les siecles infinis de l'éternité.* Dan. 12. 1. 3.

Réflexion. Que sont tous les chefs-d'œuvre dont on se vante dans le monde, auprès de la formation seulement d'un homme sage et vertueux, d'un juste? et que sont les honneurs d'ici-bas, en

comparaison de ceux que prépare Dieu lui-même, pour nous en faire jouir dans le Ciel ?

Pratique. Plaignez des hommes qui ne connoissent ou qui ne cherchent qu'une gloire vaine et souvent funeste ; pour vous, mettez votre ambition à mériter la véritable et solide gloire du zele chrétien.

XI. JOUR. *Tandis qu'Élie s'occupe de son zele ardent pour la loi, il est ravi* miraculeusement *dans le ciel.* 1. Machab. 2. 58.

Réflexion. Le Prophête Élie n'agissoit, ne parloit, ne pensoit, ne respiroit que pour la loi de Dieu ; et son zele lui avoit occasionné bien des périls et de rudes fatigues ; mais aussi, pour nous faire entendre que sa gloire, un jour, y seroit proportionnée, Dieu commence par l'élever dans le ciel tout vivant.

Pratique. Lorsque vous éprouverez des contradictions et des peines, regardez le ciel où le zele conduit, et où le juste Juge saura pleinement vous dédommager.

XII. JOUR. *Moïse étant retourné au Seigneur, lui dit : je vous en supplie, .. pardonnez à ce peuple son péché : ou bien effacez-moi du livre que vous avez écrit.* — *je désirois*, dit également Saint Paul,

être anathême pour mes freres..... Exod. 32. 30. etc. — Rom. 9. 3 et 4.

Réflexion. Voilà, dans l'ancien et le nouveau Testamment, des hommes qui étoient prêts à mourir pour leurs freres ; et Jesus-Christ est mort en effet pour me racheter : pourquoi donc moi-même n'entrerai-je pas dans ces saintes dispositions ?

Pratique. Consacrez-vous tout entier à l'exercice du zele, si votre position le permet : offrez votre vie même en sacrifice à Dieu, pour obtenir le pardon de vos freres. Heureux, si vous pouviez, à ce prix, en sauver quelques-uns, et assurer votre bonheur éternel !

XIII. JOUR. *Seigneur*, . . . s'écrioit le roi David, *mon zele m'a fait sécher de douleur, parce que mes ennemis ont oublié vos paroles.* Ps. 118, 137 et 139.

Réflexion. Ce Saint Roi, quoique vivant dans l'anciennne alliance, paroissoit oublier les insultes que ses ennemis lui avoient faites à lui-même, dès qu'il pensoit à l'offense de Dieu. Si beaucoup de chrétiens n'ont point les mêmes sentimens, ce sont des chrétiens peu animés de la foi et de l'esprit de l'Evangile.

Pratique. Je m'appliquerai à considérer quel mal c'est que le péché; et je ne craindrai point de manifester la peine que me

causent les méchans; mais on reconnoîtra que ma peine vient de ce qu'ils vivent dans l'oubli de Dieu et de leur salut, et non de ce que j'aurai peut-être à souffrir de leur part.

XIV. JOUR. *C'est celui-là qui aime ses freres et le peuple d'Israël, c'est celui-là qui prie beaucoup pour le peuple et pour la Sainte Cité, Jérémie le prophete de Dieu.* 2. Mach. 15. 14.

Réflexion. Le vrai patriotisme, selon les vues de la foi, consiste, avant tout, à lever instamment nos mains vers le ciel, pour attirer la miséricorde et la protection de Dieu sur notre patrie et nos concitoyens.

Pratique. Si vous n'avez pas la liberté de rester long-temps à votre oratoire, recommandez à Dieu vos compatriotes, où que vous soyez, par de fréquentes élévations de cœur vers Dieu.

XV. JOUR. *Les levres du Juste en instruisent plusieurs.* — Tobie *alloit à tous ceux qui étoient en captivité, et leur donnoit des avis de salut.* Prov. 10. 21. Tob. 1. 15.

Réflexion. Où en serois-je moi-même, si Dieu ne m'avoit souvent prévenu par sa grâce, et mon saint Ange Gardien, par des inspirations salutaires?

Pratique. Aller, dans l'occasion, faire

visite aux prisonniers, ou à d'autres personnes qui n'ont pas la facilité ou la volonté de venir, afin de leur donner les consolations et les secours spirituels dont ils ont besoin. Avoir, en particulier, un grand zele à inspirer le goût des bonnes lectures, et même à procurer, par tous les moyens possibles, quelques livres d'instruction et de piété à ceux qui en manquent.

XVI. JOUR. *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.* Ps. 25. 8.

Réflexion. La maniere dont on entretient ce qui regarde le culte extérieur, annonce d'ordinaire si l'on a, ou si l'on n'a pas pour Dieu des sentimens de respect et de dévouement; et c'est de là que dépendent, en grande partie, les idées que s'en forme la multitude.

Pratique. Montrer efficacement son zele pour la décoration des lieux consacrés au service divin, et pour le bon état de tout ce qui appartient à l'exercice de la Religion.

XVII. JOUR. *Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et sur-tout des personnes de sa maison, il a renoncé à la foi, et il est pire qu'un infidele.* 1. Tim. 5. 8.

Réflexion. Le véritable zele suit l'ordre du devoir et de la charité. Ce seroit

une illusion de prétendre édifier et instruire des étrangers, si je négligeois ceux sur qui Dieu m'a préposé, ou bien à qui il a voulu que je tienne de plus près.

Pratique. S'examiner là-dessus, et se confirmer ou du moins rentrer dans son devoir par rapport à sa famille, à ses domestiques et à tous ceux sur qui l'on a autorité.

XVIII. JOUR. *Où est celui qui enseigne les enfans? — Ils ont demandé du pain, et il n'y avoit personne pour leur en distribuer.* Is. 33. 18. — Thren. 4. 4.

Réflexion. L'instruction est le premier aliment de l'ame. Les enfans en ont, aujourd'hui sur-tout, un extrême besoin. C'est en eux qu'on trouve plus de docilité, et qu'on doit fonder, pour l'avenir, l'espérance de la Société et de l'Eglise.

Pratique. Regarder l'instruction de la jeunesse comme un point essentiel pour lequel on ne sauroit avoir assez de zele et de charité. (*)

---

(1) Lorqu'on sera dans le cas de développer et d'étendre les connoissances que donne le catéchisme par rapport aux erreurs du temps, on trouvera les ressources nécessaires pour cela, entre autres, dans l'*Exposition simple et suivie*

XIX. JOUR. *L'Esprit du Seigneur. . . . m'a envoyé pour évangéliser les pauvres.* Luc. 4. 18.

Réflexion. Notre divin Maître, qui parle ainsi, a toujours en effet montré une prédilection pour les pauvres ; c'est d'ailleurs la classe de personnes qui a le moins de ressources d'instruction, et auprès de qui l'on risque moins de perdre son mérite.

Pratique. Si d'autres exercent leur zele envers les riches et les personnes distinguées, bénissez-en Dieu. Pour vous, si vous avez à choisir, préférez de travailler auprès des pauvres et des ames simples.

XX. JOUR. *Lorsque le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté . . . il dira à ceux qui seront à sa droite : venez les bénis de mon Pere, possédez le Royaume qui vous est préparé . . . car j'étois malade et vous m'avez rendu visite.* Math. 25. 31. etc.

Réflexion. Le temps de la maladie et

---

des principes de la Doctrine Catholique sur la Religion et l'Eglise de Jesus-Christ, et, si l'on veut quelque chose qui se rapporte directement au schisme actuel, dans les *Entretiens familiers d'un émissaire constitutionnel avec un Catholique de C.****, etc.

de la mort, décident à jamais du sort de nos freres ; et c'est alors que le démon employe plus d'efforts et de ruses pour les perdre, ou pour empêcher qu'ils ne se convertissent. C'est donc alors surtout que nous ne devons rien omettre pour assurer leur persévérance, ou pour les ramener dans la voie du salut.

Pratique. Je donnerai, de bon cœur, aux malades toute l'assistance corporelle qui dépendra de moi ; mais j'y aurai principalement en vue de leur donner ensuite, ou de leur procurer les secours spirituels, et de les leur rendre profitables.

XXI. JOUR. *Si votre frere a péché contre vous, allez, corrigez-le . . . s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frere.* Math. 18. 15.

Réflexion. Le monde ne veut que plaire à ceux qu'il aime ; il les perd, en flattant leur amour-propre, et tous leurs mauvais penchans. Un ami généreux et chrétien pense au bien réel de son frere ; il cherche les moyens de le rendre meilleur et de le gagner à J. C.

Pratique. Voir si l'on est dans le cas de pratiquer la correction fraternelle ; et s'animer d'un esprit vraiment chrétien pour la faire.

XXII. JOUR. *La moisson est abondante, mais les ouvriers sont en petit nombre ; priez donc le maître de la moisson, afin qu'il envoye des ouvriers dans sa moisson.* Math. 9. 37. 38.

Réflexion. Procurer à l'Eglise, par ses prieres et par ses soins, de dignes ouvriers de l'Évangile, c'est réellement la grande œuvre du zele; c'est le moyen de pourvoir en même-temps, autant qu'il se peut, à tous les besoins, de participer à de saintes actions et à des mérites sans nombre. — Mais on comprend qu'il s'agit, avant tout, de profiter des Ministres sacrés déja envoyés par l'Eglise de la part de Dieu.

Pratique. Ne négligez rien, n'épargnez rien pour découvrir ou cultiver ceux dont les bonnes qualités annoncent une vocation de Dieu pour le saint ministere. — Aidez, soutenez, favorisez en toute maniere, le zele et la charité des ouvriers évangéliques. Informez-vous avec soin, des regles, des avis donnés par les Supérieurs; et faites tout ce qui dépendra de vous afin qu'on en soit instruit et qu'on les suive. — Tâchez aussi de communiquer le véritable esprit de cette Association à ceux et à celles qui y sont entrés ou qui peuvent y entrer utilement.

XXIII. JOUR. *Jesus a commencé par pratiquer* sa sainte doctrine *et* ensuite *l'a enseigneé.* Act. I. I.

Réflexion. Votre zele ne peut avoir son fruit que par la bénédiction de Dieu et la docilité des hommes; et, pour mériter l'une et l'autre, c'est une heureuse nécessité de vous sanctifier vous-même le premier.

Pratique. Examinez s'il n'est point encore en vous quelque défaut ou quelqu'imperfection qui diminue l'estime ou la confiance dont vous avez besoin pour faire le bien, et prenez en conséquence vos résolutions.

XXIV. JOUR. *Celui-là sera grand dans le Royaume des Cieux qui aura observé et enseigné* ma Loi, — *instruisant comme il faut.* Math. 5. 18. 19. — Ad Tit. 2. 3.

Réflexion. Tout Catholique, en faisant simplement apprendre aux autres les vérités que son catéchisme renferme, peut déjà, par cela seul, devenir très-utile; mais, pour se rendre digne de toute la gloire attachée à cette fonction, il faut enseigner la doctrine du salut de maniere à la faire comprendre, goûter et pratiquer, selon la capacité et la position particuliere de chacun.

Pratique. Pour vous mettre en état de

bien enseigner, inculquez-vous d'abord les regles générales données à ce dessein. (1) Après cela, suivant les conjonctures et les besoins particuliers, tâchez de vous procurer les instructions convenables auprès des hommes de Dieu. — Mais sur-tout n'oubliez pas le cœur de vos éleves. Et, pour soutenir les bons sentimens que vous leur aurez inspirés, apprenez-leur à faire l'oraison mentale, c'est-à-dire, à réfléchir eux-mêmes sur leurs devoirs, et sur les vérités du christianisme, et à former là-dessus des affections et des résolutions chrétiennes.

XXV. JOUR. *Ce sont vos ames que je cherche à gagner, et non les choses qui vous appartiennent.* 2. Cor. II. 14.

Réflexion. Le véritable zele du Chrétien ne ressemble pas au prétendu zele des hommes de ce monde; il ne veut réellement que le bien de ses freres: il est au-dessus de tous les intérêts temporels, et ne vise qu'à l'éternité.

Pratique. Que votre désintéressement soit réel et connu; une sorte de scru-

(1) *On les trouve au commencement du Catéchisme de C.****

pule et d'affectation seroit, pour ainsi dire, louable en ce genre.

XXVI. JOUR. *N'y a-t il pas douze heures* différentes *dans le jour ?* Joan. 11. 9.

Réflexion. La bonté avec laquelle Jesus retourne en Judée pour convertir ceux qui peu auparavant vouloient l'y lapider, la patience avec laquelle Dieu m'a attendu, m'a recherché et me supporte moi-même : voilà ce qui m'apprend comment doit s'exercer le zele chrétien.

Pratique. Choisir le temps, les occasions propres pour le bien ; et ne pas se décourager du mauvais succès de ses tentatives.

XXVII. JOUR. *Je me suis fait tout à tous, afin de* pouvoir *les sauver tous.* 1. Corinth. 9. 22.

Réflexion. Il faut, à l'imitation de S. Paul, que je me mette à la place des autres, et que, pour les gagner, je me conduise vis-à-vis d'eux, comme je sens qu'il faudroit se conduire à mon égard dans un état semblable.

Pratique. Etudier le caractere, le goût, la portée, le foible et le fort des personnes ; afin de prendre chacun de la maniere la plus convenable.

XXVIII. JOUR. *Mes freres, si un homme*

tombe en quelque péché, vous qui êtes spirituels, relevez le par vos avis dans un esprit de douceur; considérant votre infirmité et craignant d'être vous-mêmes tentés comme lui. Galat. 6. 1.

Réflexion. Les lumieres et les bons sentimens sont des talens dont nous rendrons compte à Dieu, et nous devons les faire valoir dans des dispositions qui répondent à ses vues.

Pratique. Voyez comment vous pratiquez les œuvres du zele; et proposez-vous spécialement d'y mettre beaucoup de douceur et d'humilité.

XXIX. JOUR. *Pourvu que Jesus-Christ soit annoncé, de quelque maniere que la chose arrive, je m'en réjouis et je m'en réjouirai* toujours. Philip. 1. 18.

Réflexion. Celui qui désire purement le bien, ne demande pas mieux que de voir qu'il s'opere; il sait que le mérite des autres ne diminue pas le sien devant Dieu; il s'en promet au contraire des ressources ou du moins des motifs d'émulation; et loin de se livrer à une basse jalousie, il souhaiteroit sincèrement que tous le surpassassent en lumieres et en saintes œuvres.

Pratique. Lorsque j'entendrai parler du succès de quelque associé, j'en rendrai

aussi-tôt grâces à Dieu; et je tâcherai d'y participer en parlant et en agissant de façon qu'il puisse faire encore plus de fruits à l'avenir.

XXX. JOUR. *Il y a différentes grâces; mais elles viennent du même esprit: il y a aussi divers ministeres; mais c'est le même maître qu'on sert.* 1. Cor. 12. 4 et 5.

Réflexion. Le mérite et la perfection du zele ne consistent pas à remplir les fonctions les plus relevées, mais à remplir celles auxquelles on paroît destiné par la providence, et a n'agir que pour Dieu.

Pratique. Dans le doute si je dois m'occuper de telle ou telle autre œuvre du zele, je suivrai docilement les intentions de ceux qui sont préposés pour les diriger; et je tâcherai seulement de bien faire celles qui me seront destinées.

XXXI. JOUR. *Mes bien-aimés, je vous supplie de vous conduire parmi les infidelles, de maniere que ceux qui cherchent à vous décrier comme des malfaiteurs, considérant vos bonnes œuvres, rendent enfin gloire à Dieu dans le temps de sa visite.* 1. Petr. 2. 11 et 12.

Réflexion. Ce moyen de contribuer à la gloire de Dieu et au salut du prochain n'exige ni loisir, ni fortune, ni talens;

et cependant il édifie quelquefois plus que les meilleures instructions, parce qu'il prouve mieux, que l'Evangile est réellement praticable, et qu'on sent l'obligation de le suivre.

Pratique. Quand vous ne pourriez faire autre chose, appliquez-vous du moins à la prédication muette de l'exemple; et tâchez sur-tout de montrer les vertus les plus propres à faire estimer et goûter la Religion de Jesus-Christ.

Dans un temps où l'Eglise Catholique semble privée de tout secours humain, nous devons plus que jamais nous jetter entre les bras de la divine Providence. Un grand nombre d'ames pieuses récitent tous les jours, à cette fin, la priere suivante.

LITANIES DE LA PROVIDENCE.

SEigneur, ayez pitié de nous.
Jesus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jesus-Christ, écoutez-nous.
Jesus-Christ, exaucez-nous.
Dieu, Pere Céleste, faites-nous miséricorde.

Dieu Fils, Rédempteur du monde, faites-nous miséricorde.

Dieu Saint-Esprit, faites-nous miséricorde.

Providence de Dieu, digne objet de l'amour des Anges et des hommes, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, conduite par le Cœur de Jesus-Christ, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, qui gouvernez tout avec *nombre, poids et mesure*, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, qui êtes toute notre espérance pour le salut, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, notre consolation dans notre pélerinage, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, chemin du Ciel, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, guide fidele de l'ame dans tous les dangers pour nous les faire éviter, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, digne dispensatrice des graces, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, trésor inépuisable de tous biens, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, soutien des justes, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, espérance des pé-

cheurs les plus délaissés, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, refuge des miserables, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, notre recours dans tous nos besoins, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, qui nous donnez le calme dans les tempêtes, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, repos du cœur, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, asyle des affligés, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, remede efficace à tous nos maux, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, qui nourrissez ceux qui ont faim, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, source de rafraîchissement, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, appui des pauvres, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, soutien de la veuve et de l'orphelin, ayez pitié de nous.

Providence de Dieu, attribut divin qui méritez nos hommages et nos adorations, ayez pitié de nous.

℣. Nous exaltons, Seigneur, votre Providence.

℟. Et nous nous soumettons à tous ses décrets sur nous.

ORAISON.

O Dieu Eternel ! qui ne dédaignez pas de jetter des regards de Providence sur nous pour nous conduire, tout indignes que nous sommes, accordez-nous, s'il vous plaît, la grâce que nous nous abandonnions si absolument à tous les ressorts de cette même Providence sur nous, pendant les agitations de cette vie, que nous puissions arriver à l'immutabilité des biens célestes. Par Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui vit et regne avec vous dans tous les siecles des siecles.

Ainsi soit-il.

Pater, *Ave Maria.*

A la plus grande gloire de Dieu.